



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 098

Séance du mardi 10 décembre 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, président

Sommaire

Sommaire	1
Dépôts du 10 décembre 2019	5
<i>Interpellation</i>	5
Communications du 10 décembre 2019	6
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i>	6
<i>Adresses mail sécurisées pour les députés</i>	6
Interpellation Vincent Keller – Le canton offre des cadeaux fiscaux aux entreprises, les communes paient l'addition ? (19_INT_425)	6
<i>Texte déposé</i>	6
<i>Développement</i>	8
Interpellation Christine Chevalley et consorts – VMCV Véritablement des Montants Communaux Vertigineux (19_INT_426)	8
<i>Texte déposé</i>	8
<i>Développement</i>	10
Interpellation Sarah Neumann et consorts – Aide cantonale apportée aux personnes victimes de violence à l'étranger (19_INT_427)	10

Texte déposé	10
Développement	11
Salutations à la tribune du public.....	12
<i>M. Jean Martin, ancien député et ancien médecin cantonal</i>	<i>12</i>
Interpellation Vincent Jaques et consorts – Un système de gestion des zones d’activités dans quel délai ? (19_INT_428).....	12
Texte déposé	12
Développement	13
Postulat Sébastien Cala et consorts – Accorder plus d’importance à l’éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l’enfant (19_POS_178).....	13
Texte déposé	13
Développement	16
Exposé des motifs et projets de budgets – des charges et des revenus de fonctionnement de l’Etat de Vaud pour l’année 2020 – d’investissement pour l’année 2020 et – rapports du Conseil d’Etat – sur le Programme de législature 2017-2022 – sur l’évolution à moyen terme et l’actualisation de la planification financière, des investissements et de l’endettement et Exposés des motifs et projets de loi – modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) – modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) – modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l’impôt sur les successions et donations (LMSD) – modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo) – modifiant la loi du 25 juin 1996 d’application vaudoise de la loi fédérale sur l’assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d’aide aux personnes recourant à l’action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) – modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l’harmonisation et la coordination de l’octroi des prestations sociales et d’aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d’aide et d’intégration pour personnes handicapées (LAIH) – modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l’action sociale vaudoise (LASV) – modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) – modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l’exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01) – modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l’exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et Exposés des motifs et projets de décret – fixant, pour l’exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l’Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l’avance de trésorerie que l’Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d’encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) – fixant, pour l’exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l’Etat par voie de prêts, de cautionnements et d’arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l’appui au développement économique (LADE) – fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d’intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES – fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d’intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH – fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS – fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire – accordant au Conseil d’Etat un crédit d’investissement de CHF 19’987’000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l’éducation numérique dans l’ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit d’investissement de CHF 9’975’000.- destiné à financer	

la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil – sur la motion de Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes (17_MOT_002) et Réponses du Conseil d'Etat – à l'interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur les recettes fiscales du canton et des communes ? (18_INT_254) – à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19_INT_355) – à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s'imposent (19_INT_312) – à l'interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19_INT_378) – à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19_INT_401) – à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19_INT_336) (168)..... 16

Suite du premier débat..... Erreur ! Signet non défini.

Heure des questions du mois de décembre 2019 (19_HQU_DEC)..... 38

Exposé des motifs et projets de budgets – des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020 – d'investissement pour l'année 2020 et – rapports du Conseil d'Etat – sur le Programme de législature 2017-2022 – sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et Exposés des motifs et projets de loi – modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) – modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) – modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) – modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo) – modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) – modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) – modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) – modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) – modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01) – modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et Exposés des motifs et projets de décret – fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) – fixant, pour l'exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS – fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire – accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 19'987'000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit d'investissement de CHF 9'975'000.- destiné à financer la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil – sur la motion de Catherine

Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes (17_MOT_002) et Réponses du Conseil d'Etat – à l'interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur les recettes fiscales du canton et des communes ? (18_INT_254) – à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19_INT_355) – à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s'imposent (19_INT_312) – à l'interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19_INT_378) – à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19_INT_401) – à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19_INT_336) (168) 43

Suite du premier débat..... 45

La séance est ouverte à 9 h 30.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne-Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Nicolas Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Carole Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Alice Genoud, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Suzanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Anne-Laure Métraux-Botteron, Roxanne Meyer Keller, Gilles Meystre, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Céline Misiego, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Cloé Pointet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Yves Ravenel, Etienne Räss, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Carole Schelker, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Nicolas Suter, Valérie Schwaar, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (144)

Sont absent-e-s : 6 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Sylvie Podio, Graziella Schaller, Marion Wahlen, Cédric Echenard. (4)

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne-Sophie Betschart, Florence Bettschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Nicolas Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Carole Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Alice Genoud, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Suzanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Anne-Laure Métraux-Botteron, Roxanne Meyer Keller, Gilles Meystre, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Cloé Pointet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Carole Schelker, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Valérie Schwaar, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (139)

Sont absent-e-s : 11 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Sarah Neumann, Graziella Schaller, Marion Wahlen, Felix Stürner, Daniel Trolliet. (5)

Dépôts du 10 décembre 2019

Interpellation

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, l'interpellation suivante a été déposée :

Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts – Livraison de repas à domicile : une « uberisation » sur le dos des travailleurs/euses et des entreprises respectueuses de leurs employé.e.s ? (19_INT_429)

Cette interpellation sera développée ultérieurement.

Communications du 10 décembre 2019

Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil les réponses suivantes :

1. Réponse du Conseil d'Etat à la simple question François Pointet – Retraitement des mâchefers, soyons plus efficaces ! (19_QUE_048)
2. Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Philippe Vuillemin – La TSR doit-elle se priver d'air ? (18_QUE_021)

Adresses mail sécurisées pour les députés

Le président : — Aujourd'hui et demain, l'informaticien du Grand Conseil M. Julien Girardet et deux collaborateurs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) MM. Tsira Da Silva et Christophe Berney, sont à votre disposition pour vous aider à configurer vos nouvelles adresses mail sécurisées.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces messieurs, n'hésitez pas à vous adresser à eux. Merci d'avance, messieurs.

Un courrier contenant toutes les informations et un mot de passe personnel ont été déposés sur chaque pupitre. M. Girardet circulera dans la salle et il est également joignable par téléphone. Les deux collaborateurs de la DNSI sont à votre disposition aujourd'hui et demain et, au besoin, ils seront à disposition dans le local informatique des députés.

Interpellation Vincent Keller – Le canton offre des cadeaux fiscaux aux entreprises, les communes paient l'addition ? (19_INT_425)

Texte déposé

Avec l'exposé des motifs et projet de budget 2020, le Conseil d'Etat nous propose d'ajouter de nouveaux cadeaux fiscaux à la panoplie offerte par le volet vaudois de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3). Le canton y annonce une hausse de la déduction pour contribuable modeste avec un impact estimé à 5,5 millions de francs pour les communes. Il y ajoute diverses réductions fiscales pour les entreprises, en utilisant largement les brèches ouvertes par la réforme fiscale fédérale et au financement de l'AVS (RFFA). Plus précisément, il s'agit :

- d'appliquer la *patent box* avec un taux de 60 %, là où les autres cantons le pratiquent entre 10 et 90 % ;

- d’offrir la possibilité d’une déduction accrue pour recherche et développement de 50 %, soit le maximum autorisé ;
- de limiter l’impact cumulé de ces réductions à 50 %, alors que les autres cantons fixent la limite entre 10 et 70 %.

Compte tenu de la baisse massive du taux d’imposition des entreprises dans le canton de Vaud, divisé par plus que deux en 2019, on aurait pu attendre une limitation des autres avantages fiscaux octroyés par la Confédération aux personnes morales. Ce d’autant plus que le Conseil d’Etat ne se donne même pas la peine d’en calculer les impacts : selon l’exposé des motifs et projet de budget : « les analyses et prévisions financières relatives à l’abolition des statuts spéciaux et à l’introduction des mesures RFFA sont difficiles, car il s’agit d’instruments nouveaux et il n’existe donc aucune base de comparaison ». Rappelons tout de même que le message du Conseil fédéral prévoyait :

- pour la *patent box*, une réduction de 10 à 20 % du bénéfice imposable des sociétés à statuts spéciaux vaudoises – sociétés qui déclarent par ailleurs 80 % des bénéfices imposables dans le canton de Vaud. L’estimation fédérale reviendrait donc à une perte entre 8 et plus de 16 % des recettes de l’impôt sur le bénéfice, soit 45 à 100 millions de francs ;
- pour la baisse liée aux dépenses de recherche et développement, l’impact est estimé à 10 à 30 millions de francs pour le canton de Vaud.

Cette réforme fiscale arrive à un moment complexe pour les finances publiques communales. L’accord entre l’Union des communes vaudoises (UCV) et le Conseil d’Etat du 10 septembre 2018 prévoyait le transfert des charges de l’Association vaudoise d’aide et de soins à domicile (AVASAD) au canton, moyennant le transfert de 2,5 points d’impôts des communes au canton, dont 1,5 devait être répercuté par les communes sous forme de baisse d’impôts « toutes choses étant égales par ailleurs ». Il s’avère toutefois que toutes choses n’étaient pas égales ailleurs ; le transfert des charges de l’AVASAD ne représentait pas le même nombre de points d’impôts pour chaque commune, la situation financière de ces dernières était souvent déstabilisée dans le contexte de la baisse du taux d’impôt des entreprises de 20,63 à 13,79 %. Par ailleurs, certaines ont voulu compenser l’impact des déductions fiscales pour primes d’assurance-maladie et pour frais de garde. Selon le *24heures* du 29 novembre 2019, 184 des 309 communes vaudoises n’ont finalement pas répercuté la baisse de 1,5 point ou ne l’ont répercutée que partiellement. A l’inverse, 37 communes ont appliqué une baisse supérieure. L’année 2019 aura donc été une année de grands changements dans la fiscalité des communes, avec un délai au 30 octobre pour soumettre leur arrêté d’imposition au canton (article 33 de la Loi sur les impôts communaux). Elles n’auront toutefois pas pu tenir compte des baisses accordées par l’exposé des motifs et projet de budget 2020, puisque ce dernier a été rendu public le 7 novembre 2020 seulement — bien qu’il ait été transmis bien avant aux député-e-s de la Commission des finances. Aucune des communes ou associations de communes n’a été, à notre connaissance, au courant de cette baisse.

Ce sont donc des dizaines de millions de francs de ressources fiscales en moins que les communes n’ont pas pu intégrer dans la planification de leur coefficient fiscal. Au pire, il s’agit d’une démarche déplorable du Conseil d’Etat pour que ces cadeaux fiscaux aux entreprises ne puissent pas être intégrés dans les arrêtés d’imposition communaux. Au mieux, il s’agit d’un manque de coordination qui ne permet plus aux communes de viser un équilibre de leurs finances en se basant sur des prévisions réalistes.

Compte tenu de ce qui précède, nous posons au Conseil d’Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d’Etat peut-il évaluer l’impact des baisses fiscales octroyées aux entreprises par l’exposé des motifs et projet de budget 2020 pour les communes, et indiquer s’il anticipe des effets négatifs sur leur situation financière ?
2. Pourquoi l’exposé des motifs et projet de budget 2020 a-t-il été publié le 7 novembre 2020 uniquement, et cela a-t-il un lien avec le délai au 30 octobre pour la présentation des arrêtés d’imposition communaux ?
3. Les baisses fiscales figurant dans l’exposé des motifs et projet de budget 2020 ont-elles été, d’une manière ou d’une autre :

- a. annoncées aux communes,
- b. mises en consultation auprès de ces dernières,
- c. incluses dans les négociations en cours au sujet de la péréquation ?

4. Comment le Conseil d'Etat souhaite-t-il procéder, lors des prochaines modifications de la loi fiscale, pour permettre aux communes d'intégrer ces changements à leur planification budgétaire ?

Souhaite développer.

(Signé) Vincent Keller

Développement

M. Vincent Keller (EP) : — Nous arrivons à l'étude du budget. Notre groupe Ensemble à gauche et POP entend dénoncer l'impact majeur de la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3) sur le canton, qui utilise très largement les brèches laissées ouvertes par la Réforme fiscale fédérale et du financement de l'AVS (RFFA). Ma question concerne l'impact des cadeaux fiscaux sur les communes. Quelle est la stratégie de communication du Conseil d'Etat, s'agissant de l'information aux communes ?

Nous savons qu'un accord a été signé avec l'Union des communes vaudoises (UCV), en 2018, qui prévoyait la reprise de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) par le canton, moyennant 2,5 points d'impôt que les communes étaient libres de retrancher ou non de leur propre taux. Nous savons aussi que les communes avaient jusqu'au 30 octobre 2019 pour soumettre leur arrêté d'imposition au canton, selon l'article 33 de la Loi sur les impôts communaux (LCom) alors que l'exposé des motifs et projet de budget 2020 a été rendu public une semaine plus tard, le 7 novembre dernier. J'ai donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il évaluer l'impact des baisses fiscales octroyées aux entreprises par le projet de budget 2020 pour les communes et indiquer s'il anticipe des effets négatifs sur leur situation financière ?
2. Pourquoi le projet de budget 2020 n'a-t-il été publié que le 7 novembre 2019 ? Cette date est-elle en lien avec le délai fixé au 30 octobre pour les arrêtés d'imposition communaux ?
3. La baisse fiscale figurant dans le projet de budget 2020 a-t-elle été, d'une manière ou d'une autre, annoncée aux communes, mise en consultation auprès de ces dernières ou incluse dans les négociations en cours au sujet de la péréquation ?
4. Comment le Conseil d'Etat souhaite-t-il procéder lors des prochaines modifications de la Loi fiscale, pour permettre aux communes d'intégrer les changements dans leur planification budgétaire ?

Je me réjouis déjà de lire la réponse du Conseil d'Etat.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Christine Chevalley et consorts – VMCV Véritablement des Montants Communaux Vertigineux (19_INT_426)

Texte déposé

Tout au long des travaux parlementaires relatifs à la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais, le souci du choix des moyens de transport pour s'y rendre a été évoqué. Une halte CFF proche du site avait même été envisagée. Face au refus des CFF d'entrer en matière, l'Etat de Vaud a dû se rabattre

sur le prolongement de la ligne de trolleybus 201 de la Compagnie de Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV).

Cette ligne, reliant Vevey à Villeneuve, a rencontré ces dernières années de gros problèmes de gestion, ce qui a généré d'importantes augmentations dans les lignes budgétaires des communes de la Riviera, celles-ci étant par convention les seules actionnaires. A ce stade, cette situation est navrante, mais explicable et les communes ont joué le jeu et payé leurs factures.

Depuis 2015, nous recevons des décomptes complémentaires conséquents et non budgétés, faute du manque d'informations reçues au moment de l'établissement de nos budgets. Malgré cela, nous avons toujours payé les dépassements de crédit.

Où cela devient franchement beaucoup plus problématique, c'est suite à la décision de l'Etat de Vaud de prolonger la ligne 201 jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais, les communes concernées se retrouvant avec des surcoûts exorbitants et qui, de plus, sont annoncés au moment où leurs arrêtés d'imposition sont votés, leurs budgets déposés et en passe d'être votés par les conseils communaux.

A ce propos, je tiens à citer l'article 10 « Dépassement de crédit » du Règlement sur la comptabilité des communes qui stipule : « La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11. »

Les communes du Haut-Lac sont largement impactées, mais celles de la Riviera aussi, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux étant les plus fortement touchées. Si je prends comme exemple ma commune, notre participation est passée de 12'863 francs en 2014 à 138'505.66 francs en 2018, soit une augmentation de 76.77% et ce sont 336'000 francs qui nous sont annoncés pour le budget 2020, ce qui porterait le coût par habitant à 351 francs, sans aucune augmentation de la prestation pour notre population.

En l'état actuel, le canton de Vaud prend à sa charge les éléments suivants : 50% des amortissements, 50% des amortissements conventionnels TU, 50% des intérêts sur emprunts/investissements et 12.50% des autres charges d'exploitation.

Entre 2014 et 2018, les amortissements ont baissé de 400'000 francs, ce qui représente une diminution des charges de 200'000 francs à la charge du canton. Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 1'390'000 francs, mais cela représente uniquement une augmentation de 173'000 francs à la charge du canton. Ainsi, le canton voit sa participation baisser de 27'000 francs.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Alors que l'accès en bus à l'hôpital, objet cantonal, est rendu nécessaire par le choix de son implantation, comment le Conseil d'Etat explique-t-il le report de charges sur les communes ?
- Cette ligne est considérée comme une ligne urbaine, peut-on réellement la qualifier d'urbaine dans son entier, la qualification de ligne régionale ne serait-elle pas plus appropriée ?
- La subvention cantonale qui était de 1'644'901 francs en 2014 contre 1'616'841 francs en 2018 a donc baissé, alors que celle des communes a explosé, essentiellement depuis l'extension de la ligne jusqu'à l'hôpital de Rennaz, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de corriger ce déséquilibre ?
- Le Conseil d'Etat serait-il ouvert à trouver une meilleure répartition des coûts ? Un dialogue est-il possible ?

Souhaite développer.

*(Signé) Christine Chevalley
et 20 cosignataires*

Développement

Mme Christine Chevalley (PLR) : — Tout au long des travaux parlementaires relatifs à la construction de l'Hôpital Riviera – Chablais (HRC), le souci du choix des moyens de transport pour s'y rendre a été évoqué. Une halte CFF proche du site a même été envisagée. Face au refus des CFF d'entrer en matière, l'Etat de Vaud a dû se rabattre sur le prolongement de la ligne de trolleybus 201 de la Compagnie de transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV). Au cours des dernières années, cette ligne reliant Vevey à Villeneuve a rencontré de gros problèmes de gestion, ce qui a généré d'importantes augmentations dans les lignes budgétaires des communes de la Riviera, qui en sont les seules actionnaires, par convention.

Suite à l'extension de la ligne jusqu'à Rennaz, les communes se retrouvent avec des surcoûts exorbitants et qui, de plus, sont annoncés au moment où leurs arrêtés d'imposition sont votés, leurs budgets déposés et en passe d'être votés par les conseils communaux. De plus, elles sont limitées par l'article 10 cité dans le texte de l'interpellation. Vous avez certainement pris connaissance des différents éléments financiers et je n'y reviens donc pas. Je passe directement aux questions que j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat :

1. Alors que l'accès en bus — objet cantonal — est rendu nécessaire par le choix de son implantation, comment le Conseil d'Etat explique-t-il le report de charges sur les communes ?
2. Cette ligne est considérée comme une ligne urbaine. Peut-on réellement la qualifier d'urbaine dans son entier ? La qualification de « ligne régionale » ne serait-elle pas plus appropriée ?
3. La subvention cantonale était de 1'644'901 francs en 2014, contre 1'616'841 francs en 2018. Elle a donc baissé alors que celle des communes a explosé, essentiellement depuis l'extension de la ligne jusqu'à l'Hôpital de Rennaz. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de corriger ce déséquilibre ?
4. Le Conseil d'Etat serait-il ouvert à trouver une meilleure répartition des coûts ? Un dialogue est-il possible ?

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Sarah Neumann et consorts – Aide cantonale apportée aux personnes victimes de violence à l'étranger (19_INT_427)

Texte déposé

Selon l'article 4 de la Convention d'Istanbul, en vigueur en Suisse depuis 2018, toutes les personnes victimes de violence doivent pouvoir bénéficier d'une aide spécialisée. Or, l'attitude et la pratique de la Confédération ne permettent pas de respecter cette obligation internationale.

Une femme violée sur la route de l'exil vers la Suisse, une femme victime de traite d'êtres humains à l'étranger, une personne sans permis de séjour ayant subi des violences dans son pays d'origine, n'ont aucune garantie d'aide spécialisée dans notre pays. Selon le communiqué de presse du Conseil fédéral du 16 octobre 2019¹, ces personnes ne devraient pas en recevoir non plus à l'avenir ; en effet, la Confédération ne souhaite pas étendre le champ d'application de la Loi sur l'aide aux victimes (LAVI), refusant ainsi d'aider les personnes sans papiers, en cours de procédure d'asile ou ayant reçu une décision de non-entrée en matière ou une décision négative, aggravant encore leur vulnérabilité et leur détresse.

Le Conseil fédéral souhaite en effet plutôt »trouver des solutions pragmatiques pour que les femmes et les filles victimes de violence et autorisées à rester en Suisse aient accès aux prestations d'aide et de

¹ [Rapport sur la situation des femmes et des filles relevant du domaine de l'asile](#)

soutien correspondantes ». En limitant ses prestations aux titulaires d'un permis de séjour, il propose une solution seulement partielle qui perpétue les discriminations.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)², la position du Conseil fédéral n'est pas satisfaisante. Toutes les personnes victimes de violences, y compris les requérant-e-s d'asile et les sans-papiers, doivent avoir un accès immédiat et non discriminatoire aux centres d'aide spécialisés. Ceci est un impératif de justice et d'humanité qui ne doit en aucun cas être subordonné à l'existence ou à la couleur de leur permis de séjour.

Au nom de la Commission Egalité du Parti socialiste vaudois, nous souhaitons adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

– Qui peut être contacté dans notre canton par les personnes victimes de violence à l'étranger si elles :

- sont en procédure d'asile,
- ont reçu une décision de non-entrée en matière ou une décision négative en matière d'asile, ou
- ne bénéficient pas d'un permis de séjour ?

– L'aide apportée aux victimes dans notre canton répond-elle aux exigences de la Convention d'Istanbul et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ? Reçoivent-elles une assistance spécialisée ?

Le Conseil d'Etat envisage-t-il une marge de manœuvre pour plaider auprès de la Confédération en faveur d'une assistance aux victimes non discriminatoire et équitable ?

Souhaite développer.

*(Signé) Sarah Neumann
et 3 cosignataires*

Développement

Mme Sarah Neumann (SOC) : — Mon interpellation concerne un sujet grave. Il se trouve que son développement tombe aujourd'hui, pendant la journée internationale des droits de l'homme. L'interpellation fait suite aux mobilisations autour des violences faites aux femmes, le 23 novembre dernier, les droits de l'homme incluant évidemment les droits de la femme.

Une femme violée sur la route de l'exil vers la Suisse, une femme victime de la traite d'êtres humains à l'étranger, une personne qui serait sans permis de séjour et qui aurait subi des violences dans son pays d'origine ou sur la route vers la Suisse, ces femmes n'ont actuellement aucune garantie de bénéficier d'une aide spécialisée, dans notre pays, malgré la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ratifiée par 46 pays dont la Suisse, qui engage à garantir une aide spécialisée à toutes les victimes de violences. Tout récemment, en octobre 2019, le Conseil fédéral a adopté un rapport relatif à la situation des femmes et des filles dans le contexte de l'asile. Ce rapport insiste notamment sur l'identification des victimes de violences sexuelles et le soutien à celles-ci. Or, malgré la reconnaissance du statut de victime qui inclut les violences subies à l'étranger, le Conseil fédéral ne préconise pas d'extension du champ d'application de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes (LAVI).

Nous regrettons la position du Conseil fédéral, car toutes les victimes de violences ont le droit d'être reconnues comme telles et accompagnées, quel que soit le lieu du crime qu'elles ont subi et sans que leur statut de séjour soit en question. Ainsi, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat quelles mesures sont garanties, dans notre canton, aux personnes victimes de violences à l'étranger, en particulier, en termes d'accompagnement. Quel accompagnement leur est proposé, au niveau médical et psychologique ?

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

² [Avis du UNHCR sur l'accès aux services d'assistance spécialisés pour les femmes et les jeunes filles requérantes d'asile et victimes de violences sexuelles](#) (en allemand)

Communication du 10 décembre 2019

Salutations – M. Jean Martin, ancien député et ancien médecin cantonal

Le président : — Je salue notre ancien collègue député, M. Jean Martin, ancien médecin cantonal. Je lui souhaite une cordiale bienvenue et vous propose de l'applaudir. (*Applaudissements.*)

Interpellation Vincent Jaques et consorts – Un système de gestion des zones d'activités dans quel délai ? (19_INT_428)

Texte déposé

La législation fédérale, par son article 30a alinéa 2 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), impose aux cantons de mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permettra une coordination du développement de l'ensemble des zones, une fois introduit. S'agissant du canton de Vaud, le système assurera que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins nécessaires à notre économie, tout en garantissant une offre répartie judicieusement sur le territoire cantonal.

Ce système de gestion permettra la planification de nouvelles zones, qui devront également être compatibles avec le cadre légal cantonal, en tenant compte notamment de la mobilisation des réserves, de l'urbanisation des centres, de la densification ou encore de la préservation des surfaces d'assolement.

Initialement envisagée par le biais de directives cantonales, la mise en œuvre du système est désormais assurée à l'échelle régionale, selon un découpage impliquant les districts, les associations de promotion économique, mais aussi les périmètres d'agglomération. Par exemple, s'agissant du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), il est prévu que ce système soit intégré dans le plan directeur intercommunal d'agglomération Lausanne-Morges, impliquant la coordination des 26 communes et la validation stratégique, à terme, d'autant de législatifs communaux. Dans d'autres régions, la coordination impliquera encore davantage de communes.

Dans l'attente des stratégies régionales, les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités sont soumises à moratoire.

Il est difficile de connaître le temps que prendra la mise en œuvre du système ; or le temps passe ; pour rappel, le Plan directeur cantonal a été approuvé en janvier 2018 par le Conseil fédéral. Ainsi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'avancement de la mise en œuvre du système de gestion des zones d'activités ?
- 2) Quelle méthode le Conseil d'Etat compte-t-il déployer pour s'assurer de la coordination et de la cohérence du système à l'échelon cantonal ?
- 3) Le Conseil d'Etat a-t-il fixé un délai aux organismes régionaux pour la mise en œuvre du système ?
- 4) Le Conseil d'Etat est-il en mesure de dire au Grand Conseil si le moratoire a déjà eu des effets négatifs sur la promotion économique vaudoise, contraignant par exemple des entreprises à renoncer à se développer ou à s'implanter hors du territoire vaudois ?

Par avance merci au Conseil d'Etat de ses prochaines réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Vincent Jaques
et 31 cosignataires

Développement

M. Vincent Jaques (SOC) : — L'interpellation que je présente a trait au système de gestion des zones d'activité que le canton doit mettre en place conformément à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). L'article 30 alinéa 2 prévoit que le canton, pour assurer son développement territorial, doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Comme vous le savez, le système permettra la planification de nouvelles zones d'activités, qui pourront également être compatibles avec le cadre légal cantonal. Au départ, il y a quelques années, le système avait été envisagé par le biais de directives cantonales. La mise en œuvre du système est désormais assurée par des régions, selon un découpage impliquant des districts, des associations de promotion économique, mais aussi les périmètres d'agglomérations, soit un découpage assez complexe à l'échelle du canton. Pour le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), par exemple, il est prévu que le système soit intégré à un Plan directeur intercommunal d'agglomération Lausanne-Morges, qui implique la coordination de 26 communes et la validation stratégique, à terme, d'autant de législatifs communaux. Evidemment, dans d'autres régions du canton, les entités à coordonner seront peut-être encore plus nombreuses.

En attendant que les stratégies régionales soient abouties, la démarche de planification visant à créer de nouvelles zones d'activité est liée par un moratoire. Le temps passe et cela fait maintenant pratiquement deux ans que le Conseil fédéral a validé le Plan directeur cantonal (PDCn). Nous nous retrouvons dans une situation de blocage, ou d'attente de la possibilité, pour le canton, de développer ces zones d'activités.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'avancement de la mise en œuvre de ce système de gestion ?
- Quelle méthode est-elle envisagée pour s'assurer de la coordination ?
- Un délai a-t-il été fixé aux organismes régionaux pour la mise en œuvre ?
- Y a-t-il déjà des effets ou des signaux négatifs qui indiqueraient, par exemple, que des entreprises n'ont pas pu se développer ou s'implanter dans le canton à cause du manque de système ?

Je remercie par avance beaucoup le Conseil d'Etat de ses prochaines réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Postulat Sébastien Cala et consorts – Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant (19_POS_178)

Texte déposé

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer. De nombreuses études tendent également à suggérer qu'une activité physique régulière permet de meilleurs apprentissages, notamment dans le domaine scolaire³. L'évolution de notre mode de vie a cependant tendance à réduire cette activité, notamment chez les enfants dont le taux de sédentarité est en augmentation par rapport aux générations précédentes⁴. De récentes études

³ BECK S. & alii, *Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt*, Magglingen : BASPO, 2012.

⁴ Les personnes intéressées sont invitées à lire différentes publications de *Promotion Santé Suisse* ou le rapport final de l'étude SOPHYA réalisée par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse de l'Université de Bâle :

réalisées par des pays voisins montrent par ailleurs que la capacité des enfants à réaliser certains mouvements de base — lancer, course, etc. — est en baisse parmi les jeunes générations, éléments déjà relevés par l'Office fédéral du sport (OFSP) au début des années 2000⁵.

S'assurer d'une bonne mise en mouvement des enfants et ainsi les inciter à continuer la pratique sportive, ou tout du moins des activités physiques, devient essentiel pour les futures générations. Un enfant inactif physiquement est peu susceptible de devenir actif à l'âge adulte et les comportements établis durant l'enfance sont des déterminants importants de la santé des adultes⁶. Il n'est cependant pas aisé de modifier les habitudes de vie des enfants ni celles de leurs parents. Dès lors, un des moyens d'action qui paraît le plus efficace pour l'Etat n'est autre que l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. En effet, ces cours, à raison de trois périodes hebdomadaires, représentent un levier d'action non négligeable pour les pouvoirs publics.

Alors que la dernière phase particulièrement importante du développement moteur de l'enfant se situe entre 6 ans et 12 ans⁷, l'éducation physique et sportive n'est enseignée par des maîtres spécialistes qu'à partir de la 7^e P Harmos, voire la 9^e P pour certains établissements scolaires, soit des enfants de 11 ans et plus. Pour les classes d'âge inférieures, ce sont les maîtresses et maîtres généralistes qui enseignent l'éducation physique et sportive, accompagnés de maîtresses et maîtres de rythmique pour les classes de 1^{er} P et 2^e P. Or, leur formation en éducation physique et sportive reste très élémentaire en comparaison des maîtresses et maîtres spécialistes qui doivent suivre un cursus minimal de Bachelor en sciences du sport à l'université avant de réaliser un Master dans une haute école pédagogique.

Durant leur cursus à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL), les futur-e-s maîtresses et maîtres généralistes peuvent suivre jusqu'à 15 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) en lien avec l'éducation physique et sportive sur les 180 crédits ECTS que comporte leur formation globale.⁸ De leur côté, les maîtresses et maîtres spécialistes doivent suivre l'équivalent de 120 crédits ECTS⁹ en lien avec les sciences du sport durant leur cursus de Bachelor à l'Université de Lausanne auxquels s'ajoute une formation de deux ans à la HEPL où leur certification spécifique en sport varie en fonction du nombre de branches qu'ils seront habilités à enseigner.

Au vu des enjeux de santé liés à l'éducation physique et sportive, l'absence de maîtresses et de maîtres spécialistes dans les classes de 1^{er} P à 6^e P interroge. En effet, une maîtresse ou un maître spécialiste sera plus apte à enseigner l'éducation physique à des enfants qui sont dans une phase cruciale de leur développement moteur. Par ailleurs, les maîtresses et maîtres spécialistes ont des connaissances plus approfondies que leurs homologues généralistes à la fois dans le domaine de la pratique des activités physiques ou dans les besoins et l'évolution du développement moteur de l'enfant. De ce fait, si un enfant présente un retard moteur, les maîtresses et maîtres spécialistes seront plus aptes à le détecter et à personnaliser la pratique de l'éducation physique et sportive afin de limiter le retard que ces enfants ont vis-à-vis de leurs homologues et leur permettre de progresser à leur rythme.

BRINGOLF-ISLER B., & alii, *Schlussbericht zur SOPHYA-Studie*, Basel : Swiss Tropical and Public Health Institute, 2016.

⁵ BASPO & DSBG, « Enfance active – vie saine », 2004 (documentaire).

⁶ SIMON C. & alii, « La sédentarité des enfants et des adolescents, un enjeu de santé publique », *Journal de Pédiatrie et de Puériculture*, vol. 18, n°5, 2005, pp. 217-223.

⁷ HAYWOOD K. & GETCHELL N., *Life Span Motor Development*, USA : Human Kinetics, 2009.

⁸ Plan d'étude du bachelor en enseignement primaire 2019-2020 de la HEPL.

⁹ Plan d'étude du bachelor en sciences du mouvement et du sport 2019-2020 de l'UNIL.

Remplacer les maîtresses et maîtres généralistes par des maîtresses et maîtres spécialistes aurait cependant un coût très important en termes de salaire, mais également en termes de formation. De ce fait, si cela pourrait être une solution à long terme, il apparaît pour l'heure plus judicieux de développer la filière de formation des maîtresses et maîtres généralistes afin de renforcer leurs connaissances en éducation physique et sportive. Cela permettrait d'avoir une meilleure prise en charge des enfants avec des difficultés motrices, de détecter ces difficultés plus rapidement et d'assurer une bonne mise en mouvement de tous les enfants, ce qui ne peut qu'influencer favorablement leurs pratiques et leurs habitudes et ainsi leur assurer une meilleure hygiène de vie. Il s'agit donc d'une question de santé publique essentielle pour les futures générations.

Par ailleurs, afin d'habituer les enfants à pratiquer des activités physiques, il est possible d'intégrer le mouvement dans d'autres cours que ceux d'éducation physique et sportive. Il y a quelques années, l'OFSPPO a par exemple lancé le projet « L'école bouge »¹⁰, concept aujourd'hui repris par Swiss Olympic qui offre des possibilités d'intégrer le mouvement dans divers types de cours « classiques », tels que le français, les mathématiques, l'allemand, l'histoire, etc. Un travail sur le mobilier de classe peut également favoriser le mouvement des enfants, tout comme le choix d'activités en forêt ou en plein air. Des études ont d'ailleurs été menées dans ce sens au sein de classes du degré primaire par l'OFSPPO, et avec des résultats probants¹¹.

Les signataires de ce postulat ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Présenter les éléments mis en œuvre jusqu'ici pour favoriser le développement moteur des enfants dans l'école obligatoire.
- Proposer des améliorations pour renforcer la formation (HEPL) des maîtresses et maîtres généralistes en ce qui concerne l'éducation physique et sportive et le développement moteur des enfants.
- Proposer des solutions pour améliorer et renforcer les connaissances dans le domaine de l'éducation physique des maîtresses et maîtres généralistes déjà employés au sein de l'Etat de Vaud — formations continues spécifiques au développement moteur de l'enfant, à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS), etc..
- Proposer de nouveaux éléments pour favoriser le mouvement dans toutes les disciplines de l'enseignement obligatoire — mobilier de classe, formations, journée cantonale du mouvement, cours en extérieur, etc.
- Proposer des mesures pour renforcer la détection et l'encadrement des enfants présentant des difficultés motrices¹².
- Proposer des mesures afin de renforcer la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement obligatoire.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sebastien Cala
et 37 cosignataires*

¹⁰ Plus d'informations sur : <https://www.schulebewegt.ch/fr>

¹¹ BECK S. & alii, *Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt*, Magglingen : BASPO, 2012

¹² Des unités PSPS ont déjà développé des concepts pour encadrer au mieux certains élèves, notamment en surpoids. Pour plus d'informations : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Cadre_CCAP_04.07.2019_D_EF.pdf

Développement

M. Sébastien Cala (SOC) : — J'ai le plaisir de développer devant vous un postulat qui a pour objectif de donner toute l'importance qu'elle mérite à l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école. Le constat qui m'a amené à entreprendre cette démarche est multiple, mais limpide : depuis plusieurs années, les études montrent une augmentation de la sédentarité chez les enfants et les adolescents, ainsi qu'une baisse de leurs capacités motrices de base. Mis ensemble, ces deux éléments n'augurent rien de très positif pour l'avenir, mais risquent d'avoir de lourdes conséquences, en premier lieu pour nos enfants dont la qualité de vie sera atteinte et, dans un second temps, sur les coûts de la santé. C'est donc une question de santé publique. Il est temps d'agir.

Nous avons à notre disposition un outil formidable pour influencer sur les habitudes des enfants et accompagner leur développement moteur, à savoir l'EPS dans le cadre scolaire. Force est de constater que cette branche n'est que peu valorisée, dans le système scolaire actuel, mais également dans les plans d'étude de la Haute école pédagogique (HEP), l'école formant les futures enseignantes et enseignants. Le constat est même plus sombre lorsque l'on se penche sur la formation des maîtresses et maîtres généralistes, qui peuvent suivre — s'ils choisissent l'option sport — jusqu'à 15 crédits de formation selon l'*European Credits Transfer System* (ECTS) dans ce domaine, sur les 180 crédits que compte leur cursus. Pire : sans n'avoir jamais suivi aucun cours de formation d'éducation physique et sportive, des maîtresses et maîtres généralistes sont amenés à dispenser des cours d'éducation physique jusqu'en huitième année primaire 8P HarmoS. Cet état de fait porte à interrogation, particulièrement quand on sait que la période charnière du développement moteur de l'enfant se situe entre 5 et 11 ans. C'est à cette période que nos enfants ont besoin de cours spécifiques adaptés à leur niveau afin qu'ils progressent au mieux et qu'ils prennent de bonnes habitudes en termes d'activité physique.

Dès lors, par le biais de mon postulat, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- renforcer la formation des maîtresses et maîtres généralistes dans le domaine de l'éducation physique et sportive ;
- renforcer les formations continues des maîtresses et maîtres généralistes dans le domaine de l'éducation physique et sportive ;
- développer des outils permettant de mieux détecter les enfants ayant des difficultés motrices ;
- mettre en place un meilleur encadrement de ces enfants ;
- développer des outils permettant aux enseignants d'intégrer les mouvements dans d'autres branches que l'EPS ;
- renforcer l'éducation physique et sportive à tous les degrés de l'école obligatoire.

Je me réjouis d'en discuter avec vous en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Exposé des motifs et projets de budgets

- **des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020**
 - **d'investissement pour l'année 2020**

et

Rapports du Conseil d'Etat

– **sur le Programme de législature 2017-2022**

- **sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement**

et

Exposés des motifs et projets de loi

- **modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)**
 - **modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)**
 - **modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)**
 - **modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)**
 - **modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)**
 - **modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)**
 - **modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)**
 - **modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)**
- **modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAl ; BLV 817.01)**
- **modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)**

et

Exposés des motifs et projets de décret

- **fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)**
- **fixant, pour l'exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)**
- **fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES**
- **fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH**
- **fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin**
- **fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS**
- **fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 19'987'000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit**

d'investissement de CHF 9'975'000.- destiné à financer la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois

et

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

– sur la motion de Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes (17_MOT_002)

et

Réponses du Conseil d'Etat

- à l'interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur les recettes fiscales du canton et des communes ? (18_INT_254)**
- à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19_INT_355)**
- à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s'imposent (19_INT_312)**
- à l'interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19_INT_378)**
- à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19_INT_401)**
- à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19_INT_336) (168)**

*Exposé des motifs et projets de budgets des charges
et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020*

Suite du premier débat

Département du territoire et de l'environnement

005. Direction générale de l'environnement

Le débat est repris.

Le président : — Je vous rappelle l'amendement déposé par notre collègue Jean-François Chapuisat la semaine dernière :

« 3637 *Subventions accordées aux ménages privés* : augmentation de 24 millions de francs. »

M. Vincent Jaques (SOC) : — Il faut reprendre le débat, après une semaine, ce n'est jamais facile de raccrocher le wagon à la locomotive. Pendant cette semaine, j'ai eu le temps de me poser la question de l'opportunité de cet amendement de 24 millions au programme bâtiment. Je vous avoue que, si l'idée me séduit, je n'arrive toujours pas à me convaincre que c'est la bonne méthode pour atteindre les objectifs auxquels j'aspire à titre personnel. Pourquoi 24 millions dans le programme bâtiment ? Pourquoi pas plus ? Pourquoi pas moins ? Pourquoi pas autre chose ? Je n'arrive pas à me faire à l'idée que cette proposition nous permettra d'atteindre les objectifs liés à un éventuel plan climat. Pour moi, les moyens nécessaires pour le climat sont évidemment bien au-dessus de ce qu'il est envisagé ici. De mon point de vue, le budget n'est pas le bon outil pour prendre la mesure des actions à financer. J'attends donc, avec impatience, le plan climat que le Conseil d'Etat devrait nous proposer et qui nous permettra d'avoir une vue d'ensemble. C'est bien de cela que je souhaite pouvoir débattre, d'une stratégie, d'une vue d'ensemble et non pas d'un seul amendement, pour pouvoir nous déterminer et connaître les arbitrages auxquels le gouvernement est prêt à consentir et sur lesquels il est prêt à mettre son énergie et à fixer des priorités. Aujourd'hui, je n'ai pas envie d'un débat à la retirette dans lequel on déciderait, de manière un peu arbitraire, d'augmenter les fonds sur une écriture de manière à faire un geste ou à montrer un signe de bonne volonté. Je crois que la bonne volonté n'a pas sa place dans le cadre de ce débat et qu'il faut, au contraire, prendre la mesure de ce que nous voulons faire avec ce plan climat. Le temps presse, c'est vrai ; le plan climat est nécessaire pour pouvoir se déterminer. Débattons lorsque la stratégie climat sera entre nos mains. De cette manière,

nous aurons toutes les données sous les yeux. Malheureusement, je ne peux pas soutenir cet amendement aujourd'hui.

Mme Dominique-Ella Christin (V'L) : — Membre du groupe vert-libéral, je vous encourage, bien évidemment, à soutenir l'amendement de notre collègue Chapuisat pour plusieurs raisons. La première est qu'il s'agit, dès aujourd'hui, de passer de la parole aux actes, en marquant le budget 2020 de l'urgence climatique que notre Grand Conseil a déclarée, à la quasi-unanimité, en début d'année. Le budget est un acte politique symbolique et fort. Cet amendement le rend nettement plus ambitieux en termes de fonds publics dédiés à l'atteinte de ce nouvel objectif déclaré de transition rapide vers une économie décarbonée.

La deuxième raison est qu'un apport supplémentaire de 24 millions est nécessaire si l'on souhaite s'assurer qu'il n'y ait pas un épuisement de fonds cantonal en 2020. Ceux qui estiment que ce fonds disposera de montants suffisants se basent sans doute sur une projection modeste et linéaire des demandes de subventions du programme bâtiment, alors que celles-ci progressent de manière quasi exponentielle depuis plusieurs années, comme l'ont démontré les graphiques issus de l'exposé des motifs et projet de décret (151) présentés par mon collègue Chapuisat. Ce serait un très mauvais signal que les citoyens soient freinés dans leur projet en faveur du climat par un manque de moyens du programme bâtiment. De plus, de nombreuses communes conditionnent leurs subventions liées à ce programme à l'examen cantonal de la demande d'aide financière, puis au versement de celle-ci. Ainsi, un manque de moyens au niveau cantonal aurait aussi un impact dans la dynamique communale mise en place pour inciter les privés à entreprendre des démarches en faveur du climat.

La dernière raison pour soutenir cet amendement réside dans le fait que la taxe sur l'électricité, qui sera implémentée d'ici fin 2020, permettra vraisemblablement d'alimenter les fonds dédiés au programme bâtiment à raison de 12 millions par an. A nouveau, cela ne répondra pas à la demande accrue et en progression en lien avec celui-ci.

Pour finir, les Vert-libéraux sont conscients que le gouvernement a dû procéder à des arbitrages dans l'élaboration de ce budget, en apportant des réponses à un ensemble de politiques publiques. Toutefois, l'effort supplémentaire proposé au travers de cet amendement ne remet pas cet équilibre en cause, car il est compensé par une augmentation prudente de la projection des recettes. Les Vert-libéraux savent aussi que, mis à part le budget, d'autres outils seront utilisés dès l'année prochaine afin de financer le plan climat qui sera prochainement finalisé par le gouvernement et donnera une véritable vision d'ensemble. Toutefois, nous estimons que ceci n'empêche pas de soutenir, dès aujourd'hui, cette mesure concrète et pragmatique en faveur des actions du programme bâtiment, pilier de la politique climatique suisse qui, de plus, a des répercussions très positives sur notre économie.

En conclusion, je vous encourage à passer des paroles aux actes et à accepter cet amendement afin que le budget 2020 soit celui de l'urgence climatique que notre Grand Conseil a déclaré cette année, à la quasi-unanimité.

M. Julien Cuérel (UDC) : — La semaine dernière, nous étions revenus sur cet amendement en parlant du climat, mais aussi de l'axe économique. J'aimerais relever que, dans le décret qui a été voté sur l'éducation numérique, les petits robots Thymio, développés par l'EPFL, vont être utilisés. Ces robots sont excellents en termes de formation, mais je signale qu'ils sont fabriqués en Chine et non pas dans nos entreprises régionales. En termes d'écologie et d'économie pour notre canton, je n'ai entendu personne dans cet hémicycle faire une remarque pour dénoncer cela.

Par ailleurs, on nous propose cet amendement en disant qu'avec la taxe sur l'électricité, les citoyens et les entreprises vont déjà participer. L'argument invoqué est que la collectivité publique participe également. Je rappelle que la collectivité publique, si elle participe, si elle a des moyens, c'est au travers des impôts qui sont également payés par les citoyens, donc les contribuables. Le fait de financer par une taxe, en plus des impôts, revient à un double financement par les mêmes personnes. C'est pour cela que l'UDC s'oppose principalement aux taxes et à cet amendement, étant donné qu'il y a déjà un financement par le biais d'une taxe souhaitée par la majorité de cet hémicycle. Nous nous opposerons donc à un second financement par les mêmes : citoyens, contribuables et entreprises.

M. Axel Marion (AdC) : — Notre groupe soutiendra l'amendement de M. Chapuisat, étant entendu que l'urgence climatique — qui, à entendre certains de nos collègues, n'est pas si urgente que ça — nécessite des actions nettes et claires à mener dès aujourd'hui. Je suis un peu surpris lorsque j'entends certains de nos collègues dire que le budget n'est pas le lieu pour avoir ce genre de débat ou que ce n'est pas le lieu pour libérer des moyens pour accélérer la transition écologique. Dès lors, quand et où faut-il le faire ? Nous discutons ici de l'investissement de l'Etat, de la répartition du gâteau, des revenus et des dépenses de l'Etat ; c'est à ce moment que nous faisons des choix. Je pense que, du côté du parti socialiste, on n'est pas avare en propositions — certes, c'était peut-être plus simple lorsque vous n'étiez pas majoritaires au Conseil d'Etat — en matière de développement de l'accueil de jour des enfants, en matière de développement des prestations sociales de manière générale, en matière de l'encadrement des conditions de travail sur les chantiers... Autant de propositions que nous avons, en général, soutenues, parce que nous considérons que cela fait aussi partie du bien-être de la population. Aujourd'hui, la transition écologique, la lutte contre l'aggravation du climat, fait aussi partie des préoccupations de la population. Je suis un peu consterné d'entendre aujourd'hui que certains nous conseillent d'attendre les prochains mois pour qu'il y ait un plan climat et voir ce qu'on lui allouera, tout en précisant qu'ils seront alors enthousiastes de soutenir ce plan climat. Je suis un peu surpris que cet enthousiasme soit si modéré aujourd'hui, d'autant que la proposition de notre collègue Chapuisat s'appuie — je dis surtout cela pour nos collègues de droite — sur l'état de la situation fiscale de notre canton, c'est-à-dire sur le fait que nous avons, de manière récurrente depuis quatorze ans, des recettes fiscales qui sont largement au-dessus de ce qui avait été budgétisé. Mon groupe ne soutiendra pas tous les amendements à la hausse qui ont été proposés par le groupe Ensemble à gauche POP, parce qu'on ne peut pas tirer sur le trait, mais ce petit effort peut être consenti.

Monsieur Cuérel, nous ne prélevons pas davantage auprès des Vaudois, nous prenons acte du fait que les Vaudois paient déjà et que nous pouvons utiliser une partie de cette somme pour réaliser cette transition écologique. Le débat sur la baisse de la fiscalité est un autre débat que nous menons aussi. Je connais vos propositions. Néanmoins, aujourd'hui, la situation est telle qu'elle est et nous avons ces recettes. Pour toutes ces raisons, j'encourage tous nos collègues, en particulier nos collègues socialistes, à faire cet effort et à considérer l'importance qu'il y a aujourd'hui à envoyer un signal clair en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Si vous n'envoyez pas ce signal aujourd'hui, vous faites preuve de mauvaise volonté. Monsieur Jaques, vous dites que nous ne sommes pas ici pour faire preuve de bonne volonté et je suis un peu surpris d'entendre vos propos. Je crois que nous sommes ici pour faire preuve de bonne volonté en faveur du climat et tout ce qui n'est pas de la bonne volonté est de la mauvaise volonté. Je n'aimerais pas que ce soit le message qui ressorte de vos votes.

M. Laurent Miéville (V'L) : — Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit. En tant que porteur de la résolution déposée il y a une dizaine de mois, j'aimerais néanmoins revenir sur certains éléments et vous donner quelques informations complémentaires. Tout d'abord, la résolution que nous avons acceptée en mars — à une très grande majorité et je vous en remercie — était un signal fort. Elle a placé, au sein du Grand Conseil, une responsabilité. Aujourd'hui, il en va de sa responsabilité d'agir dans cette direction lors de la discussion budgétaire. Le Conseil d'Etat nous l'a expliqué, j'ai eu l'occasion de le pratiquer en Commission des finances dans ma ville de Nyon, le budget est une chose assez compliquée dans un exécutif, une chose qui nécessite beaucoup de discussions. Il n'y a peut-être pas beaucoup de politique, mais il y a beaucoup de mécanique pour que les gens arrivent à se mettre d'accord autour d'investissements au niveau de l'exécutif. Ce n'est pas le même rôle que nous jouons aujourd'hui. Le Grand Conseil doit donner ce signal politique que le Conseil d'Etat ne souhaite pas donner. Nous devons répondre aux attentes et nous devons poursuivre ce que cette résolution a déjà initié : donner un signal fort.

Ce signal, en quoi consiste-t-il ? Ce n'est pas quelque chose de révolutionnaire ; c'est quelque chose qui fonctionne — la rénovation des bâtiments — et qui nécessite le soutien des villes, du canton et de la Confédération. Ce n'est donc pas un choix extrêmement révolutionnaire ; c'est quelque chose qui fonctionne et qui permettra de continuer, pour l'année prochaine, le développement de cette initiative.

Je suis peut-être le premier à regretter que mes interventions pour la mobilité électrique n'aient pas encore trouvé de réponse dans le plan climat. C'est normal, tout le monde a fait des propositions allant dans ce sens et nous attendons ce plan climat. Mais ce n'est pas une raison pour décliner ce signal et

encourager la rénovation des bâtiments. Aujourd'hui, l'urgence est réelle : on peut en discuter pendant des heures, mais il est minuit moins une. Les deux prix Nobel romands qui recevront leur distinction aujourd'hui ont aussi mentionné cette urgence. Ne pas le faire, c'est attendre, une fois de plus, que le plan climat arrive l'année prochaine, que nous en débattons et que nous votions ensuite les éléments qu'il contient. Les choses pourront ainsi se mettre en route dans une année seulement. Faisons aujourd'hui cette action et essayons de confirmer le signal que nous avons déjà donné en mars, de manière à pouvoir avancer sur une voie qui n'est pas tellement révolutionnaire, mais consensuelle. Je vous encourage vraiment à accepter cet amendement.

M. Jean-Rémy Chevalley (PLR) : — Je suis très surpris du dépôt de cet amendement par le groupe vert libéral. A mon sens, c'est à nouveau un effet de tirailleur. Ce mois encore, nous devrions traiter l'exposé des motifs et projet de loi qui modifiera l'article 40 de la Loi sur l'énergie. Si ce dernier est accepté, comme présenté, il permettra de financer le fonds de l'énergie selon la conception cantonale de l'énergie 2020-2024 établie par le Conseil d'Etat et répondra au besoin d'apporter de nouvelles ressources supplémentaires rapidement. De plus, une commission nommée devrait prochainement traiter d'une motion déposée en juillet 2019 par M. Régis Courdesse au nom du groupe vert libéral, demandant la création d'un fonds pour l'énergie photovoltaïque alimenté par un prélèvement annuel de 0,3 % du budget cantonal. Je crois qu'il faut vraiment se fixer une ligne de conduite et ne pas partir dans tous les sens : ordonner, planifier, financer et pas le contraire. Quant à surévaluer les rentrées fiscales pour compenser les dépenses supplémentaires, je n'y suis pas vraiment acquis. En homme de la terre et en bon Vaudois que je suis, je préfère toujours garder une poire pour la soif, plutôt que de tirer la langue. Je vous propose donc de refuser cet amendement.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Comme l'a expliqué notre collègue Axel Marion, notre groupe soutiendra sans réserve cet amendement. J'aimerais revenir sur la déclaration faite la semaine dernière par la présidente du parti socialiste, Mme Jaccoud, qui nous a dit que si nous ne soutenions pas sa motion intitulée «encourager l'assainissement énergétique des bâtiments : oui, mais pas sur le dos des locataires» et si les Chambres fédérales ne soutenaient pas les propositions du parti socialiste relatives à la défense des locataires, il est exclu de soutenir la proposition des Vert libéraux. Avant que nous ayons pu répondre à cette question, elle a finalement conclu que le parti socialiste ne soutiendrait certainement pas cet amendement. Il faut dire qu'il est difficile de répondre au vœu du parti socialiste, parce que sa motion, déposée en octobre, ne sera traitée par une commission que le 28 février 2020. Il est d'ailleurs piquant de constater que cette motion n'a, apparemment, été proposée qu'à des élus socialistes, puisqu'elle ne comprend que les signatures socialistes. En tout cas, elle n'est pas parvenue jusqu'à nous, parce que nous l'aurions signée tant il est évident que l'assainissement des bâtiments ne doit pas se faire sur le dos des locataires. Si cela peut rassurer le parti socialiste, au sein de notre groupe, nous sommes, de manière générale, favorables à la protection des locataires. Nous l'avons prouvé à maintes reprises dans ce Parlement, en particulier dans le cadre du débat de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL). Chers collègues socialistes, je vous rappelle que si nous avons gagné cette bataille de la L3PL, c'est aussi grâce aux Vert libéraux — que ce soit avec M. Courdesse en commission, avec son groupe en plénum ou avec les Vert libéraux en général lors des votations populaires. J'ai l'impression que vous avez la mémoire courte sur ces questions.

En ce qui concerne les Chambres fédérales, il faut préciser que notre Parlement n'a que peu d'influence sur leurs décisions. Nous sommes donc dans l'impossibilité évidente de satisfaire cette condition du parti socialiste. Il est également apparu que le parti socialiste craignait des mesures d'économies dans d'autres secteurs. Or, de notre point de vue, ces craintes sont infondées. Mais comme l'a dit, la semaine dernière notre collègue, van Singer, si par malheur cela se produisait — ce dont je doute — nous pourrions toujours corriger le tir lors du second débat.

Le programme bâtiment n'est pas nouveau. Jusqu'ici, le parti socialiste l'a toujours soutenu. Nous peinons à comprendre cette opposition soudaine à sa poursuite et à son renforcement qui s'inscrit dans une parfaite cohérence des actions que souhaite entreprendre notre gouvernement en faveur de la transition énergétique et dans le contexte dans l'urgence climatique. Rien ne sert de scander l'urgence climatique si on ne prend pas des mesures concrètes. Aujourd'hui, ce dont nous parlons en est une ! Même lorsque les propositions ne viennent pas de notre parti, si nous les jugeons pertinentes, nous les soutenons. C'est la marque de fabrique de notre groupe. Vous en avez tous bénéficié à un moment ou

à un autre, mais particulièrement le parti socialiste et les Verts. J'aimerais tenir un discours très clair : si le parti socialiste continue à jouer à ce jeu du dogme lors du budget, il y a de fortes chances que nous soyons un peu moins réceptifs à ses demandes et propositions. Au centre, nous nous sommes toujours montrés ouverts à vos propositions, avec les Vert'libéraux. Nous appartenons aux forces plutôt progressistes de ce Parlement. De notre point de vue, il est indispensable que nous restions groupés. Si le parti socialiste n'a pas compris cela, il doit s'attendre, à l'avenir, à de sérieuses déconvenues.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Depuis une décennie, la réalité économique oblige le Conseil d'Etat à proposer au Grand Conseil un budget prudent. Pour ma part, je salue cette prudence. Néanmoins, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat mercredi dernier, les comptes vaudois sont bénéficiaires depuis quatorze ans. En 2018, le Conseil d'Etat a eu la liberté de décider de distribuer plus de 600 millions à ses projets et, alors que la majorité de la population — des jeunes aux grands-parents pour le climat qui se trouvent aujourd'hui dans la tribune — s'interroge et agit afin de réduire son impact climatique, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de n'investir que 0,09% en 2020 pour résoudre cette problématique. Le Grand Conseil aura-t-il l'indépendance et le courage d'investir une nano tranche d'impôt heureux pour le bonheur du climat ?

Chers collègues députés de gauche, permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas non plus votre absence de soutien, puisque, comme vous l'a expliqué le député Chapuisat, il n'est en rien question de diminuer un autre poste du budget. Chers collègues de droite, la frilosité de ce budget correspond à notre manque de confiance en un avenir économique radieux ; les indicateurs montrent en effet des signes d'inquiétude autour des carnets de commandes des entreprises du bâtiment, entre autres, mais les travaux immobiliers arrivent à leur fin et il serait possible d'orienter ce type d'entreprises et leurs emplois vers des travaux de la transition énergétique. Est-il juste que ce virage ne soit financé que par de nouvelles taxes ? Une taxe n'est rien d'autre qu'un impôt, cela a déjà été dit, mais c'est un impôt supplémentaire. On le sait tous, le canton de Vaud est déjà le champion des impôts. Oui, pour l'instant, seul le consommateur vaudois paye plus, soit volontaire soit déjà par une taxe. Il faut le dire clairement : le Conseil d'Etat refuse d'investir en vue de lutter contre le réchauffement climatique ; il refuse d'investir un franc qui en rapporterait trois de la Confédération. Il propose seulement d'augmenter le pour cent de la taxe énergétique. Chers collègues, chaque franc non investi pour l'assainissement des immeubles, c'est trois francs de perdu pour les emplois, l'économie vaudoise et les communes. En effet, les communes, sous la pression de leur législatif, se chargent de cette mission supplémentaire, mais sans les fonds fédéraux auxquels elles auraient droit. Alors, ne dites pas que cet amendement est une surprise ; on ne compte plus le nombre de postulats et autres motions sur le sujet déposés depuis des années et pour lesquels nous attendons toujours des réponses.

Avec quels outils proposons-nous de financer cette nano particule d'impôts ? Chers collègues de la Commission des finances, vous avez travaillé le budget sur les projections des rentrées fiscales d'août 2019. Qu'en est-il au 1^{er} décembre 2019 ? La BNS a annoncé, à la fin du troisième trimestre, des bénéfices faramineux. Quelle probabilité, quelle différence entre la somme prévue en août et ce que le Conseil d'Etat imagine recevoir au 31 décembre ? En cherchant entre le bénéfice budgétisé en 2019, quelle est la réalité ? Quelle est la probabilité de l'encaissement des impôts au 1^{er} décembre 2019 ? Le Conseil d'Etat connaît parfaitement ces chiffres. Monsieur le président de la Commission des finances, je pense que vous êtes également informé de cela. Quels sont les bénéfices cumulés reportés avant les déductions des financements et des financements spéciaux qui sont de plusieurs centaines de millions et qui ont été faits en 2019 ? Quels sont les préfinancements qui ont été mis de côté pour diminuer la part des bénéfices 2019 ? Quels sont les autres outils spéciaux qu'on ne connaît pas et qui sont destinés à faire fondre ce fameux bénéfice ? Bref, quel sera le bénéfice 2019 avant la déduction des amortissements et autres mises en réserve ? Quelle est la réalité de la fortune vaudoise au 1^{er} décembre, y compris ces fameuses réserves d'investissement ? Je remercie le président de la Commission des finances de nous donner des réponses. Monsieur le conseiller d'Etat, j'imagine que vous aurez aussi envie d'y répondre, mais sachez que j'ai peur que votre réponse soit si complète qu'elle dépasse totalement ma capacité de compréhension. Je vous remercie donc de soutenir l'amendement de notre collègue Chapuisat.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Dur moment pour les socialistes... Nous sommes en train de nous faire menacer, nous faire traiter d'anti climat, j'en passe et des meilleures. Je reprends la parole pour vous expliquer la manière dont nous avons imaginé travailler. Comme nous l'avions dit lors du débat d'entrée en matière et comme cela fut rappelé par les députés Dessemontet et Jaccoud, notre groupe refusera cet amendement. Par contre, nous sommes en train de finaliser une motion qui sera proposée, encore aujourd'hui, aux autres groupes. Il s'agit, par cette motion, de ne pas passer par la voie budgétaire, qui nous paraît extrêmement risquée, mais de demander au Conseil d'Etat de créer un fonds alimenté d'un montant égal au montant perçu par la taxe électrique, les fameux 24 millions dont nous parlons, tout en y insérant des mesures d'accompagnement en matière de contrôle des loyers après assainissement. Nous lierons ainsi les trois dimensions du développement durable que je rappelle : l'écologie, l'économie et le social, ces trois éléments étant, à nos yeux, tous extrêmement importants. Cette motion n'a malheureusement pas pu être diffusée aux groupes en raison de problèmes de messagerie depuis hier. Nous la transmettrons donc, sous format papier, dans la journée aux groupes et au Groupe interpartis énergie-climat (GRIEC) — dont je fais partie — afin qu'ils puissent l'avoir avant le deuxième débat. J'espère que cette motion retiendra votre intérêt. A mon sens, cela pourrait aller vite et permettrait de sortir cette question du débat budgétaire, tout en la laissant figurer dans les préoccupations majeures de notre Parlement. Je vous remercie de faire bon accueil à cette motion quand elle vous parviendra.

Mme Cloé Pointet (V'L) : — En tant que jeune préoccupée par le changement climatique, je soutiens l'amendement de M. Chapuisat. Il est temps de passer des promesses aux actes. Chaque geste en faveur de notre environnement est un pas de plus vers une société durable, tout comme chaque économie d'énergie réalisée grâce à un bâtiment mieux isolé. Il est de notre devoir d'encourager les rénovations allant dans ce sens. Les Vert'libéraux ne toucheront pas aux dépenses sociales, si cela peut rassurer le groupe socialiste. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Comme M. Marion, j'aimerais réagir aux propos de M. Jaques qui dit que le budget n'est pas le lieu pour discuter de telles mesures. Or, je reprends la déclaration de M. Christian Leuvrat, président du parti socialiste suisse, qui veut un plan Marshal pour le climat et qui veut le doter de 3 milliards de francs par année, et ceci, dans le cadre du budget fédéral. Chers collègues, le budget fédéral fait 75 milliards, dont 3 milliards par année pour le climat. Si j'avais été élu conseiller national, j'aurais soutenu un tel projet. Ces 3 milliards, sur 75, représentent 4 % du budget fédéral. Si M. Chapuisat avait fait un plan Marshal, il aurait fallu demander 400 dans le budget du canton de Vaud, soit 4%. Avec ses 24 millions, je pense que M. Chapuisat est très modeste et nous allons soutenir avec enthousiasme sa proposition. Ces 24 millions ne sont qu'un début et je me réjouis de pouvoir lire la motion du parti socialiste.

M. Maurice Mischler (VER) : — Lorsque nous avons reçu le budget, la première chose qui a été mentionnée était qu'une attention avait été apportée au climat et au développement durable. Lorsqu'on regarde ce qui s'est passé, on constate effectivement une augmentation de 9 millions, mais en grattant un peu plus loin, on remarque qu'une bonne partie de ces 9 millions était en fait des subventions fédérales. Dès lors, vous pouvez comprendre qu'il y a une frustration de la part de certains députés. Nous avons l'impression que les gens râlent, demandent un certain nombre de choses, mais que rien ne se fait. Je trouve dommage que nous devions discuter du budget au mois de décembre, parce qu'il fait froid. Nous avons toujours l'impression que les choses que l'on nous prédit ne vont pas arriver. Mais je vous rappelle que, l'été passé, il y a eu une canicule extrêmement forte. Actuellement, c'est l'Australie qui connaît à son tour une période de canicule. Evidemment, cela a moins de répercussions chez nous, mais quand même...

Par ailleurs, M. Jaques a dit : « Pourquoi ces 24 millions ? » Nous savons très bien, c'est pour compenser cette Conception cantonale de l'énergie CoCEn qui a pourtant été étudiée en commission au mois de juin et qui n'a toujours pas été soumise au plénum. Si vous regardez cette CoCEn, il est prévu que cette taxe soit mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020. Si nous avons la promesse du Conseil d'Etat que cette CoCEn sera encore votée cette année et qu'elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020, cet amendement sera peut-être inutile.

Nous saluons la motion prévue par le parti socialiste, mais il va falloir alimenter le fonds proposé par les socialistes. Chers amis socialistes, vous ne risquez rien en acceptant cet amendement, parce qu'il permettra précisément de faire en sorte que ce fonds puisse être alimenté.

Je pense que lorsque nous n'aurons un débat sur cette CoCEn, vous l'accepterez avec bienveillance. Pour tout ce qui concerne la problématique du climat, j'espère vraiment que nous pourrons avancer, avec le canton, avec les communes et avec la population.

M. Christian van Singer (VER) : — Les discussions portent sur 24 millions, donc une très faible partie en regard du budget. Néanmoins, c'est une somme importante si l'on examine ce qui s'est passé durant les dernières années. C'est aussi un signal important à donner concrètement pour ce programme bâtiment. Nous voyons que, ces dernières années, il y a eu un fort engagement du gouvernement et du Parlement pour assainir les finances du canton, mais aussi un fort engagement dans la politique sociale. Nous pourrions énumérer toutes les mesures prises... Il y a aussi eu un fort engagement en faveur des entreprises, mais force est de constater que l'engagement pour l'environnement, pour le climat, n'a pas été à la mesure de tous les autres engagements de la politique publique du canton.

Actuellement, nous nous trouvons face à cette proposition de 24 millions et, comme certains, nous pourrions dire que ce n'est pas suffisant par rapport à ce que nous devons faire pour améliorer la situation. Chers collègues qui doutez que c'est un bon choix d'agir dans la politique du bâtiment, nous savons aujourd'hui que les deux principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre sont les transports et les bâtiments. Il est donc indispensable d'agir sur ces deux points.

Actuellement, on rénove énergétiquement environ 1 % des bâtiments — peut-être un peu plus dans le canton — par année. Ce n'est pas suffisant. Cela signifie qu'il faudra presque un siècle pour améliorer la situation. Nous devons aller plus vite, nous devons faire des efforts. Il est un peu absurde, comme le disent certains socialistes, d'attendre le plan climat ou d'attendre la proposition que nous, socialistes, feront et qui va tout régler. Ce n'est pas sérieux ! Il y a actuellement une proposition émanant des Vert'libéraux qui est très claire : 24 millions de plus pour le secteur du bâtiment. Ces 24 millions entraîneront aussi un effort supplémentaire des communes et une participation supplémentaire de la Confédération. Rappelons-le, tout cela n'est pas seulement favorable au climat et à l'environnement, mais aussi à l'économie. Il a été dit que, prochainement, le secteur du bâtiment ne pourra pas continuer à fonctionner comme durant ces dernières années, à construire toujours plus de logements. Nous sommes arrivés à une certaine saturation. Cela sera très favorable au secteur du bâtiment du canton de pouvoir travailler davantage dans l'assainissement énergétique du bâti existant.

Chers collègues, j'espère que cette proposition des Vert'libéraux — qui aurait aussi pu être faite par les socialistes, les Verts ou le PLR, tant elle est utile et opportune en ce moment — pourra bénéficier d'un large soutien dans ce Parlement et que nous pourrons aller au-delà des réticences — que l'on peut comprendre — qui viennent de l'affirmation « Votons le budget, tout le budget et rien que le budget. » en acceptant cet amendement.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Nous sommes dans la période du budget. Dans d'autres circonstances, une proposition comme celle de M. Chapisat — motion ou postulat renvoyé à une commission — nous savons de quoi nous parlons. A l'extrême limite, on aurait même pu augmenter le montant. Pourquoi pas... Ces propositions dites « à la hussarde » sont assez communes. C'était même très fréquent lorsque le canton n'avait même pas l'argent nécessaire. Combien de fois, parfois à quelques voix près, il fallait repousser une proposition faite dans le cadre du budget. Personnellement, je n'accepte pas les propositions « à la hussarde ».

Je ne comprends pas pourquoi on critique le parti socialiste. Monsieur Christen, bien sûr qu'il était joli le temps où les radicaux et les libéraux avaient une majorité au Grand Conseil, on pouvait s'opposer tranquillement, le budget passait quand même. Maintenant la composition politique du canton est la suivante : trois conseillères d'Etat émanant du parti socialiste, une conseillère d'Etat verte et deux conseillers d'Etat — pour le moment — émanant du PLR. C'est donc un budget venant de la majorité de gauche du Conseil d'Etat qui s'appuie évidemment sur l'expérience qu'il faut reconnaître au grand argentier PLR. Dans n'importe quel Parlement du monde, les partis qui sont au pouvoir soutiennent ce que le pouvoir leur propose, sauf considérations très particulières. Dès lors, je comprends parfaitement l'attitude du parti socialiste, sans compter la nôtre, bien entendu. Nous faisons notre travail de groupes

représentés au Conseil d'Etat. Que les groupes qui ne sont pas représentés au Conseil d'Etat fassent une proposition de ce genre, cela fait partie du jeu politique, mais il n'y a pas de quoi s'offusquer si par hasard ils ne devaient pas triompher.

Si, pour la première fois et ce serait très intéressant, le budget du canton de Vaud se faisait « à la hussarde », vous pourriez compter sur votre serviteur pour proposer un amendement de 40 millions pour permettre aux infirmières, aux infirmières assistantes et aux aides-soignantes d'être payées comme Decfo-Sysrem. J'attends la suite...

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — J'ai déjà pris la parole lors du dépôt de cet amendement, mais j'aimerais répéter qu'il y a aujourd'hui un montant à disposition par rapport au financement pour le programme bâtiment, en tous cas pour une année, sans aucun problème. Il ne s'agit pas de 15 millions, comme j'ai pu le dire, mais de 18 millions qui sont aujourd'hui à disposition. Lorsqu'on fait une demande de subvention par rapport à l'amélioration de l'isolation d'un bâtiment — les fenêtres, la toiture ou les façades — la demande n'est pas traitée dans les jours qui suivent, mais elle prend un certain temps. La demande est ensuite consultée, contrôlée, puis vient une réponse à cette demande qui peut être positive ou négative. Si elle est positive, des moyens sont octroyés, mais cela arrive 24 mois après le début de la demande. Cela laisse donc un certain délai par rapport à cette urgence absolue de mettre de l'argent, en 2020, dans ce fonds.

Par ailleurs, je répète mes propos : jusqu'à aujourd'hui, il est quasiment impossible d'aller au-delà des 20 millions par année sur l'économie vaudoise dans le domaine du bâtiment. Certes, nous pouvons accélérer ce mouvement, faire les choses beaucoup plus vite, changer plus de fenêtres, de toitures, mais que va-t-il dès lors se passer ? Nous allons engager du personnel temporaire ou des personnes venant d'autres régions de l'Europe, nous allons prendre des fournitures qui viennent d'autres régions de l'Europe pour pouvoir répondre à cette demande et accélérer ce marché. C'est une grossière erreur ! Je pense que nous devons faire les choses rapidement, mais pas dans la panique et la précipitation. Les choses doivent s'inscrire dans un calendrier, avec des employés locaux et des fournitures locales.

Pour terminer, on parle aussi d'investissements au niveau communal. Viendra le temps où l'on va parler des communes lors de la discussion budgétaire. Je rejoins mon préopinant sur ce qu'il a dit à propos des 40 millions destinés aux infirmières et aux infirmiers, mais vous verrez que nous allons aussi parler des communes. Ces dernières font aussi un effort considérable dans le domaine. Il y a certainement des centaines de millions qui ont été utilisés par les communes dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments. N'oubliez pas cette partie et soutenons aussi les communes indirectement. Je pense que l'argent est là et que l'on pourra tenir le coup sans problème en 2020. J'espère que nous pourrons voter cette Loi sur l'énergie assez rapidement pour que le sujet soit clos.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — J'ai le sentiment quelque peu désagréable, au vu de la tournure que prend ce débat, que nous en arrivons à un système binaire. Il y a ceux qui ont déjà compris et ceux qui n'ont pas encore compris. Autrement dit : qui n'est pas avec moi est contre moi. Mais en fait, il se fait, il s'est fait et il se fera encore, de la part de ce Conseil d'Etat avec l'approbation du Grand Conseil, de gros efforts. N'oublions pas les 100 millions pour la transition énergétique ; n'oublions pas les milliards, avec l'aide de la Berne fédérale, pour le transfert modal dans le domaine des déplacements, en passant de la route au rail. N'oublions pas l'extension régulière des surfaces de compensation écologique liées à l'agriculture qui, soit dit en passant, arrive à cet effet ciseau qui veut que plus la population augmente, plus la capacité d'approvisionnement en produits indigènes diminue. Il faudra bien un jour l'admettre et regarder le problème en face. Tout cela, avec un postulat — qui est encore dans le pipeline, mais que nous allons traiter — qui nous dit : « d'accord, mais pas sur le dos des locataires. » C'est-à-dire que le 75 % de la population ne veut pas être tondu. Peut-être, mais le financement reviendra aux 25 % des propriétaires — dont j'affirme en passant que je ne fais pas partie.

Il me semble qu'un budget — qu'il soit communal, cantonal et je pense fédéral — est le résultat d'arbitrages, de compromis, de pondérations et de négociations. Venir passer la crousille, sur un budget de 10 milliards, en disant « à votre bon cœur, Mesdames et Messieurs : avec 25 millions, nous allons dans la bonne direction », alors que cela n'a pas été présenté lors des travaux de la Commission des finances, ne me paraît pas véritablement relever de la tradition de ce Grand Conseil. Bien sûr,

l'urgence climatique voudrait que l'on passe par-dessus les conventions. Je ne crois pas que la peur soit une bonne conseillère et qu'avec ces 25 millions, nous arrivions à un résultat probant.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, mais je m'arrête là, je vous recommande de refuser cet amendement de notre collègue Chapuisat.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Certains voudraient faire de cet exercice budgétaire un acte administratif, je crois que le débat que nous sommes en train d'avoir démontre clairement que le budget est un acte politique : nous votons des budgets pour soutenir différentes politiques publiques. Aujourd'hui, il y'a une sensibilité forte du Parlement qui s'exprime en faveur des rénovations énergétiques. Cet amendement ne tombe pas du ciel ; il s'appuie sur des documents très sérieux qui ont d'ailleurs été portés par le Conseil d'Etat lui-même, avec le concept énergétique qui a été voté en juin 2019 et qui dresse un constat rappelé tout à l'heure : il y a deux leviers importants pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, le transport et la rénovation des habitations. Ce concept énergétique dresse aussi un double constat :

1. Il s'agit très clairement d'une compétence cantonale, certes avec un soutien fédéral au travers de conventions programmes. Il y a donc une responsabilité forte du canton pour agir en la matière.
2. Nous accusons un retard important sur les rénovations énergétiques, puisque notre taux se situe à peu près à 0,9 %, alors que nous devrions atteindre 1,5 % durant les prochaines décennies pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique.

Le cadre qui est dressé me paraît suffisamment clair : nous n'avons pas besoin du plan climat pour confirmer ce constat et pour identifier les différents objectifs. Un autre constat apparaît dans le concept énergétique : le fonds qui permet de financer ces rénovations énergétiques va rapidement être épuisé. Logiquement, un amendement a été déposé pour y remédier par un député sensible à ces questions.

Je pense que nous devons prendre le risque de voter cet amendement aujourd'hui. Certains estiment que ces 24 millions ne pourront pas être dépensés indépendamment des conventions programmes qui sont négociées avec la Confédération. Encore une fois, il n'y a pas d'obligation de dépenser, mais une possibilité offerte au Conseil d'Etat de venir en appui d'une politique publique qu'il développe lui-même à travers son concept énergétique. Il s'agit très clairement d'un acte politique de ce Parlement que nous avons l'occasion de traduire à travers ce vote. Nous verrons si la motion des socialistes permet de réorienter la discussion, s'il est plus habile de financer ce fonds à travers les potentiels revenus excédentaires ou à travers le budget. Pour l'instant, nous sommes face à une proposition concrète et le groupe des Verts soutiendra cet amendement, comme il l'a annoncé. Entre les deux débats, nous verrons ce que propose la motion socialiste, s'il y a une possibilité de trouver une autre voie pour soutenir cette politique publique. Encore une fois, nous avons la démonstration que l'exercice budgétaire est très clairement un acte politique et ce Parlement est particulièrement sensible aux rénovations énergétiques. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts soutiendra cet amendement.

Mme Jessica Jaccoud (SOC) : — Je souhaite répondre à l'intervention de certains de mes collègues, dont M. Courdesse qui a fait référence au plan Marshal du parti socialiste suisse. Effectivement, ce plan comprenait quarante mesures qui devaient amener les aides fédérales aux alentours de 3 milliards, afin de permettre, avec les autres mesures, d'arriver à 12 milliards d'investissements globaux pour la transition énergétique. Monsieur Courdesse, si vous avez lu attentivement le plan Marshal élaboré par le parti socialiste suisse, vous verrez que juste après la mesure intitulée « C2 Renforcement du programme bâtiment », il y a la mesure « C3 Programme de protection des locataires ». Ces deux mesures ne s'articulent pas l'une sans l'autre et doivent être considérées de manière conjointe. J'aime également appeler ce programme de protection des locataires des mesures d'accompagnement. Je pense que c'est un terme adéquat, parce que ces mesures accompagnent un programme nécessaire. Je rappelle le soutien, sur le principe, du renforcement de ce programme bâtiment par le parti socialiste, mais je rappelle également qu'il n'est pas question de soutenir un renforcement de ce programme sans que ce Parlement ait l'occasion de se prononcer sur un programme de protection des locataires. Je vous l'avoue honnêtement, j'ai peur de voir d'autres majorités se dessiner, lorsqu'il sera question d'évoquer la protection des locataires par rapport au renforcement d'un programme bâtiment. Aujourd'hui, je vois avec un certain intérêt que de nombreux groupes se sont prononcés en faveur

d'une réflexion générale et d'un intérêt à renforcer les locataires dans le cadre de ces démarches et je m'en réjouis. Je me réjouis également de voir quelle sera la réaction des uns et des autres à la motion que nous allons déposer. Encore une fois, il n'est pas question aujourd'hui de prendre aujourd'hui le risque d'adopter cet amendement sans que des mesures d'accompagnement, sans que ce programme de protection des locataires, ne puissent ensuite être adoptées par ce Parlement. Si l'acte d'adoption du budget est un acte politique, celui de dire qu'il faut lier le renforcement d'un programme en vue de la rénovation énergétique avec la protection des locataires est aussi un acte politique. C'est cet acte que nous ferons aujourd'hui en refusant cet amendement.

M. Pierre Volet (PLR) : — En tant qu'ancien entrepreneur de ce bâtiment à la retraite, je peux vous dire qu'il faut absolument rénover nos bâtiments, parce qu'ils sont énergivores. Mais avant de décider, il faut savoir que le canton de Vaud paye des taxes — cantonales, voire même dans certaines communes — sur l'électricité, ce qui n'est pas le cas à Fribourg. A Maraçon où j'avais une entreprise de menuiserie, je payais jusqu'à 0,7 % de taxes. Si l'on décide un taux entre 0,18 et 0,6 — peut-être même jusqu'à 1 — cela représente beaucoup d'argent. Sur Fribourg, les taxes communales et cantonales n'existent pas. Il n'y a donc que l'économie vaudoise qui va payer, alors que les concurrents des cantons voisins, qui ne connaissent pas de telles taxes, vont en profiter pour travailler sur le canton de Vaud, générant ainsi beaucoup de trafic. Ce sera également le cas avec les entreprises des pays voisins, notamment les pays de l'Est, ou la France, l'Allemagne et l'Autriche, qui fournissent à peu près 70 % des vitrages isolants dans notre canton, voire qui envoient leurs entreprises faire ce travail. Les camions partent de ces pays pour venir chez nous et c'est le contribuable vaudois qui va payer tous ces trafics routiers avec sa taxe. Ce n'est pas très écologique. Bien sûr, ces transports auront pour conséquence des millions de kilomètres parcourus. Ne devrait-on pas attendre de voir nos voisins s'aligner en créant ou en augmentant les taxes existantes avant d'augmenter nous-mêmes nos taxes qui existent déjà et permettent la rénovation de nos bâtiments ? M. Romanens l'a dit : l'économie vaudoise, avec ses taxes, arrive tout juste à suivre. Dans le cas contraire, il faudra qu'elle procède à des engagements en faisant venir des travailleurs d'autres cantons. Nous risquons de nous faire envahir par des travailleurs d'autres cantons qui ont moins de travail, avec tout le trafic routier que cela va générer.

Dans cette histoire, ce sont les bureaux d'études qui rigolent. Lorsqu'on demande des subsides, dès qu'on dépasse 10 000 francs, on est obligé de faire un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Sur ces 10 000 francs que le propriétaire foncier va toucher, il y a presque un tiers qui part pour les bureaux d'études. Il faudrait peut-être doubler, voire tripler, cette somme de 10 000 francs, parce que certains professionnels issus de nos formations savent isoler les bâtiments, sans avoir besoin des bureaux d'études qui s'ouvrent à tout va dans le canton et en Suisse. Ces bureaux ne font que ponctionner la manne, mais n'amènent strictement rien en termes d'isolation ou d'amélioration du bâtiment. Pour des objets compliqués, le recours à ces bureaux est peut-être utile, mais pour des choses simples, il faut aussi passer par ces bureaux qui ne font qu'encaisser la manne et n'amènent rien du tout écologiquement parlant. C'est une question que nous devons nous poser.

C'est vrai que ces mesures vont donner du travail aux métiers du bâtiment et que cela sera bénéfique pour l'écologie, mais je pense que, dans notre canton de Vaud, il y a déjà beaucoup de taxes et que l'on paye déjà beaucoup d'impôts. Il faudra réfléchir à cela : nous ne pouvons pas être le canton avec les taxes les plus lourdes. Je vous en avais déjà parlé pour les véhicules automobiles. Il y a un véritable trafic avec les cantons voisins, puisque nos taxes sont entre 30 et 45 % plus cher que chez nos voisins. Encore une fois, il y a une réflexion à mener sur ces sujets.

M. Yvan Luccarini (EP) : — Peut-être faudrait-il revenir à un peu de modestie dans ce débat. Avec cette proposition d'amendement, nous ne sommes pas en train de répondre à l'urgence climatique pour sauver la planète ni même de lire dans notre boule de cristal pour savoir ce que sera le plan climat vaudois qui nous sera bientôt proposé. Nous ne sommes même pas sûrs de renforcer le programme bâtiment, mais simplement de nous assurer qu'en 2020, il sera financé correctement. C'est certain, la modification de la Loi sur l'énergie et la discussion sur l'augmentation de la taxe sur l'électricité n'interviendront pas avant 2020, comme le suggérait la conception cantonale de l'énergie. Par ailleurs, nous ne pouvons pas présumer du résultat de ce vote pour l'introduction d'une nouvelle taxe. Rappelons que, si cet amendement n'est pas accepté et que cette taxe ne retraits pas en vigueur, cela

signifierait non seulement l'arrêt du programme bâtiment, mais aussi l'arrêt de toute la mission de la Direction de l'énergie qui est financée, dans sa quasi-totalité, par ce fonds.

En ce qui concerne le financement de cet amendement, l'évaluation des recettes du budget qui nous est présenté n'est pas prudente, elle est tout simplement fautive. Je vous rappelle que les derniers comptes présentaient un excédent de 600 millions de francs. Je n'appelle pas cela de la prudence, ce n'est pas une marge d'erreur. Si ce n'est pas de l'incompétence, c'est une façon de verrouiller le budget pour empêcher toute tentative d'amélioration et pour en faire un acte administratif.

Enfin, camarades socialistes, bien sûr, il faut défendre les locataires, notamment par la modification du droit du bail, au niveau fédéral. Il ne faut pas non plus financer les bénéfices des propriétaires avec des subventions publiques. Nous aussi, nous voudrions pouvoir faire tout cela en même temps, peut-être même redéfinir la notion même de propriété privée en faveur du bien commun. Néanmoins, aujourd'hui, nous souhaitons simplement pérenniser ce programme bâtiment, en nous assurant notamment de son financement.

M. Stéphane Masson (PLR) : — S'il est vrai que les petites rivières deviennent des fleuves et que les fleuves mènent à l'océan — en l'occurrence, l'océan de défis qui nous attendent en matière climatique — je ne soutiendrai toutefois pas cet amendement, parce que j'estime qu'il doit s'inscrire dans une politique plus globale et que, malheureusement, ce n'est pas par petits coups — même si on parle d'une pichenette de 24 millions — que nous y parviendrons. Je pense que nous pourrions faire cela dans le cadre du budget — c'est même ainsi qu'il faut le faire —, mais en l'occurrence, cela arrive trop tôt. Il faudra que nous en discutions l'année prochaine et que nous l'inscrivions dans une politique globale.

Cela étant, sur le fond, je pense que, dans le futur, nous devons oser faire passer le climat devant l'économie. S'il est vrai qu'en matière de finances, il y a, comme le dit notre ministre, une main qui donne et une main qui prend, je pense qu'en matière de climat, il y a une main qui se tient à la branche et l'autre qui tient la scie.

Puisque nous parlons de bilan, celui de la planète est dans le rouge. Ce serait peut-être faire preuve d'équilibre que d'oser présenter des chiffres qui seront peut-être un jour dans le rouge. Aujourd'hui, vouloir à tout prix présenter des chiffres noirs pour servir l'économie me paraît être suicidaire sur le long terme. Vous aurez peut-être le sentiment qu'il y a une contradiction dans mes propos, mais je pense que, sur le fond, il est normal de prendre des mesures, mais que, sur la forme, il est peut-être malheureusement trop tôt pour le faire aujourd'hui. Je ne soutiendrai donc pas cet amendement.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Ce qui est enrichissant, avec ce type de débat budgétaire, c'est que l'on assiste à des changements historiques de posture, comme à l'instant avec l'environnement qui doit maintenant primer sur l'économie pour le PLR. Nous prenons acte de ce type de propos qui ne choque évidemment pas les Verts.

Je voudrais revenir sur les propos de notre collègue Vuillemin prononcés tout à l'heure à propos des équilibres entre le Parlement et le Conseil d'Etat. Je me faisais la même réflexion que lui, mais je n'en tirais pas la même conclusion. Nous pourrions résumer les choses de la façon suivante : dans les débats budgétaires, le tapage parlementaire fait par un groupe est inversement proportionnel à sa représentation au gouvernement. Les groupes qui sont bien représentés au gouvernement sont timides, ceux qui n'y sont pas représentés sont plus pugnaces et plus vindicatifs. C'est de bonne guerre. Cher collègue Vuillemin, vous en déduisez une autre variante de la fameuse phrase « le budget, rien que le budget, tout le budget ». Personnellement, j'en tire la conclusion inverse pour une raison simple : nous ne sommes pas dans un régime de coalition à l'allemande dans lequel le gouvernement est élu par le Parlement, sur la base d'une coalition gouvernementale — Parti social-démocrate (SPD) et Union démocrate-chrétienne (CDU), par exemple — et si le programme gouvernemental n'est pas soutenu par le Parlement, le système explose. Nous ne sommes pas dans un système de ce type, nous sommes dans un système de concordance où l'agenda du gouvernement est fondé sur la concordance gouvernementale et ne correspond pas nécessairement à l'agenda du Parlement. Nous l'avons vu à de nombreuses reprises ces dernières années, les équilibres parlementaires peuvent ne pas être les mêmes. Notre rôle, au sein du Parlement, est de réajuster nos priorités de Parlement là où nous estimons que le Conseil d'Etat a choisi une direction qui ne nous convient pas ou qui peut être légèrement ajustée.

Dans le cadre de l'amendement qui nous occupe, nous ne sommes pas en train de parler de renverser la table. Pour reprendre une expression déjà utilisée dans cet hémicycle, il n'y a pas besoin d'être un observateur averti de la vie politique vaudoise pour voir que le débat budgétaire est légèrement verrouillé par le gouvernement. L'amendement qui nous est proposé ne vise pas à faire sauter le verrou. La seule chose que nous demandons est de mettre deux ou trois petites gouttes d'huile dans la serrure. Peut-être que l'on peut souffrir ces petites gouttes d'huile dans la serrure pour le climat, parce qu'il le mérite bien, tout en respectant le sacro-saint verrou qui a été posé sur ce débat budgétaire et qui pose toute une série d'autres questions sur lesquelles nous ne reviendrons pas aujourd'hui.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Je voulais remercier Mme Induni de nous informer de la proposition du parti socialiste de préparer une motion pour régler la problématique climatique. Je me permets simplement de rappeler au groupe socialiste l'effet d'une motion déposée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat. Je rappellerai particulièrement une motion déposée par votre collègue Valérie Schwaar sur la problématique des rénovations des bâtiments publics qui date de... 2009 ! Madame la présidente du groupe socialiste, voulez-vous prendre le risque d'attendre dix ans pour obtenir une réponse ?

M. Vincent Jaques (SOC) : — Je réponds brièvement à M. Courdesse qui faisait tout à l'heure état du plan Marshal des socialistes au niveau fédéral. Monsieur Courdesse, je n'ose pas imaginer que le plan Marshal des Vert'libéraux équivaut à 24 millions sur un budget de 10 milliards du canton. Je ne vous ferai pas l'affront de penser que c'est ce que vous supposiez. Je n'ai pas envie d'analyser cela sous cet angle. Je souhaite pouvoir m'exprimer sur une stratégie et bénéficier d'une vision d'ensemble. Si le plan climat est connu en début d'année, il pourra déjà entrer en vigueur en 2020, mais peut-être pourrions-nous aussi obtenir du Conseil d'Etat un engagement quant à la communication sur ce fameux plan climat, dont je pense que tout le monde attend aujourd'hui sa publication.

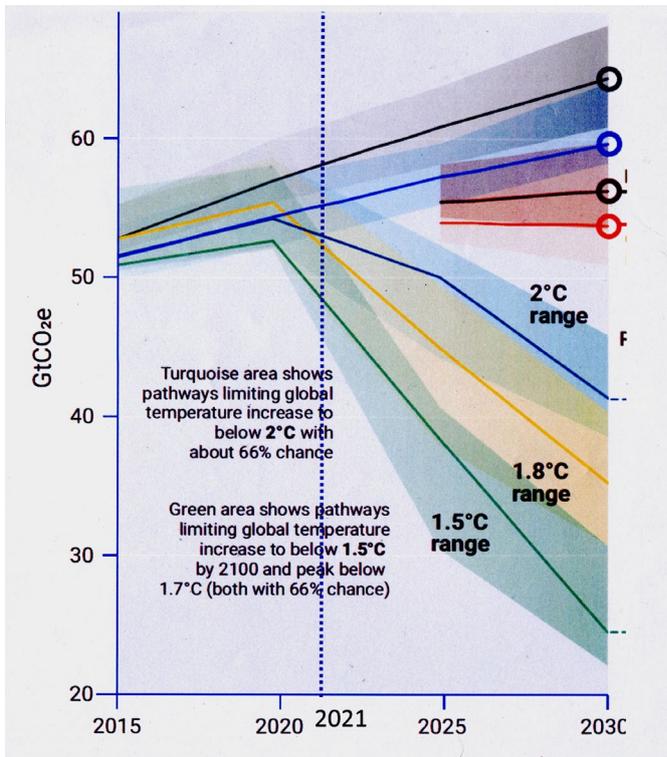
En toute cohérence, sur le plan communal — je vous rappelle mes intérêts je suis syndic d'une commune morgienne — j'ai aussi fait le choix de développer une stratégie énergétique ; j'ai aussi fait le choix de développer une planification énergétique territoriale assortie d'un plan de mesures impliquant des financements importants sur lesquels les élus locaux bénéficieront d'une vision d'ensemble pour pouvoir se prononcer sur le plan financier. Ainsi, l'attitude que j'adopte aujourd'hui dans ce plénum, j'essaye de l'appliquer de la même manière dans le cadre de mes autres responsabilités.

Par ailleurs, j'ai aussi entendu les propos de M. Vuillemin : lorsque je disais tout à l'heure que l'outil budgétaire peut parfois être compliqué, M. Vuillemin a fait part de ses souhaits budgétaires en matière de santé. A mon tour, je pourrais aussi vous faire part d'intentions sur le plan culturel, par exemple, mais je ne pense pas que la volonté de ce Grand Conseil soit d'ouvrir une boîte de pandore dans laquelle toutes les aspirations des ans et des autres pourraient finir par s'exprimer dans le cadre du débat budgétaire. Il vaut mieux attendre cette vision d'ensemble que j'appelle de mes vœux rapidement, afin que nous puissions déterminer en toute connaissance de cause et surtout à la hauteur de l'ambition que ce canton veut se donner pour le plan climat.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Comme j'ai été nommément interpellée, je me permets de répondre à Mme Meldem. Vous avez raison, certaines motions peuvent prendre du temps et il n'est pas toujours évident de comprendre pourquoi. J'ai espoir de pouvoir vous présenter le texte — qui m'est revenu à l'instant — et d'obtenir un large consensus, puisque tout le monde, dans ce Parlement, a l'air d'être convaincu qu'il y a une urgence climatique. J'espère également pouvoir le renvoyer directement au Conseil d'Etat. Si nous arrivons à ce résultat, à mon sens, les choses pourraient aller rapidement. C'est en tout cas l'espoir que j'ai. Je peux aussi vous dire que nous pouvons avoir beaucoup de doutes sur le travail que nous sommes en train de faire au niveau budgétaire et des risques que nous pourrions courir entre le Département du territoire et de l'environnement et le Département des finances et des relations extérieures.

M. Laurent Miéville (V'L) : — J'aurais souhaité projeter un graphique, j'avais décidé de ne pas le faire pour que le débat ne soit pas trop long, mais j'aimerais qu'il soit affiché. Nous avons eu beaucoup de discussions entre les différents groupes et les différentes sensibilités de notre Parlement, j'aimerais que l'on revienne sur l'élément fondamental qui est à l'origine de nos longues discussions

lors de la semaine passée et aujourd'hui : la réduction de la quantité de carbone émise dans l'atmosphère. Je pense qu'en voyant les courbes publiées il y a quelques semaines par les Nations unies, vous vous rendrez compte extrêmement rapidement de cette fameuse urgence. (Une image est projetée.)



La ligne en traits tillés correspond à 2021. Vous voyez, par rapport à cette année, combien nous devons déjà réduire les émissions en 2020. C'est précisément notre rôle : nous devons faire baisser ces courbes. Je comprends qu'il faut discuter des mesures à prendre ou de la façon de le faire, mais vous voyez à quel point nous sommes déjà en retard par rapport à ce que nous proposent tous ces scénarios.

M. Yves Ferrari (VER) : — Malheureusement, il ne suffit pas d'avoir des espoirs pour envoyer rapidement une motion au Conseil d'Etat et pour qu'elle soit prise en compte. Je rappelle que, parmi l'une des dernières fois où cela a été fait, c'était pour l'une de mes motions qui, malheureusement, a été perdue par le Conseil d'Etat. Elle avait été renvoyée, sans aucune opposition, au Conseil d'Etat et malheureusement, jusqu'à ce jour, plusieurs années plus tard, nous attendons toujours sa réponse, quand bien même nous savons en lisant le rapport de gestion qu'elle est en traitement. Malheureusement, ce n'est pas la solution. C'est la raison pour laquelle il est proposé aujourd'hui d'inverser le processus : de mettre ces 24 millions, de traiter de cette motion assez rapidement. Peut-être que nous nous dirons que ces 24 millions sont, d'une part, utiles, mais, d'autre part, qu'ils pourront peut-être aussi répondre à la motion déposée par les socialistes aujourd'hui. Dans l'immédiat, je ne peux que vous encourager à soutenir l'amendement qui nous est proposé par notre collègue Chapuisat.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Quel superbe débat ! Quel débat intéressant ! Merci pour toutes vos prises de position. C'est un sujet très important pour la population vaudoise et mondiale. Merci d'avoir fait ce débat. C'est vrai, c'était un peu long, mais nous devons avoir ce débat. Nous sommes tous d'accord sur les objectifs de ce débat : mettre au centre du débat politique et financier l'urgence climatique, les rénovations énergétiques et les émissions de CO₂. La nécessité de renforcer les moyens financiers à disposition de l'Etat pour mettre en place cette politique plus ambitieuse en matière énergétique, et en particulier pour la rénovation des bâtiments, est pleinement partagée par le Conseil d'Etat. Dans ce cas, il y a une concordance gouvernementale. D'ailleurs, nous l'avons fait savoir, notamment avec cette fameuse CoCEn, dont les travaux sont normalement achevés et dont vous devriez être saisis très rapidement. Le financement de la CoCEn se fera par la taxe dont

nous avons parlé précédemment. Le Conseil d'Etat attend le soutien pour cette taxe pour renforcer toute la partie financière de notre conception. Notre taxe est fixée, dans un premier temps, à 0,6 centime par kilowattheure ; elle alimentera le fonds, ce qui devrait nous amener à un équilibre.

Il est vrai que l'amendement proposant d'injecter 24 millions supplémentaires est très séduisant sur le papier. Et je dis bien : sur le papier. Nous avons entendu les arguments évoqués et je soutiens pleinement la nécessité de prendre nos responsabilités pour répondre aux attentes plus que légitimes de notre population. Cela étant, il est tout simplement illusoire d'imaginer que ces 24 millions pourront être dépensés durant l'exercice budgétaire 2020. En effet, c'est illusoire, parce que les propriétaires prennent du temps — et c'est normal — pour planifier et réaliser des travaux. Il y a donc une certaine latence entre le lancement d'un projet et le subventionnement par l'Etat. Par ailleurs, l'idée de modifier certains critères pour augmenter les plafonds de subventionnements ne pourra pas se faire dans le laps de temps souhaité. Un dernier argument : en ce qui concerne l'effet multiplicateur, avec le financement de la Confédération — à savoir quelque 80 millions en tout, si vous soutenez l'amendement proposé — rien ne garantit que Berne n'ouvre aussi grand les cordons de sa bourse.

En ce qui concerne le budget 2020, puisque c'est bien de cela que nous discutons aujourd'hui, le projet de budget prévoit d'ores et déjà une augmentation de 2,5 millions de la subvention vaudoise pour le programme bâtiment. Cette augmentation, dans l'attente de votre acceptation de la modification de la Loi sur l'énergie, couvre les besoins en la matière. Quelques chiffres pour vous convaincre : au 31 décembre 2019, le solde du fonds sera de 42,8 millions de francs. Sur ces 42,8 millions de francs, il faut toutefois retirer encore les montants qui sont d'ores et déjà engagés pour les demandes de subventions. Je l'ai dit, ils s'écoulent grosso modo deux ans entre le moment où une subvention est octroyée et le moment où elle est effectivement versée pour les travaux accomplis. Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont encore un peu plus de 15 millions de francs qui seront disponibles pour l'exercice 2020. J'ai demandé ces chiffres à la suite du débat de la semaine dernière ; ce sont les chiffres les plus récents dont nous disposons. Selon les projections de la DIREN, à la fin de l'année 2020, il restera un solde positif d'environ 4 millions de francs pour engager de nouvelles subventions. Ce ne serait donc qu'au printemps 2020 que le fonds pourrait connaître des difficultés. D'où l'importance d'avoir le débat sur la CoCEn et de soutenir cette dernière. C'est un tout cohérent et je compte sur vous pour que cette modification de la taxe entre en vigueur au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

Je vous invite donc à en rester au budget proposé par le Conseil d'Etat, mais je vous donne rendez-vous, dès que le Grand Conseil sera saisi de cette matière, pour adopter rapidement cette modification de la taxe sur l'électricité pour garantir un bon financement, calibré et cohérent. Il est certain que si l'augmentation de la taxe devait être refusée par ce Grand Conseil, ce qui serait incohérent relativement tout ce qui a été dit depuis deux jours, alors il faudrait réfléchir à d'autres sources de financement. En effet, il n'est pas envisageable que nous ne répondions pas à notre responsabilité envers les générations futures. Pour 2020, je vous invite, d'une part, à accepter le budget tel que nous vous l'avons proposé et, d'autre part, à faire diligence pour le débat sur la CoCEn. Quant au plan climat, nous y travaillons d'arrache-pied avec le Conseil d'Etat. Vous en serez saisis le plus rapidement possible. Je vous remercie de soutenir la position de la Commission des finances et du Conseil d'Etat.

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — J'aimerais revenir assez rapidement sur un dernier point sur lequel je me suis déjà passablement attardé : 5 millions, 7 millions et 14 millions, ce sont les dépenses faites dans ce programme bâtiment. Si l'on suit cette courbe, on atteindra les 28 millions en 2020. Nous sommes dans l'expectative, mais le fait que cette courbe augmente est un fait objectif. Ce fonds sert aussi, comme cela a été dit par Mme la conseillère d'Etat, à financer la CoCEn. On le sait, la CoCEn, le programme bâtiment et la taxe sont le résultat de certaines négociations. C'est un programme qui a l'avantage d'exister et nous allons évidemment le soutenir, mais il pourrait être plus ambitieux. Avec ces 24 millions, nous donnerions un signe fort.

Je reviens sur l'aspect d'un passage « à la hussarde », comme l'a dit notre collègue Vuillemin. Les dix prochaines années sont importantes, c'est là que nous allons déterminer si nous arrivons — parce que nous ne sommes même pas sûrs d'y parvenir — à maintenir l'augmentation de la température en

dessous de la barre des 1,5°. Il s'agit donc d'agir le plus rapidement possible. Plus nous attendrons, plus les mesures qui devront être prises devront passer « à la hussarde ». Il en va de notre responsabilité pour les générations qui nous suivront.

M. Pierre Zwahlen (VER) : — Je remercie la toute nouvelle cheffe en charge du Département de l'environnement et du territoire pour son esprit collégial. « Tout le budget, rien que le budget » est la rengaine de tout gouvernement devant son Parlement, partout dans le monde, comme ici. Ce budget carboné pèse son poids de 10 milliards de francs. Ces petits 24 millions faciliteront l'implication de trois politiques majeures :

1. la stratégie énergétique 2050 qui a été approuvée par le peuple ;
2. l'isolation et les rénovations des immeubles par les ménages qui ont pris du retard et doivent au moins doubler leur rythme et leur volume ;
3. la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui, dans ce canton, constituent 39 % de la charge des émissions via les bâtiments.

Ces 24 millions sont-ils vraiment illusoire, comme cela vient d'être dit ? Ils seront l'occasion de booster l'administration et de la sortir des fonctionnements usuels. Pour ma part, j'ai beaucoup de sympathie pour la motion des socialistes, j'appuie son contenu tel qu'il a été esquissé ce matin, mais je connais aussi la durée de traitement d'une motion par notre Grand Conseil. Ce serait un petit miracle qu'elle soit transmise au Conseil d'Etat avant un an. Peut-être un miracle de Noël, comme le passage de l'amendement Chapuisat devant notre Grand Conseil. Dans ce domaine, malheureusement, les partis et les groupes parlementaires jouent un jeu terriblement dangereux. Dangereux pour le climat et pour les générations à venir. Le gouvernement ne donnera une réponse à cette motion qu'en 2021, dans le meilleur des cas. D'ici que les dispositions des lois concernées entrent en vigueur — et on l'a vu, le dispositif est assez complexe — nous serons en 2022, voire en 2023. L'amendement de Jean-François Chapuisat présente l'avantage de répondre immédiatement à l'urgence climatique. Merci de le soutenir.

L'amendement Jean-François Chapuisat est refusé par 81 voix contre 41 et 17 abstentions.

M. Jérôme Christen (AdC) demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

Le président : — Si vous acceptez l'amendement Jean-François Chapuisat, vous votez oui. Si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement Jean-François Chapuisat est refusé par 81 voix contre 42 et 20 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) : — Le canton de Vaud fait partie de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel. Il y a quelques jours, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté de dédommager les douze pêcheurs neuchâtelois par rapport à la situation des dégâts causés par le cormoran qui empêche les pêcheurs professionnels de gagner leur pain. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a lui-même amendé son budget 2020 afin d'y inscrire un montant de 150 000 francs. Mme de Quattro, au moment de répondre à une question que j'avais posée au mois de septembre, avait également fait part de cette proposition intercantonale. Cela figure dans la réponse à la question qui était posée le 10 septembre 2019. Je pose donc la question suivante : est-ce que ce montant est compris au chiffre 3637 « Diverses indemnités ». On parle beaucoup de gibier, mais il ne s'agit pas de gibier, mais de biodiversité. Il y a d'autres chiffres indiqués dans cette rubrique. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de donner suite à cette proposition pour laquelle les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg s'étaient mis d'accord ? Ceci est basé sur un arrêt du Tribunal administratif fédéral de 2011. Je remercie d'avance la cheffe du département de répondre à cette question.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Je suis étonnée par ce qui s'est passé à Neuchâtel, parce que nous avons une séance le 20 décembre, avec les cantons romands, pour évoquer cette

question. Je prends acte que le canton de Neuchâtel a avancé un peu plus vite que nous. Cela dit, il y a, dans ce budget, une ligne budgétaire qui s'appelle « Fonds d'indemnisation gibier » et c'est dans cette ligne budgétaire que, le cas échéant, il faudra prendre quelque chose pour indemniser les pêcheurs qui ont des problèmes avec les cormorans. Cette question de l'indemnisation sera traitée lors de notre séance du 20 décembre et le canton de Vaud verra comment mettre en œuvre la décision qui sera prise à ce moment. A ce jour, la ligne budgétaire suffit, mais je vous tiendrai au courant des résultats de cette discussion du 20 décembre.

Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour sa réponse. J'insiste sur le fait que le canton de Neuchâtel a également pris une option, avec effet rétroactif, pour l'année 2019. Je crois qu'il faut prendre cette notion dans son ensemble et je remercie d'ores et déjà Mme la conseillère d'Etat d'aider ces professionnels de notre lac.

Le service publié 005 est accepté à l'unanimité.

Les services publiés 043 et 003 sont acceptés à l'unanimité.

Département des institutions et de la sécurité

Le service publié 020 est accepté.

022. Offices des tutelles et des curatelles professionnelles

M. Jean-Daniel Carrard (PLR) : — J'aimerais savoir quels éléments ont amené le Conseil d'Etat à pérenniser les dix postes au niveau de ce service. Est-ce raisonnable ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Il s'agit d'une pérennisation de postes. Les personnes déjà engagées arrivent au bout des CDD admissibles. Nous souhaitons les pérenniser pour la simple et bonne raison que le nombre de curatelles dans le canton de Vaud est passé de 7000 en 2010 à 11'000 en 2019. L'augmentation du nombre de dossiers est extrêmement importante. Année après année, nous avons besoin de personnel supplémentaire pour traiter les cas, et dès lors que nous avons déjà des CDD, nous les pérennisons ensuite pour pouvoir répondre à la demande des tribunaux. C'est la Justice de paix qui décide de la nomination d'un curateur ou d'un tuteur, et nous devons nous conformer aux décisions judiciaires.

M. Marc Vuilleumier (EP) : — L'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) se distingue notamment par un pourcentage très élevé — 30 % — de collaborateurs et de collaboratrices qui disposent d'un CDD et non d'un CDI, alors que l'augmentation des dossiers est connue depuis un certain temps, dû au changement de loi. Comment se fait-il qu'à l'OCTP, notamment, jamais personne, quasiment, ne soit engagé d'entrée de jeu en CDI ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Je viens de donner exactement la même explication à M. Carrard. L'augmentation importante de dossiers entraîne l'engagement de personnel en CDD. Une fois ce dernier formé, nous pérennisons les postes. D'ailleurs, chaque année vous avez une demande de pérennisation de postes. Il s'agit aussi de l'équilibre budgétaire des postes dans l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise (ACV).

Le service publié 022 est accepté à l'unanimité.

Les services publiés 021 et 004 sont acceptés.

002. Police cantonale

Mme Florence Gross (PLR) : — Au point 3610, je constate une légère augmentation entre les budgets 2019 et 2020. J'aimerais savoir si cette dernière est liée plus particulièrement à l'un des trois points.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — J'ai trois chiffres à vous donner. D'abord, la participation à la surveillance en matière de lutte contre la pédophilie, au système centralisé pour la recherche sur les empreintes digitales et ADN, au centre de coopération police-douane, à l'identification des détenteurs de véhicules. Il s'agit d'un projet fédéral, et ce dernier a été évalué à un montant de 850'000 francs. Ensuite, la participation au financement de la location des infrastructures

de Savatan pour 800'000 francs, et enfin, 539'000 francs pour la part aux charges et projets de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

Mme Florence Gross (PLR) : — Je remercie la conseillère d'Etat pour ses réponses ; le but de ma question tendait à savoir si l'augmentation de budget était davantage liée à l'une de ces trois lignes vu que je n'ai pas les détails par rapport au budget 2019.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Je vous amènerai lors du deuxième débat le détail des augmentations d'année en année.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — La Commission des finances amène un amendement technique visant à un transfert interne pour respecter la centralisation du budget informatique à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), qui ne présente aucun impact sur le résultat final. L'amendement porte sur 380'000 francs.

« 3158 *Entretien des immobilisations incorporelles* : diminution de 380'000 francs. »

L'amendement de la Commission des finances est accepté à l'unanimité

Le service publié 002, amendé, est accepté.

024. Service pénitentiaire

M. Claude Schwab (SOC) : — Pour les non-initiés, il s'agit du Service pénitentiaire (SPEN). J'ignore si je dois m'excuser pour être intervenu quelque peu prématurément lors des discussions sur les investissements ; néanmoins, mon propos vise un investissement nécessaire en ressources humaines, si nous ne voulons pas aller droit dans le mur.

Aujourd'hui, les prisons vaudoises ne connaissent pas d'incidents majeurs, et les remarques que nous entendons de la part des personnes détenues sont globalement positives, relativement, par exemple, aux agents de détention. Saluons-le, mais ajoutons un bémol quant à leur manque de disponibilité chronique, disponibilité indispensable dans un métier qui ne consiste plus seulement à ouvrir et à fermer des portes, mais à porter attention aux personnes. Ce constat n'est pas à livrer seulement au niveau des agents, mais de tout le personnel qui doit assurer plans d'exécution, sanctions, logistique, formation, comptabilité, soins, assistance sociale ou spirituelle, et j'en passe, tant existe une nécessité dans ce domaine de multiples acteurs.

Il y a deux ans, ce Parlement était en émoi, et tous les docteurs prescrivaient leurs remèdes à un service considéré comme malade au point de vouloir décréter une Commission d'enquête parlementaire. Aujourd'hui, la situation sur le terrain s'est calmée. Et si notre récente visite aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) a fait apparaître de nombreuses plaintes individuelles — ce qui est fort normal — aucune remise en cause fondamentale n'est néanmoins ressortie. En outre, dès le premier janvier prochain, la direction sera enfin complète.

Le rapport sur la politique pénitentiaire, le débat sur la Commission d'enquête parlementaire, les Assises de la chaîne pénale — dont les effets se font attendre — ont eu lieu. Cependant, ces derniers ne dépendent pas seulement de l'exécutif et du législatif, mais aussi de l'Ordre judiciaire sur lequel notre Parlement a peu de prise, ainsi que du Ministère public sur lequel notre Parlement ne peut que prendre acte du rapport annuel.

Toutefois, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont des compétences par le biais du budget. Malheureusement, depuis des années on nous le présente doté d'un excédent de charges si ténu, que l'on ne peut même pas proposer un poste supplémentaire dans les griffes de l'ogre « frein à l'endettement. » Ainsi, étant réaliste, peut-être trop, je ne déposerai pas d'amendement, qui serait qualifié d'à « la hussarde », mais j'invite le Conseil d'Etat à prendre ses responsabilités en 2020, car le calendrier l'exige, si nous ne voulons pas en rester à de bonnes paroles.

L'ouverture des Grands Marais a été envisagée, dans les textes qui nous ont été soumis, pour 2023-2025. Si nous tenons compte des procédures de recrutement et des calendriers de formation, il faut 3 à 5 ans pour qu'un agent devienne opérationnel. Par conséquent, il ne faut pas tarder à engager des dizaines de collaborateurs, si nous voulons ouvrir une nouvelle prison prévue dans un premier temps pour 216 personnes détenues. En effet, il serait irresponsable de répéter les erreurs commises au

moment de l'ouverture de la Colonie fermée — à un certain moment plus de la moitié des agents n'étaient pas brevetés — et des mesures d'urgence qui s'étaient avérées nécessaires de doubler les effectifs par des sociétés de sécurité privées.

Or, le budget 2020 suffit tout juste à gérer le présent. J'attends donc du Conseil d'Etat qu'il présente au cours de l'an prochain un calendrier pour la politique de ressources humaines du SPEN, que cela se traduise par un décret ou au plus tard par le budget 2021. Si nous n'accordons pas les moyens suffisants pour mettre en œuvre une politique pénitentiaire, beaux et nombreux discours se seront avérés inutiles. Les mathématiciens et toute personne de bon sens connaissent la méthode dite des chemins critiques : elle consiste à désigner l'ensemble des activités à accomplir et à établir un calendrier afin que le projet soit terminé à la date définie. En effet, si telle opération n'est pas effectuée à telle date, le retard ne peut jamais être rattrapé. Dans ce sens, il y a urgence, et je souhaite que le Conseil d'Etat, dans son ensemble, et pas seulement le Département des institutions et de la sécurité, ne reporte pas aux calendes grecques la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire digne de ce nom, avec si possible un décret en 2020 ; 2021 représente la dernière limite pour agir de manière responsable dans ce domaine. Sinon les Grands Marais deviendront de grands Marécages...

Le service publié 024 est accepté avec quelques abstentions.

025. Service des communes et du logement

M. Julien Cuérel (UDC) : — Je salue le poste de responsable des missions en charge des fusions de communes. Il est à relever que ce poste avait déjà été occupé pendant une dizaine d'années par une personne, il y a de cela 4 ou 5 ans, et qu'elle avait été licenciée, acte dommageable.

L'effectif du Service des communes et du logement (SCL) est-il suffisant pour mener à bien, dans les délais, tous les projets annoncés depuis 6 mois, voire une année ou une année et demie, en relation avec les communes, à savoir la mise en place du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), puisque pour l'instant il semble que nous n'ayons que de grands et beaux discours nous assurant que les choses sont sur le point d'être mises en place. Quelque chose de concret et de rapide sera-t-il réellement mis en place ? Et pour cela, les effectifs au sein du SCL sont-ils suffisants ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — L'ETP « fusion » a, en effet, été inclus dans le projet de Loi sur les fusions, et j'espère que le Grand Conseil le soutiendra. Par ailleurs, la personne anciennement responsable des fusions est partie de son propre vœu — n'a pas été du tout licenciée, nous l'aurions d'ailleurs volontiers gardée —, pour la Fédération vaudoise des entrepreneurs. J'ignore pourquoi vous mentionnez un cas de licenciement.

Quant aux projets du SCL, en voici la liste :

- Le projet de Loi sur les exercices politiques dont la consultation s'est achevée au 31 octobre. Le projet est en voie de consolidation et arrivera prochainement sur le bureau du Conseil d'Etat.
- MCH2 : l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont pris en charge avec le SCL ce projet. Nous y participons activement et finançons partiellement l'engagement de personnes pour travailler sur MCH2.

Péréquation : nous y travaillons activement. Le groupe technique de travail sera suivi de plateformes politiques au mois de janvier ; un mandat sera — semble-t-il — confié par la Commission des finances concernant les forces du SCL. Peut-être que le président de ladite commission pourra nous en dire plus.

Quant à la Loi sur les communes, nous avons déjà réuni notre groupe de travail à l'interne et nous nous y employons.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — En effet, par rapport aux derniers propos de Mme la conseillère d'Etat, la Commission des finances est très attentive à la situation. Quelques textes seront déposés, notamment la résolution qui accompagnera la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) dans le cadre du développement de la péréquation intercommunale. Nous travaillerons également sur MCH2.

Le service publié 025 est accepté.

Le service publié 026 est accepté.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Le service publié 010 est accepté.

011. Direction générale de l'enseignement obligatoire

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — A la page 16, il est question de l'organisation des postes, notamment de ceux relatifs à l'enseignement. Cela suit-il la courbe de la population quand on sait que l'augmentation fléchit ? J'aimerais savoir ce qui est dévolu au personnel enseignant, ainsi que relativement au personnel administratif. Est-il important de les pérenniser maintenant ?

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Les effectifs suivent l'évolution de la progression démographique. Nous y avons également intégré les volets concernant la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ; les postes administratifs et techniques n'ont pas été augmentés. Pour ce budget, l'essentiel des efforts a été consacré à la mise en place de la LPS. En effet, fin 2015, vous avez voté la LPS, dont l'objectif consistait à évoluer vers une école à visée inclusive.

Mme Florence Bettchart-Narbel (PLR) : — Le concept 360 a été mis en consultation, et nous sommes toujours, me semble-t-il, dans l'attente du projet définitif ; les incidences sur le budget ont-elles déjà été prises en compte ou ne le seront-elles que dans le cours de l'année prochaine ?

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Oui, le concept 360 était en phase de consultation au cours de ces derniers mois ; il admet maintenant une version définitive qui doit encore passer devant le Conseil d'Etat. Ce concept intègre du point de vue financier essentiellement les demandes de la LPS et du socio-éducatif. Concernant les aides à l'intégration, par exemple pour le socio-éducatif, le volet des enseignants spécialisés a déjà été intégré dans le budget 2020.

Le service publié 011 est accepté.

Les services publiés 012, 013, 014, 015 sont acceptés.

017. Service des affaires culturelles

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) : — Au compte 3636, je constate une augmentation de 1 million. Je déclare mes intérêts comme municipal des forêts, à Bex, et en fonction pour la Commission technique du Vallon de Nant. J'observe que la Fondation pour le jardin alpin de Pont-de-Nant voit son aide diminuer de 10'000 francs à 5000 francs. Pour quelles raisons ?

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Concernant le poste 3636, au point 4.7, sur le jardin alpin du Pont-de-Nant, je dois encore recevoir des informations à ce sujet. Toutefois, il arrive souvent au Service des affaires culturelles de ponctuellement octroyer des aides exceptionnelles, puis de retomber sur des aides plus régulières. Lorsque j'aurai confirmation de la part du service, je vous donnerai l'information complète. Mais généralement, les fluctuations sont liées à ce phénomène.

Mme Christine Chevalley (PLR) : — Suite à la rédaction par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) du rapport de fin de mise en œuvre de la Loi sur les écoles de musique (LEM) et sa prise en compte par le Conseil d'Etat et finalement par le Grand Conseil, une résolution a été votée à la quasi-unanimité. Je déclare mes intérêts, puisque je préside la Fondation pour la mise en œuvre de cette loi. J'ai bien lu, dans le rapport de la majorité, et entendu que ce million et demi évoqué dans la résolution a été et est discuté par le Conseil d'Etat. Par conséquent, je vous demande, madame la conseillère d'Etat, où nous en sommes et comment vous comptez donner suite à cette résolution.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Ce processus en lien avec les écoles de musique explique une partie de la frustration du plénum dans les débats budgétaires. En effet, nous possédions un instrument idéal choisi à l'époque par le Parlement pour préparer le débat budgétaire, soit une résolution qui stipulait notre souhait que cet objet y soit intégré. Cela n'a pas été le cas, et le temps est venu pour le Conseil d'Etat de prendre ses engagements devant le plénum de manière à ce que nous puissions savoir à quel saint nous vouer. Le plénum ne va pas patienter encore des mois, d'autant que la situation est critique. En effet, nous sommes dans une phase de rattrapage. Je me joins à la question formulée par Mme Chevalley.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Comme nous l'avons exprimé M. Broulis et moi-même en Commission des finances et lors du débat d'entrée en matière, le décret 2020-2021 assurant le financement de la FEM par le canton et les communes sera déposé pendant le premier trimestre 2020. Et dans ce cadre, la résolution de M. Alexandre Berthoud sera traitée. Alors, vous aurez tout loisir d'augmenter comme bon vous semble les montants articulés par la résolution Berthoud ou par d'autres desiderata du Grand Conseil.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Je propose de donner suite, dès le budget 2020, à la résolution du Grand Conseil de septembre 2019 sur les écoles de musique. En effet, il nous paraît important que la montée en puissance budgétaire se produise maintenant. Nous avons assez attendu : ce que rappelait la résolution. Je rappelle que l'évolution budgétaire a été beaucoup plus lente et faible que ce qui avait été promis en 2011, déjà. Dans ce cadre, ces personnes attendent une montée en puissance indispensable depuis 8 ans. Par conséquent, il est temps de placer ce montant, à savoir ces 1,5 million au budget 2020. En effet, agir ainsi permettrait d'éviter un éventuel crédit supplémentaire compensé en cours d'année, la compensation présentant quand même l'inconvénient d'obliger le département à aller piocher ailleurs pour financer un éventuel décret qui entrerait en vigueur en cours d'année 2020.

« 3636.1 *Fondation pour l'enseignement de la musique* : augmentation de 1,5 million. »

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — A l'instar des propos tenus par Mme la conseillère d'Etat Amarelle, ce sujet a passablement occupé la Commission des finances, et nous avons trouvé un terrain d'entente, comme mentionné dans le rapport de majorité. De ce fait, cet amendement a été refusé par 8 voix contre 2 et 5 abstentions.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Je me vois confronté à deux problèmes : d'abord, la désagréable impression que le vote parlementaire sur la résolution revêt un caractère inutile, car le décret sur les écoles de musique 2020-2021 aurait de toute façon dû être présenté par le gouvernement au Parlement, la logique légale découlant de la LEM, bien que ce qui nous est annoncé pour le premier trimestre serait peut-être intervenu plus tard.

Lorsque du débat sur la résolution Berthoud, la question s'était posée de façon similaire : attendons-nous le processus habituel lié à la LEM ou voulons-nous accélérer le mécanisme institutionnel ? En connaissance de cause, à la quasi-unanimité, nous avons opté pour une accélération. Par conséquent, la cohérence voudrait que nous votions l'amendement, alors que nous avons entendu les engagements pris par le Conseil d'Etat lors du débat d'entrée en matière. Pourtant, à ce stade, le Conseil d'Etat n'a pas pris d'engagement dépassant ce que la loi elle-même prévoit, à savoir l'obligation de présenter le décret au Parlement.

Ensuite, appelons un chat un chat : nous nous posons la question de la compensation. La volonté exprimée par ce Parlement tend à ne pas tergiverser, à ne pas faire de salamalecs, comme l'avait très élégamment dit le président de la Commission des finances et auteur de la résolution, à l'époque, et on procède à l'ajout de ce million et demi sans entrer dans une démarche de souk à Marrakech, sans compenser, sans tergiverser.

Or, j'ai le sentiment que nous nous dirigeons vers une situation dans laquelle, à un moment ou à un autre, va se poser plus ou moins explicitement, devant ce plénum, la question de la compensation. Cela est peu respectueux de la volonté exprimée par le Parlement. Fort de ces deux difficultés, à titre personnel, je soutiendrai l'amendement de la minorité, tout en demeurant conscient, compte tenu des engagements pris par le Conseil d'Etat, que le débat interviendra réellement dans le cadre du décret. A fortiori, je ne suis pas naïf et imagine bien que, malheureusement, l'amendement de la minorité ne passera pas la rampe. Le rendez-vous est donc pris lors du débat sur le décret pendant le premier trimestre de l'année prochaine. Néanmoins, un trimestre peut s'avérer long, le vote parlementaire sur ce décret pourrait intervenir dans un an : ce serait fort inopportun. Et c'est justement ce que nous voulions éviter.

Enfin, si nous pouvons sortir de ce débat avec le sentiment que le Conseil d'Etat et le Parlement sont unis dans la volonté d'aller le plus vite possible, ce serait une bonne nouvelle.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé par 58 voix contre 27 et 36 abstentions.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Je demande le vote nominal.

Cette demande est soutenue par au moins 20 députés.

Le président : — Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la minorité de la commission votent oui ; celles et ceux qui s'y opposent votent non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement de la minorité de la commission est refusé par 55 voix contre 34 et 36 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

Le débat est interrompu.

La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.

Heure des questions du mois de décembre 2019 (19_HQU_DEC)

Département du territoire et de l'environnement

M. Jean Tschopp (SOC) : — *STOP féminicides : quelle prise en charge des auteurs de violences domestiques ? (19_HQU_294)*

Au 1^{er} novembre 2018 (voilà une année), la Loi cantonale d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) est entrée en vigueur. Dans le cadre des débats entourant cette loi, il a largement été question des entretiens socioéducatifs obligatoires ou facultatifs auxquels sont assignés les auteurs de violences domestiques expulsés du domicile commun. Ces programmes de suivi des auteurs sont un moyen essentiel de diminuer le risque de récurrence. Le nombre d'entretiens obligatoires nécessaires pour déployer des effets et le moment auquel ils interviennent ont été au cœur des débats. Au final, la majorité du Grand Conseil s'est contentée d'un seul entretien obligatoire au minimum. Dans le canton de Vaud, d'après la statistique policière de la criminalité 2018, 50 % des homicides interviennent dans la sphère privée et les infractions liées à la violence domestique sont en augmentation de 15 %. Ces chiffres font écho à la mobilisation entourant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre dernier et contre les féminicides.

Quelle part d'auteurs expulsés de leur domicile s'est présentée aux entretiens socioéducatifs depuis l'entrée en vigueur de la LOVD et pour combien d'entretiens en moyenne ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — *(remplaçant Mme Jacqueline de Quattro)*
Les institutions qui participent au monitoring de la violence au sein du couple livrent leurs statistiques au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) sur une base annuelle durant le premier semestre pour l'année précédente. De ce fait, les données de 2019 consolidées seront disponibles dans le courant du premier trimestre de 2020. Néanmoins, afin d'apporter une réponse plus précise à la question, le BEFH s'est adressé directement au prestataire de service mandaté pour la prise en charge des auteurs de violences au sein du couple dans le canton de Vaud, à savoir le Centre prévention de l'Ale dépendant de la fondation Malley Prairie. L'adoption de modalités de transmission uniformisées, d'extractions standardisées dans le cadre de la nouvelle loi nécessite un travail de fine coordination entre les

acteurs concernés et des développements informatiques spécifiques. Pour ces raisons, dans l'attente des données consolidées, seules des estimations peuvent être transmises pour l'année en cours. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOVD, le Centre prévention de l'Ale estime qu'entre la moitié et les deux tiers des auteurs expulsés se sont rendus au premier entretien socioéducatif obligatoire. Concernant le nombre moyen d'entretiens, seule une très faible minorité d'auteurs a poursuivi sa démarche au-delà du premier entretien obligatoire en se rendant au deuxième ou troisième entretien. Si l'on compare ces chiffres à ceux des années précédentes, on constate une nette augmentation. Ainsi, la part des auteurs expulsés de leur domicile s'étant présentés à au moins un entretien socioéducatif est de 8 % en 2016, 10 % en 2017, 18 % en 2018. Toutefois, l'obligation de se présenter à un entretien socioéducatif a été introduite par la LOVD et n'est donc en vigueur que depuis le 1^{er} janvier 2019.

M. Jean Tschopp (SOC) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour ses explications. J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une loi encore jeune. Il s'agira donc de suivre avec beaucoup d'attention et de vigilance ces chiffres. J'aurais encore pu citer le nombre de tentatives d'homicide, qui dans les cas de violence domestique, a quadruplé entre 2017 et 2018. C'est donc une source de préoccupation. J'ai déposé cette question orale avec Mme Thalmann. Je suis très inquiet du « très faible » taux d'auteurs qui se rendent à plus d'un entretien. Il y aura là matière à revenir et à modifier la loi en conséquence si les chiffres devaient se confirmer. Le suivi et les entretiens sont déterminants pour diminuer la récurrence dans les cas de violences domestiques.

M. Sébastien Cala (SOC) : — *Des munitions dorment-elles au fond de nos lacs ? (19_HQU_297)*

Les médias se faisaient dernièrement écho de la découverte d'un important stock de munitions au fond du lac Léman, dans les eaux territoriales genevoises. Il apparaît que ces dépôts « sauvages » de munition avaient été, par le passé, accordés et même conseillés par les autorités fédérales pour des questions de sécurité.

Après plusieurs décennies au fond des eaux, ces munitions ont probablement été détériorées, ce qui pose de nombreuses questions, notamment quant aux éventuels rejets de substances dans l'eau.

De ce fait, le soussigné à t'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de tels dépôts dans les lacs et cours d'eau sur le territoire cantonal vaudois ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — *(remplaçant Mme Jacqueline de Quattro)* En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner que conformément à la législation sur la protection de l'environnement, la gestion opérationnelle des sites pollués en relation avec les activités militaires est de la compétence de la Confédération uniquement. Pour les dépôts de munitions dans les lacs, la responsabilité de l'application de la Loi sur la protection de l'environnement incombe au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Une investigation historique relative aux dépôts et aux immersions de munitions dans les lacs suisses a été réalisée par le Secrétariat général du DDPS en 2004. Pour le Léman, le rapport mentionne, en effet, deux périmètres d'immersion de munitions dans le Petit Lac dans les eaux territoriales genevoises. Concernant le territoire vaudois, l'étude mentionne un site d'accident d'avion à l'embouchure du Rhône et une épave de bateau à la hauteur de Vevey, mais aucun périmètre de dépôt de munitions. D'autres sites dans les lacs vaudois ont été identifiés dans le rapport, mais il ne concerne toutefois pas de dépôts de munitions. Il s'agit de zones de tirs et d'un accident d'avion dans le lac de

Neuchâtel, d'essais de tirs dans le lac de Morat et de tirs avec des munitions pour fusils d'assaut dans le lac de l'Hongrin.

Le rapport contient également des études évaluant le danger et l'impact des dépôts de munitions sur la qualité des eaux . Ces investigations concernent les dépôts de munitions les plus conséquents répertoriés dans les lacs suisses, à savoir les lacs de Thoune, Brienz et des Quatre-Cantons.

Le Conseil d'Etat tient à souligner que les eaux du Léman, y compris celles du Petit Lac, sont contrôlées mensuellement depuis la fin des années soixante de manière coordonnée avec les autres cantons. A la connaissance de l'administration vaudoise, aucune contamination liée à des munitions n'a été observée. Concernant la protection des eaux de boisson, des analyses sont effectuées régulièrement aux différentes prises d'eau servant à l'alimentation en eau potable par les services communaux responsables et par l'inspection cantonale des eaux. Aucun indice de pollution n'a été relevé à ce jour à notre connaissance.

Le Conseil d'Etat vaudois suivra avec attention l'évolution donnée par le Conseil d'Etat genevois au dossier de dépôt de munitions immergées et évaluera la faisabilité et l'opportunité de réaliser un cadastre pour les fonds lacustres en coordination avec la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

M. Sébastien Cala (SOC) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour sa réponse.

M. Yvan Luccarini (EP) : — *Une erreur ne devient une faute que si l'on refuse de la corriger. (19_HQU_295)*

Le 27 juin 2019, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger de six mois la suspension de deux municipaux veveysans soupçonnés de violation du secret de fonction et donc de reconduire le mandat des deux remplaçants qu'il a désignés.

A la suite d'un recours, la prolongation de la suspension a été cassée le 7 octobre 2019 par le Tribunal cantonal qui a estimé qu'elle était disproportionnée en raison notamment de la clôture de l'enquête, du classement de la plupart des faits reprochés — il restait uniquement la transmission d'un secret à son avocat ou à son conseiller personnel — et donc de la très faible gravité des actes d'accusation restants.

Il apparaît donc que le Conseil d'Etat a pris cette décision dans la précipitation et que celle-ci a eu des conséquences financières pour la commune de Vevey, puisque les salaires des municipaux suppléants sont à sa charge.

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il donc pas que ce serait faire amende honorable que de rembourser ce montant à la commune de Vevey ?

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — *(remplaçant Mme Jacqueline de Quattro)* Avant de répondre à la question, le Conseil d'Etat souhaite rappeler certains éléments de l'affaire.

Les deux conseillers municipaux concernés étant prévenus dans le cadre d'une enquête pénale pour violation du secret de fonction, le Conseil communal de Vevey a, en date du 11 octobre 2018, invité la Municipalité à étudier l'opportunité de demander leur suspension au Conseil d'Etat. Donnant suite à cette invitation, la Municipalité de Vevey a requis la suspension des deux municipaux concernés estimant que les conditions posées par l'article 139 b, alinéas 1 et 2 de la Loi sur les communes étaient remplies, le Conseil d'Etat a, par décision du 19 décembre 2018, prononcé la suspension de MM. Agnant et Christen. La décision n'a pas été contestée. Par courrier du 5 juin 2019, la Municipalité de Vevey a requis la prolongation de la suspension des deux municipaux concernés. A ce moment, le procureur en charge de

l'enquête pénale avait rendu un avis de prochaine condamnation indiquant qu'une partie des faits feraient l'objet d'un classement. Considérant que la procédure pénale n'était pas close et qu'une condamnation des deux personnes visées n'apparaissait pas exclue en l'état, le Conseil d'Etat a décidé le 26 juin 2019 de prolonger la suspension prononcée à l'encontre de MM. Agnant et Christen. Ces derniers ont formé recours à l'encontre de cette décision. En date du 4 septembre 2019, le Juge instructeur de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a refusé de restituer l'effet suspensif au recours. Le 26 août 2019, le procureur en charge du dossier a rendu une ordonnance de classement portant sur une partie des faits ayant donné lieu à l'enquête pénale et un acte d'accusation pour le surplus. Sur cette base, dans son arrêt du 7 octobre 2019, la CDAP a admis les recours, annulé la décision de prolongation de suspension.

Ce bref rappel des faits met plusieurs éléments en exergue. En premier lieu, la suspension prononcée à l'encontre des deux municipaux concernés, puis sa prolongation ont fait suite à des requêtes des autorités veveysanes. Le Conseil d'Etat n'a donc pas agi d'office. Il n'aurait d'ailleurs pas pu le faire, à tout le moins s'agissant de la suspension. Cette dernière ne pouvant être prononcée que sur requête de la Municipalité ou du Conseil communal. En deuxième lieu, la décision de suspension prise au mois de décembre 2018 n'a fait l'objet d'aucune contestation. On doit donc considérer que, de l'avis général, elle était bien fondée. Dès lors, le Conseil d'Etat n'avait aucune autre possibilité que de repourvoir à tout le moins à un siège vacant au sein de la Municipalité, sachant qu'avec seulement deux municipaux restants, l'exécutif n'était plus valablement constitué. De surcroît, à la demande expresse de la Municipalité, le second siège vacant a été repourvu au sein du collège. En troisième lieu, l'arrêt de la CDAP du 7 octobre 2019 se fonde essentiellement sur des faits intervenus après la décision rendue par le Conseil d'Etat, en particulier sur l'ordonnance de classement rendue par le procureur, le 26 août 2019. Certes, au moment où la décision de prolongation a été rendue, le procureur avait déjà rendu un avis de prochaine condamnation, mais l'incertitude subsistait quant à l'issue de la procédure pénale. Au-delà, le Conseil d'Etat ne peut que constater que la CDAP n'a pas partagé son appréciation de la situation, comme cela peut arriver dans n'importe quelle autre procédure administrative ou judiciaire. Cela n'en rend pas pour autant la décision de prolongation viciée au point d'engager la responsabilité de l'Etat. Or, une indemnisation financière ne pourrait être envisagée que si tel était le cas. Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne voit aucune raison de faire amende honorable et encore moins d'envisager le versement d'une quelconque réparation à la Ville de Vevey dans cette affaire.

M. Yvan Luccarini (EP) : — Je remercie Mme la Conseillère d'Etat pour sa réponse. Je souhaite ajouter un élément concernant la prolongation de la suspension. La Loi sur les communes, à l'article 139 b, prévoit que c'est à la demande de la Municipalité ou des trois quarts du Conseil communal que le Conseil d'Etat est invité à se prononcer sur une suspension, ce n'est pas le cas pour la prolongation. En effet, la suite de l'article indique que la décision du Conseil d'Etat est renouvelable dans le cas où une procédure pénale reste pendante. On ne peut donc pas se cacher derrière le fait que la suspension a été prolongée parce que la Municipalité l'avait demandée. Les deux aspects sont distincts. La décision relevait bien du Conseil d'Etat.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — *(remplaçant Mme Jacqueline de Quattro)* Une précision : il y a bien eu une demande de prolongation de la suspension par la Municipalité de Vevey.

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) : — *Les enseignants ont-ils le droit de faire de la politique en classe ? (19_HQU_296)*

Lors de l'élection complémentaire à la Municipalité de Rolle, un enseignant aurait demandé aux élèves d'encourager leurs parents à voter pour l'un des candidats en lice. En cas de victoire dudit candidat, l'enseignant leur avait promis des carambars en récompense.

Que pense le Conseil d'Etat de ce dérapage ? Quelles consignes de réserve s'appliquent aux enseignants avant les échéances électorales afin de maintenir l'école à l'écart de toute ingérence politique ?

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Il convient de rappeler les dispositions légales existantes adoptées pour empêcher ce type de comportement. Ainsi, selon l'article 9, alinéa 1, de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), l'enseignement se doit d'être neutre du point de vue religieux et politique. Toute propagande en lien avec le domaine politique, religieux et commercial est dès lors strictement interdite auprès des élèves et de leurs parents. Cette interdiction est en outre explicitement réglementée par les articles 11 de la LEO et 7 du règlement d'application. Par ailleurs, l'article 73, alinéa de la Loi scolaire, maintenue en vigueur par l'article 149 de la LEO précise que les membres du corps enseignant s'efforcent d'atteindre les buts assignés à l'école notamment par la qualité de leur enseignement, par leur autorité et par leur comportement. Cette disposition s'inscrit dans la ligne de l'article 50 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et de l'article 124 de son règlement d'application, qui posent pour tout collaborateur de l'Etat le devoir d'agir en toute circonstance de manière professionnelle et conformément aux intérêts de l'Etat, du service public et dans le respect des normes en vigueur.

Dans le cas d'espèce, il est bien établi que trois jours avant l'élection complémentaire à la Municipalité de Rolle, un enseignant a demandé durant la dernière minute de son cours à ses élèves d'encourager leurs parents à voter pour l'un des candidats en lice. Cette démarche a été entreprise à l'insu du candidat. Le soir de son intervention en classe, l'enseignant a pris conscience du manquement commis au regard de ses obligations professionnelles et a rédigé un courrier d'excuses à l'intention des parents de ses élèves sans avoir pensé à en informer sa hiérarchie. En conclusion, le Conseil d'Etat regrette le comportement de cet enseignant, contraire au cadre légal clair que je viens de rappeler et le département s'est saisi du dossier, afin d'y donner les suites utiles.

Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour sa réponse.

M. Christian van Singer (VER) : — *Quelles mesures ont été prises ou planifiées pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ? (19_HQU_298)*

Au mois de mars, je soulevais le problème de la mauvaise qualité de l'air dans certaines classes vaudoises. En effet, si parfois les élèves ne prêtent pas toute l'attention nécessaire au cours, ce n'est pas seulement parce qu'ils n'ont pas assez dormi ou qu'ils sont mal nourris, ou encore que le cours n'est pas intéressant, mais c'est aussi parce que la teneur en CO₂ est trop élevée. Cela peut provoquer des somnolences et un manque d'attention. Je ne doute pas que le département ait déjà pris quelques mesures, entrepris des études ou commandé du matériel pour faire des analyses. Toutefois selon certains enseignants, il semble que ce souci ne leur soit pas parvenu. Il existe un site mis au point par les autorités fédérales qui permet facilement de simuler la teneur en CO₂ dans les classes, même si on aère correctement toutes les 5 minutes. On peut voir que si le nombre d'élèves par m³ est trop élevé, on arrive vite à des situations qui provoquent les problèmes que j'ai évoqués, dans les nouveaux bâtiments qui ont des fenêtres très étanches pour des questions énergétiques. Ma question est donc la

suivante : quelles mesures ont été prises ou planifiées pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Depuis mars 2019, l'Etat n'est pas resté inactif dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement post-obligatoire. S'associant à la démarche de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le département a communiqué sa position aux acteurs et partenaires de l'école obligatoire. Il a décidé de se munir de près de 180 appareils de mesure de CO₂ pour un coût d'environ 70'000 francs à destination des locaux scolaires. Il a d'abord communiqué sa position aux partenaires impliqués dans les questions d'aération des classes, à savoir aux communes, aux enseignants et aux directions d'établissements. Ainsi, en septembre 2019, une communication aux communes a eu lieu par le numéro 54 de la publication *Canton-communes*. Le département y a ouvertement affiché son soutien à la démarche de l'OFSP. Il a annoncé de possibles mesures supplémentaires, si l'aération n'est pas suffisante malgré les mesures déjà prises par les utilisateurs. En octobre 2019, une communication aux enseignants a été effectuée au moyen de la lettre d'information de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Le site de la campagne de l'OFSP est présenté, ainsi que l'affichage des bonnes pratiques en matière d'aération dans les classes et l'utilisation du simulateur pour définir des horaires d'aération adéquats. En décembre 2019, une communication a été adressée aux directions d'établissements. Il est alors annoncé l'achat dès le début de 2020 d'appareils de mesure du CO₂ à placer dans tous les locaux des écoles sur deux ans. Le département rappelle les mesures à prendre et la campagne à mener dans les établissements sous leur direction. Afin de concrétiser ces démarches, l'acquisition des appareils a été portée au budget 2020 et le processus d'acquisition mené par la direction cantonale en charge des achats pourra débuter au premier semestre 2020. Du côté de l'enseignement post-obligatoire, des démarches ont été entreprises dès 2018 afin de sensibiliser tous les acteurs à la problématique. Une communication publique est prévue en début d'année, après l'adoption du budget, avec le détail des mesures et de l'utilisation des appareils.

M. Christian van Singer (VER) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour ses réponses. Toutefois, même en aérant les classes, si le nombre d'élèves est trop élevé selon le volume des classes, la qualité de l'air reste insuffisante. Il faudra donc, à défaut de ventilations à double flux, limiter le nombre d'élèves dans les classes trop exigües.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

-
- **Exposé des motifs et projets de budgets
des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020
d'investissement pour l'année 2020
et
Rapports du Conseil d'Etat
sur le Programme de législature 2017-2022**
 - **sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement
et
Exposés des motifs et projets de loi
modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)**
 - **modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)**
 - **modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts**

- immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
- modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)
- modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)
- modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)
- modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
- modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)
- modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01)
- modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)

et

Exposés des motifs et projets de décret

- fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)
- fixant, pour l'exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES
- fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH
- fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin
- fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS
- fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 19'987'000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit d'investissement de CHF 9'975'000.- destiné à financer la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois

et

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

- sur la motion de Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes (17_MOT_002)

et

Réponses du Conseil d'Etat

- à l'interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur

- les recettes fiscales du canton et des communes ? (18_INT_254)
- à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19_INT_355)
- à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s'imposent (19_INT_312)
- à l'interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19_INT_378)
- à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19_INT_401)
- à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19_INT_336) (168)

Suite du premier débat

Le débat est repris.

017. Service des affaires culturelles

M. Marc Vuilleumier (EP) : — Chacune et chacun connaissent ou devraient connaître la précarité dans laquelle vivent souvent de nombreux artistes professionnels, les acteurs et les danseurs n'y faisant pas exception. En plus des périodes de chômage entre deux spectacles, les salaires sont bas, le deuxième pilier peu ou pas alimenté.

Pour mieux professionnaliser ces métiers, deux masters, l'un dans le domaine de la danse, l'autre dans celui du théâtre, existent depuis peu : cela est à saluer. Si ces diplômes ont un effet sur la reconnaissance de la profession, ils n'ont, hélas, que très peu d'impact sur la revalorisation salariale, car, en effet, les salaires restent très bas et fractionnés.

La politique cantonale, qui se veut ambitieuse sur le plan culturel, doit aussi permettre à ses acteurs — sans jeu de mots — d'en vivre dignement. Pour y contribuer quelque peu, nous proposons l'amendement suivant :

« 3511.3 *Fonds cantonal des arts de la scène* : augmentation de 150'000 francs ».

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Cet amendement, présenté par le député Buclin à la Commission des finances, a été refusé par 12 voix contre 1 et 2 abstentions.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Le Conseil d'Etat vous recommande de refuser cet amendement essentiellement pour deux raisons : d'abord, parce que le fonds des arts de la scène a déjà été considérablement augmenté depuis l'adoption de la Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA), entrée en vigueur en 2015, puisqu'aujourd'hui, ce fonds, augmenté de plus de 13 % depuis sa création, s'élève à plus de 250'000 francs. En outre, le Service des affaires culturelles (SERAC) conduit une étude sur les arts de la scène, dont le résultat permettra, d'une part, de prioriser les actions à entreprendre pour répondre aux besoins du milieu, et d'autre part, de conditionner les aides à un certain nombre de critères de viabilité.

L'amendement de la minorité est refusé à une large majorité.

Le service publié 017 est accepté avec 2 abstentions.

018. Protection de la jeunesse

Mme Florence Gross (PLR) : — Ma question porte sur l'augmentation non négligeable au point 3636, « subventions accordées aux organismes privés à but non lucratif », et à l'explicatif de la page 50, point 11, « démarche 360 ». Si ma collègue Florence Bettschart a déjà posé une question à ce sujet, ce matin, je souhaite néanmoins des informations complémentaires. En effet, on peut lire que sur le montant total, 1'940'000 de francs est consacré à cette démarche. Sachant que nous n'avons pas bénéficié d'un retour sur la consultation, je m'étonne de lire que des fonds y sont déjà consacrés, alors que Mme la conseillère d'Etat a expliqué ce matin que la version définitive devait encore passer devant le Conseil d'Etat.

J'ai le mauvais souvenir d'une consultation, certes relative à un autre département — celui des réseaux de soins, et dont les résultats étaient profondément négatifs —, mais néanmoins mise en œuvre via des lignes au budget. J'espère que nous ne revivons pas cette situation aujourd'hui. Loin de moi l'idée de penser que le résultat de cette consultation sera identique et négative, mais je souhaite davantage d'explications sur cette procédure.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Concernant la procédure, à mon tour de m'étonner de cette intervention. Le concept 360 est infra légal ; cela implique une consultation au sein des organismes concernés, mais nulle modification légale. La LPS, essentiellement entrée en vigueur en août dernier, conduit à un certain nombre d'impacts sur le budget. Quant à la politique socio-éducative, aujourd'hui, tous les enseignants sont confrontés à ces problématiques ; au niveau des établissements scolaires, cela constitue une demande d'importance, raison pour laquelle nous avons d'ores et déjà intégré cette somme pour pouvoir répondre aux besoins. En effet, l'idée consiste à pouvoir mandater un certain nombre d'organismes et d'associations connus et réputés dans ce domaine et créer des pôles régionaux de compétences, que les enseignants et les directions pourraient interpellier.

Le service publié 018 est accepté avec quelques avis contraires et 2 abstentions.

Le service publié 019 est accepté.

Département de la santé et de l'action sociale

Les services publiés 027 et 037 sont acceptés.

064. Système de santé

Mme Florence Gross (PLR) : — J'aimerais revenir sur le poste 3636 en lien avec la revalorisation salariale du secteur parapublic de la santé, ratifiée par les diverses faïtières. Divers textes ont été déposés à ce sujet, particulièrement sur le financement de la bascule. Tant les réponses obtenues que les chiffres mentionnés dans le budget restent obscurs. Le Conseil d'Etat nous rappelle qu'il s'est référé à l'étude de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) pour chiffrer le coût de cette bascule, soit une estimation de 13 millions de francs, dont 7,5 millions pour les EMS, 2,1 pour l'AVASAD et 3,4 pour la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).

Si en 2019, cette bascule pour les EMS a été financée par le résiduel des soins, le tarif socio-hôtelier sera touché en 2020. Je me réfère toujours aux réponses du Conseil d'Etat à mes diverses interpellations, réponses dans lesquelles j'apprends que concernant 2020, un complément de budget d'un montant de 2,75 millions a été demandé dans le cadre de la procédure budgétaire. Enfin, dans son communiqué de presse du 20 novembre dernier, le Conseil d'Etat amène d'autres chiffres, soit une contribution complémentaire de l'Etat de 2,6 millions liée aux charges sociales non comprises dans l'étude de l'IDHEAP — et pourtant de maintes fois rappelées dans les diverses interventions parlementaires — ainsi qu'une contribution de 4,4 millions des institutions. J'en profite pour rappeler que ce report de charges se fait en partie sur le dos des résidents qui voient leur participation aux coûts des soins augmenter à 23 francs par jour, alors que le montant s'élevait à 16,20 francs en 2019, soit une augmentation de près de 7 francs, alors que l'Etat réussit à diminuer sa part de 10,90 francs par jour. Ce mécanisme se retrouve notamment au point 3637 du budget au chapitre « accompagnement et hébergement » en lien avec le financement résiduel des soins.

Pour conclure, si la revalorisation salariale devait, au départ, selon le postulat de notre collègue Vuillemin, cibler uniquement les professions soignantes, l'IDHEAP a par la suite défini 29 fonctions pour des raisons d'études uniquement statistiques. Si les faïtières ont préféré noyer cette revalorisation pour l'ensemble ou presque des fonctions, il en résulte une revalorisation d'à peine 20 francs mensuels pour les infirmières diplômées, alors qu'un cuisinier voit son revenu augmenter de parfois plus d'une centaine de francs. De plus, cette revalorisation des pratiques salariales visait à réduire les écarts de rémunération entre les secteurs publics et parapublics de la santé. Or, en parallèle à cette bascule mal ciblée, nous apprenons que le CHUV effectue une revalorisation des salaires pour un montant de 5 millions, alors même que la santé financière de cette institution n'est pas radieuse. La réduction d'écarts de salaire ne verra donc pas le jour, et les inégalités subsistent entre public et parapublic,

d'autant plus que les conditions de caisse de pensions entre ces deux secteurs ne seront jamais équivalentes.

Au vu d'un tel résultat, soit un ratage total de cible, ainsi qu'une forte participation financière des établissements qui risquent d'en mettre certains en péril, je souhaite aujourd'hui pouvoir retrouver ou du moins comprendre l'entier du mécanisme financier d'une telle bascule dans le budget et surtout me voir confirmer que ce dernier, tel que présenté aujourd'hui, est entièrement suffisant sans passer par un crédit supplémentaire, soit-il compensé ou non. Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat : — Madame Gross, en guise de préambule, j'aimerais rappeler que l'étude de l'IDHEAP et ses 29 fonctions n'a pas été effectuée pour des raisons statistiques, mais parce que les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur la méthodologie et, a fortiori, sur les 29 fonctions. En outre, vous ne faisiez pas partie de la Commission paritaire professionnelle, et je puis vous assurer que cette dernière s'est mise d'accord sur les 29 fonctions — non pas l'IDHEAP pour des raisons statistiques. Ce n'est pas l'Etat, non plus, qui a décrété la revalorisation de ces 29 fonctions, mais bien les partenaires sociaux, les syndicats et les employeurs.

S'agissant plus précisément de l'IDHEAP, lorsque la Commission thématique de la santé publique a siégé à la fin de cet été, un certain nombre d'auditions ont eu lieu ; vous avez été nombreuses et nombreux parmi les députées et les députés à avoir demandé à l'IDHEAP si dans le cadre de son étude, les charges sociales étaient comptées. Dans le cadre de la commission, l'IDHEAP a répondu par la négative : vous l'avez découvert, tout comme moi, à ce moment. Les discussions se sont ensuite poursuivies au sein de la Commission paritaire professionnelle. Ces dernières ont été ardues, parce qu'entre les divers employeurs prévalaient des divergences de vues sur le fait d'augmenter ou de revaloriser l'entier des catégories socioprofessionnelles concernées ou alors seulement les infirmières. Un accord a été trouvé au sein de la commission paritaire.

Une demande a été adressée au Département de la santé et de l'action sociale en lien avec ces 2,6 millions, afin de savoir si nous pouvions contribuer un peu plus pour combler l'erreur qui n'avait pas été chiffrée par l'IDHEAP. Sur la base des différents éléments financiers en ma possession, j'ai donné l'accord pour rallonger la participation du Département de la santé et de l'action sociale à cette revalorisation salariale. Comme cela a été précisé dans le communiqué de presse, au moment où l'accord a trouvé une issue favorable, il a été clairement stipulé qu'il n'y aurait pas de crédit complémentaire, que ces 2,6 millions seraient trouvés à l'interne de mon budget en priorisant cet élément au détriment d'autres.

J'espère que cela satisfera vos demandes. Si, néanmoins, vous voulez plus de détails par rapport au financement, je vous les fournirai soit par écrit, soit lors du deuxième débat.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Je propose un amendement pour augmenter d'une part, le budget du CHUV de 4 millions et d'autant pour les hôpitaux régionaux. En d'autres termes, des moyens supplémentaires destinés à améliorer les conditions de travail dans les hôpitaux, dans certains services. Vous le savez sans doute, une évolution en flux tendu a lieu, entraînant un manque de personnel soignant et administratif. En effet, les congés maladie ou maternité ne sont souvent pas remplacés, ce qui met les équipes dans des situations de stress et de pression élevés. Il s'agit donc d'accorder des moyens supplémentaires pour la création de postes permettant de favoriser, même partiellement, ces remplacements. De nombreux témoignages relayés par les médias en documentent les conséquences sur le personnel soignant, comme un taux de burn-out élevé ou encore un taux de départ nettement plus élevé que dans d'autres secteurs. C'est une demande modeste, une petite bouffée d'oxygène pour le personnel.

« 3634 *Subventions accordées aux entreprises publiques* : augmentation de 4 millions. »

« 3636 *Subventions accordées aux org. privées à but non lucratif* : augmentation de 4 millions. »

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — La Commission des finances a traité en bloc ces deux amendements et les a refusés par 10 voix contre 1 et 4 abstentions.

L'amendement de la minorité de la commission (3634) est refusé avec quelques abstentions.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Il y a dix ans, quinze ans ou vingt ans, on demandait toujours un budget plus élevé pour pouvoir engager plus de monde. Le problème reste que « le monde » manque... Votre serviteur, pendant des années, a siégé à la Commission des hospices cantonaux. Chaque année, on nous présentait une ligne budgétaire pour engager du personnel infirmier, une ligne horizontale qui couvrait les douze mois. Sous cette ligne prévalait un graphique qui démontrait le nombre d'infirmières et d'infirmiers qu'on avait pu engager. Jamais, sauf à une exception près, la ligne des engagements n'a pu rejoindre la ligne budgétaire votée. Qu'est-ce que cela signifiait ? Que nous pouvions faire tous les effets de manche souhaités, mais que le personnel ne pousse pas sur les arbres ! Il faut le trouver ! L'infirmière qui n'est pas au CHUV est peut-être au CMS, celle qui n'est pas au CMS est peut-être en EMS... celle qui est en EMS n'est pas au CHUV ! Ce serait mieux avec plus de monde... surtout lorsqu'on sait que manquent probablement 35 postes de personnel infirmier dans les EMS vaudois. Mais faut-il encore le trouver !

Les écoles n'en fournissent pas assez ; parfois, il existe un problème de qualité. Actuellement, nous n'avons plus d'infirmières portugaises, mais il reste les infirmières françaises. Des Canadiennes ? Il n'est plus question. Pour donner un exemple absurde, si on engage des infirmières ukrainiennes, qui s'occupe des malades en Ukraine ?

Par conséquent, le sentiment de M. Buclin est excellent, mais je dois lui dire que ce qu'il demande est concrètement, dans la vraie vie, irréalisable. Je ne peux donc pas voter en faveur de son amendement, sans compter que c'est « le budget, rien que le budget... »

L'amendement de la minorité de la commission (3636) est refusé avec quelques abstentions.

M. Marc Vuilleumier (EP) : — Par rapport au poste 3636.4, le canton a été pionnier dans le domaine du maintien à domicile et demeure un exemple, en Suisse, par rapport à son développement. Toutefois, depuis quelque temps, notamment au niveau des prestations, son étoile pâlit quelque peu. En effet, l'AVASAD se trouve dans une situation difficile, et il est nécessaire de lui donner les moyens de remplir simplement sa mission, soit le maintien de personnes âgées ou handicapées à domicile, le plus longtemps possible.

Par exemple, des usagers regrettent que le personnel soit toujours pressé, sous pression, soumis à une organisation compliquée, fasse l'objet d'un tournus continu, déplore des activités parcellisées, mais aussi une baisse importante de la qualité des prestations fournies, calculées à la minute. De même, des collaborateurs via les syndicats — mais pas uniquement — déplorent l'énorme pression qui leur interdit de jouer leur rôle de lien social, partie intégrante de leur métier.

Par conséquent, la situation est suffisamment tendue, comme nous avons pu le voir par une manifestation qui a eu lieu devant le Grand Conseil, il y a quelques semaines. De plus, le développement important et constant des organismes privés de soins à domicile (OSAD), non soumis à la CCT, ne revêtant pas le caractère universel des CMS, pouvant choisir leur clientèle, s'avère inquiétant.

Les CMS doivent rester le fer de lance de la politique de maintien à domicile dans notre canton, ne serait-ce que pour répondre aux questions démographiques. En outre, il s'agit de renouveler tout le système informatique, d'assurer un meilleur suivi des dossiers et des usagers, d'améliorer la qualité des prestations. Pour tout cela, l'AVSAD a procédé à un calcul : 12 millions supplémentaires seraient nécessaires ; ainsi, le million obtenu est largement insuffisant. Par conséquent, pour que les CMS puissent faire face à leur mission de service public, nous proposons l'amendement suivant :

« 3636.4 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) : augmentation de 11 millions. »

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — M. Vuilleumier me surprend un peu lorsqu'il dit que ce sont les OSAD qui choisissent les demandeurs de soin. En effet, j'ai plutôt le sentiment que ce sont des citoyens, qui de guerre lasse, optent pour une OSAD ; mais peut-être connaissez-vous des exemples contraires.

Les CMS font ce qu'ils peuvent, et il existe une différence entre les CMS de la ville de Lausanne et ceux du reste du canton. En effet, assurer la qualité de prise en charge et de soins n'est pas toujours

chose aisée : il faut prendre en compte les non négligeables temps de déplacement, et la disponibilité nécessaire n'est peut-être pas toujours au rendez-vous.

Ensuite, que vous ne puissiez pas supporter les organismes privés est totalement en cohérence avec votre pensée politique, et cela ne me dérange pas. Toutefois, j'ose croire que les OSAD rendent service. Je suis néanmoins content que l'Etat exerce une forme de surveillance ; comme d'habitude, il certains mettent sur pied des systèmes incorrects et dysfonctionnels : ils doivent être sanctionnés. Mais d'une manière générale, ce sont les OSAD en sus des CMS qui nous permettent une prise en charge à domicile correcte, même s'il demeure que ces prochaines années des questions se poseront. En effet, si l'Etat souhaite que les gens restent en CMS le plus longtemps possible, il faudra procéder non pas à une bascule de salaire, mais plutôt de personnel.

Enfin, je ne voterai pas cet amendement ; toutefois, comme certains ont ouvert le portail sur les urgences climatiques, on peut leur répondre que ces dernières ne sont pas uniques. Des urgences relatives à leurs parents, dans un développement qui n'est pas durable, au sens entendu, mais néanmoins durable dans l'humanité ainsi sous-tendue.

M. Marc Vuilleumier (EP) : — Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la phrase : les CMS font ce qu'ils peuvent... nous penchons davantage pour que les CMS fassent ce qu'ils doivent, c'est-à-dire fournir des prestations complètes de qualité à toutes les personnes de ce canton qui en ont besoin. Monsieur Vuillemin, le personnel existe, puisque les OSAD en trouvent !

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Monsieur Vuillemin, vous invitez à refuser ces amendements au prétexte de la pénurie de personnel. Je peux vous suivre pour le personnel infirmier dont la pénurie est réelle ; pourtant, lorsque vous vous entretenez avec des infirmiers ou des infirmières au sujet de leur profession, un élément ressort souvent : le poids des tâches administratives ou celui de gestes de soins relativement simples, qui pourraient être assumés soit par du personnel administratif soit par des aides-soignants. S'il est difficile de trouver du personnel infirmier, il est en revanche possible de libérer du temps de travail et des charges pour qu'ils puissent se concentrer sur les tâches de soin. Cela pourrait être rendu possible en créant des postes supplémentaires dans le domaine administratif ou celui des aides-soignants, car pour ces derniers la formation est plus rapide. Par conséquent, votre invitation à rejeter nos propositions n'est pas pertinente.

Quant au recours par des patients aux OSAD, je considère que l'une des motivations de certains patients est liée au sentiment de rapidité de prise en charge, à la productivité. Ce sont pourtant bien les insuffisances de personnel qui conduisent à cette situation ; pour éviter le recours croissant aux OSADS, il faut renforcer la prise en charge et les moyens dont disposent les soins à domicile publics.

Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) : — Voici une information destinée à M. Vuillemin. Il y a deux ou trois ans, l'AVASAD a procédé à une enquête de satisfaction auprès de ses clients : sur 2600, 61 % ont répondu sur les points suivants : l'adaptation des soins à leurs besoins, le fait de se sentir écouté et compris par les collaborateurs du CMS, le respect des horaires.

Les résultats de l'enquête ont montré que 95 % des clients étaient satisfaits des services. Une autre enquête récente sur le personnel des CMS a également montré que le verre était plutôt à moitié plein qu'à moitié vide. En effet, il existe probablement des endroits où des problèmes sont constatés, mais pour l'ensemble du dispositif les signaux sont plutôt positifs.

M. Eric Sonnay (PLR) : — Au sujet de l'enquête menée auprès de l'AVASAD et de la satisfaction des patients, l'an passé nous avons mené une enquête sur ceux qui travaillent pour l'AVSAD. Il semble que le 60 ou le 70 % des employés soient aussi satisfaits. Par conséquent, demander 11 millions supplémentaires n'est pas pertinent.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Monsieur Buclin, je vous l'accorde, les tâches administratives dont les infirmières doivent s'acquitter sont parfois tellement importantes, qu'on se demande pourquoi elles ne peuvent pas être prises en charge par d'autres. Au CHUV — et je me souviens avoir dû voter 40 postes administratifs d'un seul tenant, ce qui allait, m'avait-on assuré, résoudre les problèmes pour dix ans — j'avais demandé à la Commission de gestion de se préoccuper de certains aspects administratifs ; mais la situation dans les CMS n'est pas tout à fait identique.

A l'évidence, je ne vais pas voter en faveur de 11 millions supplémentaires, mais cela ne signifie pas que vos préoccupations soient vaines. Par contre, demander à nouveau le débat sur certains aspects des soins à domicile, des implications financières, administratives, des améliorations possibles, me paraît sensé, car nous sommes peut-être parvenus à une phase où de multiples interrogations sont nécessaires.

Mme Aliette Rey-Marion (UDC) : — Je déclare mes intérêts comme présidente, depuis peu, des soins à domicile de mon district et membre du Conseil d'administration de l'AVASAD. En premier lieu, nous devons exprimer une grande reconnaissance envers le travail accompli par le personnel des CMS, des EMS et des soins en général, même si des aspects sont perfectibles, notamment par rapport aux allées et venues du personnel. Des discussions relatives à ces aspects ont lieu, et je suis sûre que nous trouverons des pistes très rapidement.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Je me permets de relativiser certains propos sur la satisfaction relative aux conditions de travail à 100 % des employés en CMS. En effet, si nous lisons attentivement les sondages auxquels il a été référé, et s'il est vrai que la plupart des employés en CMS considèrent leur travail comme utile et valorisant, deux éléments négatifs ressortent toutefois, notamment par rapport aux conditions salariales. Un accord conclu récemment permettra en partie de répondre à cette problématique, mais ne suffira pas relativement à la complexité des situations auxquelles le personnel infirmier est confronté : temps à disposition de plus en plus réduit pour nourrir des échanges avec les patients, situations stressantes. Ce sont les raisons probables pour lesquelles une partie de mon groupe soutiendra la proposition d'amendement, alors qu'une autre partie considérera peut-être qu'il est nécessaire d'attendre et d'évaluer les effets des accords trouvés entre les différents partenaires professionnels pour répondre à la première préoccupation que j'évoquais tout à l'heure : celle des conditions salariales.

Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat : — Voici quelques éléments de réponse et de contextualisation. Après une forte croissance entre 2015 et 2018, l'activité de l'AVASAD est restée stable entre 2018 et 2019, et la même tendance à l'aplatissement est attendue pour 2020. En l'absence d'augmentation de l'activité, il nous apparaît dès lors inapproprié d'augmenter de 11 millions les moyens alloués par l'Etat à l'aide, à l'accompagnement et aux soins à domicile. Grâce aux moyens accordés — pour rappel entièrement à charge du canton à partir du 1^{er} janvier 2020 — l'AVASAD pourra remplir sa mission qui est évidemment extrêmement importante pour la population vaudoise.

Monsieur Vuilleumier, s'agissant des éléments que vous avez évoqués, en particulier en lien avec les conditions de travail, il s'agit avant tout de questions d'organisation interne et moins de moyens ou de ressources à disposition, comme cela a d'ailleurs été mentionné par différents députés siégeant au Conseil d'administration de l'AVASAD.

En outre, la direction de l'AVASAD est préoccupée par certaines insatisfactions, qui ont pu s'exprimer en particulier au sein des médias. A l'interne, elle a procédé à un diagnostic RH au sein du personnel, et la direction a proposé des mesures identifiées sur la base d'éléments de ce diagnostic. Ces dernières seront réalisées courant 2020. Si certaines sont très locales, d'autres seront mises en place à l'échelle cantonale, par exemple ce qui concerne la flexibilisation de l'outil informatique. Il existe aussi au sein de l'AVASAD une volonté de pouvoir tester une plus grande autonomisation des équipes.

Par ailleurs, quant à l'activité des OSAD, j'aimerais signaler qu'une réglementation est en cours d'élaboration au sein du département.

Enfin, je pense donc que vous pouvez être rassuré ; la situation est prise au sérieux autant au sein de l'AVASAD qu'au niveau de mon département. Par conséquent, je vous enjoins à ne pas voter en faveur de l'amendement qui n'aurait aucun impact sur ces questions d'organisation interne.

M. Eric Sonnay (PLR) : — Avec mes excuses pour m'exprimer après la conseillère d'Etat, j'aimerais simplement signaler que l'AVASAD est passée au canton ; si cela concernait les communes, je ne suis pas sûr qu'on demanderait 11 millions.

L'amendement de la minorité de la commission (3636.4) est refusé avec quelques abstentions.

Mme Florence Gross (PLR) : — J'aimerais intervenir sur le point 3636.1, plus précisément au point 1.3.1 relatif aux patients vaudois hospitalisés hors canton et l'augmentation du budget. A ce sujet, j'avais d'ailleurs déposé une interpellation. Suite à cette augmentation de budget, toutes les factures litigieuses en cours suite à l'arrêt du Tribunal fédéral seront-elles réglées, ou doit-on s'attendre à un crédit supplémentaire ou d'autres dépenses à ce sujet ?

Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat : — Oui, ces factures seront réglées, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la dernière séance de M. Dubois qui avait interpellé le département à ce sujet. A priori, il n'y aura pas de crédit supplémentaire.

Le service publié 064 est accepté avec quelques abstentions.

065. Administration générale de la DGCS

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) : — En tant que dépositaire d'une motion qui bloquait la facture sociale aux comptes 2018, et que ce Grand Conseil a eu la sagesse de suivre, je m'étonne : à l'unité 4612 « Dédommagements des communes et associations intercommunales », nous passons de 0 en 2018 à 3'337'800 pour le budget 2020. Je dépose donc un amendement pour la suppression de ces 3'337'800 francs, pour revenir aux comptes 2018, comme le Grand Conseil avait demandé dans son moratoire pour bloquer les chiffres aux comptes 2018.

« 4612 *Dédommagements des communes et associations intercommunales* : diminution de 3'337'800 francs. »

Ma surprise est deux fois plus grande quand je lis dans les remarques, à la page 106 : « Facture sociale » — ma motion était donc bien visée et l'amendement est justifié — puis « Variation en lien avec l'augmentation des salaires du CSIR qui sont soumis à la facture sociale. Compensation dans le 066 ». Au point 066, on nous dit que « la subvention de la Confédération compense les salaires du CSIR. » Je n'y comprends plus grand-chose ! Soit ils sont compensés et on ne va pas demander aux communes, soit ils ne sont pas compensés et l'on demande aux communes. Or, je trouve que demander aux communes quelque chose qu'ils n'ont pas la possibilité de décider est fort de tabac. Pour le surplus, je voudrais expliquer que le CSIR pose des problèmes à certaines communes, telles que Moudon, Sainte-Croix, Bex. En effet, les gens sont placés par le CSIR dans des appartements à loyers plus bas qu'en ville de Lausanne ou que sur l'Arc lémanique — on les place dans des zones où les loyers sont plus bas que la moyenne cantonale — et il y a parfois une quarantaine d'enfants, sur même pas un millier, qui doivent être enclassés par les communes. Il n'y a aucune péréquation et subvention pour les enfants du CSIR, contrairement aux enfants placés par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ou le Centre social régional (CSR), où les communes touchent 4'000 francs par enfant. C'est inéquitable. Je souhaite que le Conseil d'Etat se penche sérieusement là-dessus lors de la future répartition des charges pour ces communes qui font un geste important en construisant des locaux pour ces enfants qui méritent d'aller à l'école. Les communes qui ont des loyers un peu trop chers et qui se débarrassent un peu facilement de cette population doivent payer aux communes qui les accueillent volontiers, mais qui doivent faire des efforts surdimensionnés pour leurs revenus.

L'amendement Pierre-Yves Rapaz est refusé à la majorité.

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) : — Je ne suis pas sûr que tout le monde a compris le vote qui vient d'être effectué, surtout quand je vois le président de la Commission des finances qui vote mon amendement qui péjore le budget de 3'337'800. Je demande au Grand Conseil de soutenir mon amendement qui soutient la motion que nous avons votée en début d'année pour faire un moratoire sur la facture sociale et de ne pas reporter ce montant sur les communes. Je souhaite donc un vote électronique.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

L'amendement Pierre-Yves Rapaz est accepté par 59 voix contre 50 et 18 abstentions.

M. Jean Tschopp (SOC) : — Je demande le vote nominal, car je crois qu'il y a eu un problème technique. (*Remous dans la salle.*)

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Monsieur Rapaz, on peut comprendre votre amendement dans l'absolu, mais le budget est un acte administratif, car il découle de lois. Pour pouvoir modifier des pratiques, il faut donc modifier la loi. Le Conseil d'Etat est entré en négociations avec les communes. On est en train de travailler avec les communes pour trouver des chemins et on ne doit pas décortiquer qu'un seul dossier : il y a péréquation verticale, horizontale, les problèmes de communes fragiles où l'on doit trouver un chemin. Il y a une croissance démographique dans le canton, et donc des impôts en plus au niveau des communes ; c'est un équilibre complet. Je peux comprendre que vous vous dites qu'il y a un prolongement, mais ce n'est pas très sain, puisque l'on est sur un amendement qui pose un vrai problème, étant donné que l'on n'a pas soumis la loi à modification. C'est comme pour les impôts : si vous voulez toucher aux impôts, il faut toucher à la loi fiscale. Nous vous avons entendu, monsieur Rapaz. Nous avons aussi entendu que la Commission des finances a reçu passablement de texte et qu'elle regarde ces textes au nom du Grand Conseil. Le Gouvernement est entré en négociations, avec l'objectif d'avoir une nouvelle péréquation aussi tôt que possible.

Concernant la question des requérants d'asile et de leurs enfants, il y a déjà eu des efforts importants consentis par l'Etat. Nous sommes venus en appui et vous avez relevé plusieurs communes qui sont très solidaires avec cette prise en charge. Nous ne sommes donc pas obtus, ni sourds à vos préoccupations. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à refuser cette proposition, qui est au contraire aux principes de l'égalité.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — J'avais cru comprendre que l'on avait déjà procédé à un vote nominal. Je ne vois donc pas comment l'on peut voter nominalement sur un vote nominal.

Le président : — Nous avons voté à main levée, puis nous avons eu une demande de vote électronique et, maintenant, j'ai 20 personnes qui soutiennent un vote nominal.

M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) : — Oui, monsieur Buffat, j'ai demandé une contre-épreuve, ce qui se fait rarement dans ce Parlement. C'est une contre-épreuve faite à l'électronique, alors que nous n'avions voté qu'à la main. Je suis bon joueur et j'accepte le prochain vote nominal.

En revanche, le débat a été relancé par le Conseil d'Etat, alors qu'en principe, lorsqu'il y a un vote nominal, le débat n'est pas rouvert. Mais puisque le Conseil d'Etat veut rouvrir le débat, je veux bien y participer et lui dire qu'il peut aussi décider d'un décret où il décide de son propre chef que, dès 2020, il bloque jusqu'à la fin des négociations avec les communes les chiffres de la facture sociale aux comptes 2018. Je ne vous propose rien d'autre que cela, par mon amendement.

M. Jérôme Christen (AdC) : — J'aimerais connaître la base légale qui permet de rouvrir la discussion entre un vote nominal et un vote à bulletins secrets. Je pense que l'on s'égare et qu'il y a lieu de passer aux votes. Ce genre de bricolage me paraît douteux.

M. Yvan Pahud (UDC) : — La motion Rapaz a été acceptée par notre Parlement, ce printemps. Si le Conseil d'Etat ne veut pas agir sur cette motion, il en va de notre devoir d'agir par le budget. Il est donc légitime de déposer cet amendement. Je vous invite à le soutenir.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Monsieur Pahud, je vous rappelle la procédure : c'est une motion, et le Conseil d'Etat doit l'examiner. Il ne peut pas faire n'importe quoi sous n'importe quelle forme, sinon cela devient très compliqué. Il y a une motion qui a été renvoyée au Conseil d'Etat ; il va l'examiner, tout comme il a traité ce matin des écoles de musique avec une résolution, qui est moins contraignante. Nous répondrons donc à la motion dans les délais qui sont liés à tout traitement parlementaire. Actuellement, il n'y a pas de base légale ; vous pouvez donc faire des modifications. Mais cela signifie que, du point de vue comptable, on doit l'enregistrer et donc passer au-dessous de l'équilibre. Or, c'est compliqué. On peut évidemment réévaluer les impôts pour faire autre chose, mais c'est compliqué. Les articles 163 et 164 de la Constitution vaudoise précisent que si le budget est déficitaire, il faut une majorité absolue des membres du Grand Conseil — c'est complexe. Dans le budget, il y a eu passablement d'interventions sur le Département de la santé et de l'action sociale, nous sommes dans une période de stabilisation. Notre collègue vous a confortés dans les chiffres, en disant que nous allons essayer de stabiliser tout cela en 2020, mais on n'est à l'abri de rien. Je vous encourage à refuser cet amendement.

Le président : — Si vous acceptez l'amendement Pierre-Yves Rapaz, vous votez oui, si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement Pierre-Yves Rapaz est refusé par 68 voix contre 51 et 19 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

Le service publié 065 est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

066. Prestations financières et insertion

M. Vincent Keller (EP) : — Ma question concerne la rubrique 3637. J'ai été contacté par un étudiant qui mettait en lumière un certain nombre de retards dans le traitement de sa bourse. J'ai lu le rapport de la majorité qui mentionne une augmentation de retard dû aux traitements accumulés en 2017. Qu'en est-il aujourd'hui ? Y a-t-il toujours du retard dans le traitement des demandes de bourse ?

M. Marc Vuilleumier (EP) : — L'an dernier, concernant les subsides, le Conseil d'Etat avait proposé un montant global d'environ 780 millions. Nous avons proposé un amendement de quelque 30 millions, persuadés que cela ne suffirait pas. Peut-on nous dire aujourd'hui si les 780 millions votés pour l'année 2019 ont suffi ou si un crédit supplémentaire a été, ou va être, demandé et si les 790 millions présentés pour 2020 vont suffire ? Dans le rapport de la Commission des finances, on nous dit que certaines économies ont été faites par la prise de mesures limitant les dépenses. Peut-on connaître la nature de ces mesures ?

Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat : — Monsieur Keller, l'Office cantonal des bourses a fait un effort remarquable en 2019 : 1400 dossiers sont déposés chaque mois, entre avril et octobre ; entre novembre et mars, le volume est d'environ 400 dossiers par mois ; le nombre de dossiers en attente n'a pas été aussi bas depuis 3 ans, alors que le nombre total de dossiers est en croissance de 4 % par an ; 70 % des dossiers sont traités en moins de 90 jours, la moyenne étant de 70 jours ; il reste environ 2900 dossiers à traiter aujourd'hui, la moitié a été déposée il y a moins de 90 jours et, d'ici Noël, les dossiers déposés en octobre seront traités.

Monsieur Vuilleumier, s'agissant des subsides, un crédit supplémentaire de 28,9 millions a été demandé. Au sujet du budget 2020, qui est supérieur de 11,8 millions par rapport au budget 2019, si l'on tient compte du crédit supplémentaire qui a été sollicité en 2019, il est en réalité inférieur de 17 millions. Cela tient à la fois au contexte et à des mesures d'ajustement prises par le Conseil d'Etat. Concernant le contexte, il faut relever une stabilité de l'évolution des primes LAMal en 2020, même si l'on constate une hausse chez certains assureurs parmi les plus avantageux, en particulier chez Assura. De manière générale, la hausse est contenue, ce qui est du jamais vu depuis 10 ans. Par ailleurs, la diminution du nombre de bénéficiaires RI devrait se poursuivre ; cela tend à un fort ralentissement de la croissance s'agissant des bénéficiaires des subsides partiels. Sur la base des annonces faites auprès des bénéficiaires potentiels, on peut s'attendre à ce que l'immense majorité des gens qui auraient le droit à ces subsides se soient déjà annoncés, d'autant plus avec le contexte lié à une évolution des primes extrêmement basse cette année. On table aussi sur la poursuite de la baisse du contentieux, qui était déjà observée l'année dernière. Sur cette base, on a pu faire un budget optimiste, mais sans pouvoir donner de garanties quant à une éventuelle demande de crédit complémentaire. A ce stade, les prévisions sont optimistes.

S'agissant des mesures d'ajustement prises par le Conseil d'Etat, ce sont des corrections mineures qui sont proposées à partir du 1^{er} janvier 2020. Elles interviennent sur le mode de calcul de ces primes de référence. Premièrement, la franchise utilisée pour le calcul du subside spécifique — la politique des 10 % — pour les revenus les plus élevés passera de 2'000 à 2'500 francs. Cette mesure touchera des ménages dont le revenu déterminant unifié est en moyenne de 100'000 francs par année. Deuxièmement, pour les ménages qui bénéficient déjà d'un subside ordinaire, nous avons supprimé le subside spécifique forfaitaire minimum de 20 francs ; cela signifie que, pour ces personnes, lorsque le montant du subside spécifique calculé se situe entre 0 et 20 francs, c'est le montant calculé au franc près qui sera retenu et non plus le forfait de 20 francs qui était en vigueur jusqu'alors. En revanche, pour les ménages qui n'ont le droit qu'à un subside spécifique, le montant minimum qui sera attribué restera fixé à 20 francs et non au franc près, comme cela était le cas en 2019.

M. Didier Lohri (VER) : — Ce matin, vous avez parlé de méthodes à la hussarde ; il faut savoir qu'avec le conseiller d'Etat Broulis, j'ai un long parcours de vie. Il est entré en fonction en 2002 et j'étais déjà présent au niveau des communes. Lorsque vous êtes conseillers communaux ou généraux, en étudiant le budget, la première ligne que vous regardez est de savoir si vous n'avez pas sous-estimé les rentrées fiscales. Dernièrement, Appenzell et Vaud ont eu une pratique assez réputée dans le territoire helvétique : sous-estimer ces rentrées. *(Une image est projetée.)*

Un des 5 principes d'un budget

La règle de « l'équilibre **réel** et **REALISTE** » consiste en la recherche d'un compromis entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement)

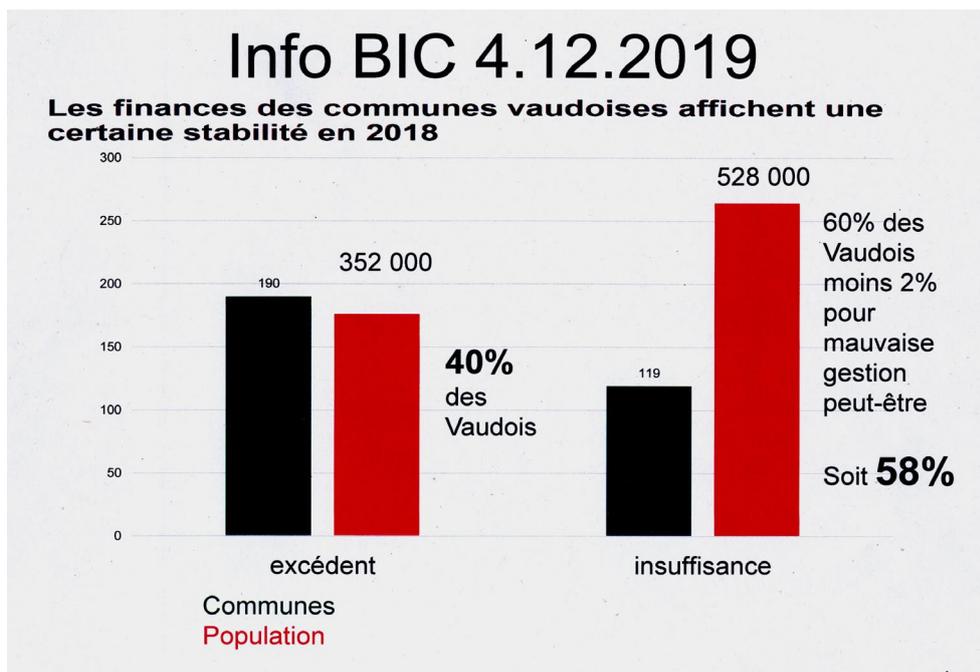
L'un des 5 principes d'un budget, que le canton enseigne aux cours IDHEAP et aux élus municipaux, est d'avoir une règle de « l'équilibre réel et réaliste » qui consiste en la recherche d'un compromis entre les recettes et les dépenses des collectivités. *(Une image est projetée.)*

Amendements 066 DSAS 052 DFIRE source présentation budget septembre

**Le Canton peut aider les communes
EXCEPTIONNELLEMENT**

	Budget	Comptes	Ecart	Ecart en %
2008	4 263 290 000	4 746 438 131	-483 148 131	11.33%
2009	4 448 980 000	5 120 853 538	-671 873 538	15.10%
2010	4 405 178 900	5 120 563 270	-715 384 370	16.24%
2011	4 926 600 000	5 218 044 625	-291 444 625	5.92%
2012	4 929 571 000	5 442 169 138	-512 598 138	10.40%
2013	5 071 330 000	5 760 214 734	-688 884 734	13.58%
2014	5 399 320 000	5 843 441 325	-444 121 325	8.23%
2015	5 668 995 000	5 925 288 785	-256 293 785	4.52%
2016	5 720 213 000	6 044 189 421	-323 976 421	5.66%
2017	5 764 570 000	6 183 259 287	-418 689 287	7.26%
2018	5 846 515 000	6 297 269 492	-450 754 492	7.71%
Moyen 09-18			-477 924 441	9.63% ₃

Quand je vous disais que j'ai un long parcours de vie avec notre conseiller d'Etat : tout le monde a dit de cette pratique, depuis 2008, qu'il y avait un décalage ; depuis septembre 2019, je me suis intéressé à comparer les budgets et les comptes. En règle générale, il y a toujours une importante dérive entre les comptes et le budget et, fait extraordinaire, malgré le Brexit, malgré ma main droite, ma main gauche, les projections sont toujours du même côté — environ 10 % de plus — toujours, indépendamment de la Guerre du Golfe, etc. *(Une image est projetée.)*



C'est donc assez intéressant, lorsque l'entrée en matière du budget a été votée, le communiqué de presse est sorti. J'ai été à l'Union des communes vaudoises (UCV) pendant 10 ans. On a sorti un communiqué où les choses étaient finement présentées : 190 communes sont dans un excédent de revenus, soit 40 % des Vaudois ; 119 communes sont quant à elles en insuffisance, qui représentent 58 % des Vaudois, car j'ai exclu 2 % de communes mal gérées. (*Rires dans la salle.*) En mon nom personnel, j'estime faire partir des 528'000 Vaudois qui ont le droit, lors de la discussion d'un budget, de s'exprimer. La phrase : « Le budget, rien que le budget ! » va avec des politiciens professionnels et aguerris, mais nous sommes des représentants du peuple et on est droit d'avoir un débat parlementaire sur le budget. (*Une image est projetée.*)

2019 – 50 000 000 CHF Motion Mischler

Amendements

2020 – 150 000 000 CHF

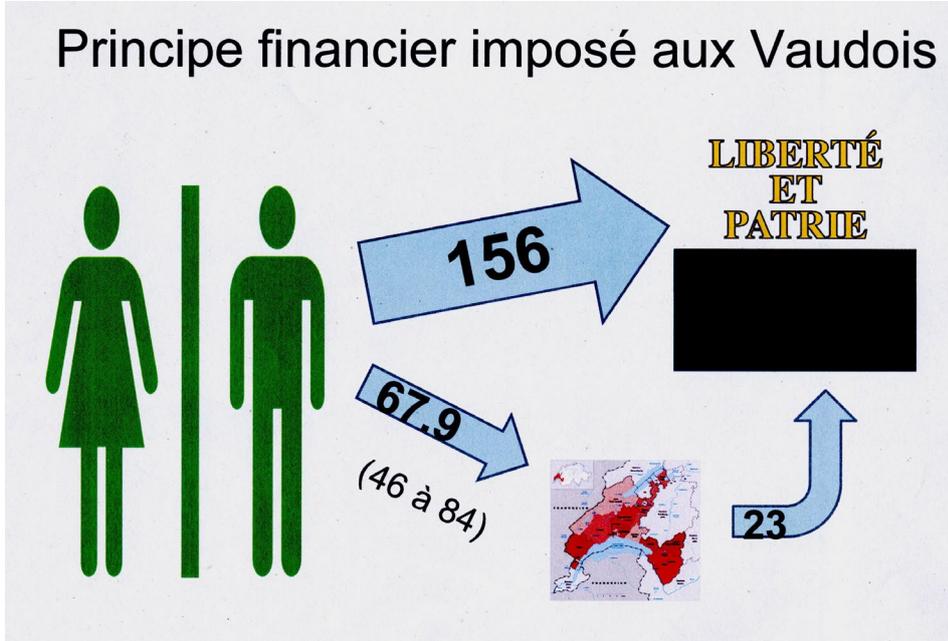
Les amendements proposés ne modifient pas l'équilibre financier du budget.

Le Canton a la possibilité d'aider, exceptionnellement en 2020, les Vaudois.

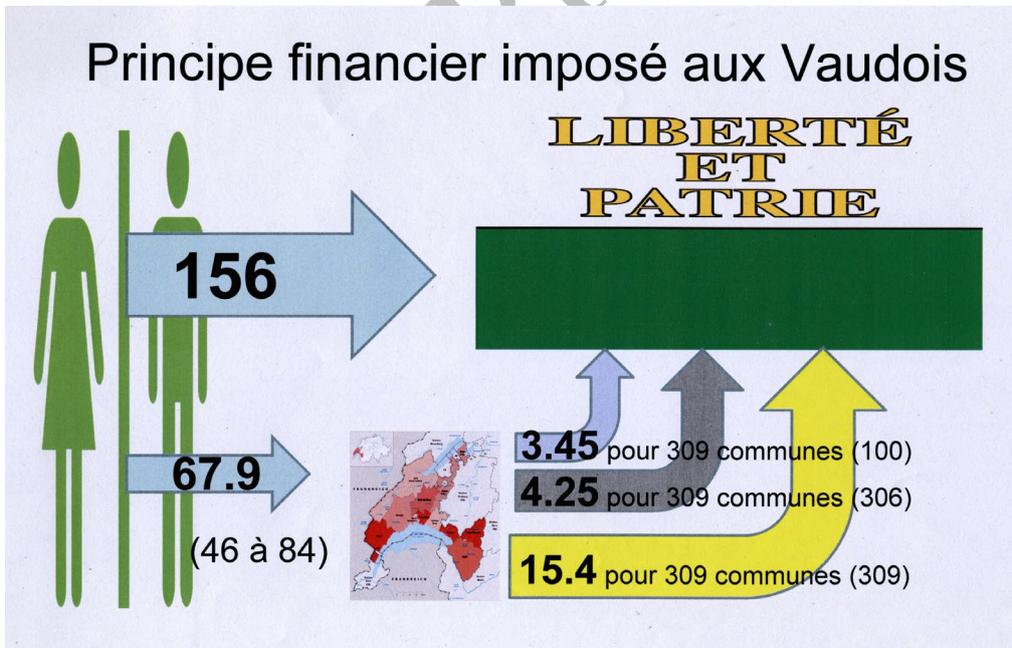
Le Canton peut rechercher la paix des ménages entre Canton et Communes en attendant la NPIC.

Il y a une volonté du Conseil d'Etat qui a été traduite sur une motion Mischler à 50 millions, qui a été acceptée. On sait que les communes sont assez frileuses avec le système de péréquation. Il me semble que, si nous voulons ramener la paix dans le ménage entre canton, communes et citoyens, il serait nécessaire de regarder factuellement les chiffres. Les chiffres que les communes reçoivent sur les acomptes de facture sociale tiennent compte d'un montant de 150 millions — ces chiffres viennent bien du canton. Ces 150 millions vous paraissent étranges, mais si vous analysez bien les acomptes de facture sociale, c'est exactement ce qui est en discussion. Lorsque vous savez que le budget a une

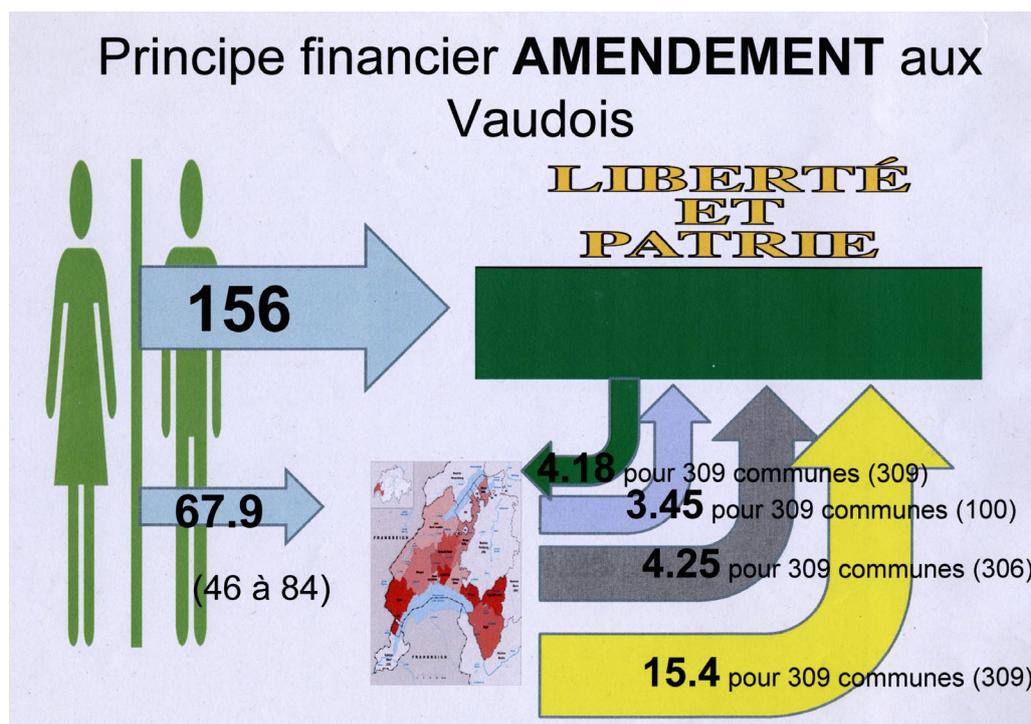
marge de 10 %, les 150 millions ne représentent même pas 50 % de la marge. Chaque fois qu'il y a un écart, vous accordez un chèque en blanc dans la répartition des budgets au Conseil d'Etat. Je vous laisse imaginer votre municipalité gérer par chèques en blanc les différentes possibilités que nous avons au niveau communal. Je sais que je vous énerve en défendant les communes, mais je vous rappelle qu'il y a 528'000 Vaudois qui sont dans une insuffisance de paiements. *(Une image est projetée.)*



Tel est le principe financier imposé aux Vaudois : hommes, femmes paient 156 points d'impôt au canton puis 67,9 points pour les communes, avec des taux variant entre 46 et 84. Il y a aussi une autre source de financement, de 23 points, des communes au canton. On voit bien que ces 23 points dépendent d'un décret. *(Une image est projetée.)*



Vous pouvez voir ici le détail de ces 23 points ; on constate que 309 communes sur 309 paient 15,4 points d'impôt et qu'elles sont donc toutes solidaires sur cette partie-là. Il y a 306 communes sur 309 qui paient 4,25 points d'impôt conjoncturel et il y a 100 communes qui en paient 3,45. *(Une image est projetée.)*



Je propose donc un amendement qui propose un retour exceptionnel, dans la paix des ménages. M. le conseiller d'Etat ne sera plus un bon conseiller d'Etat, mais deviendra un exceptionnel conseiller d'Etat le jour où il remettra 4,18 points d'impôt aux communes sur la partie des 15,4 points, de telle façon que pendant une année les communes puissent subvenir à leurs besoins et que l'on soit sereins pour affronter la nouvelle péréquation. Ce n'est pas un gros effort ; toutes les propositions que je fais sont équilibrées, il n'y a pas plus de bénéficiaires ou de déficits ; il n'y a pas de baisse d'impôt à faire du côté des communes ou du canton ; c'est simplement une meilleure répartition.

L'amendement déposé offre aussi des garanties sur les investissements de proximité, dont ont besoin les citoyens, et un ballon d'oxygène pour entretenir les forêts. En effet, le marché du bois est très difficile et les capacités de coupe des communes seront ratiboisées de 50 %, pour ne pas créer du bois qui ne sera pas vendu.

« 4260 Remboursements et participations de tiers : augmentation de 150 millions. »

« 4612 Dédommagements des communes et associations intercommunales : diminution de 150 millions. »

Tel est le principe sur lequel j'ai agi. Ma crédibilité n'en sera pas plus grande après, elle n'est pas ridicule. Je n'ai pas cherché à ce que la presse parle de moi. Simplement, parmi les 528'000 Vaudois, il y en a quelques-uns qui se demandent si le canton ne pourrait pas renvoyer l'ascenseur aux communes pendant une année, en leur affectant ces 150'000 millions.

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Monsieur Lohri, je vais vous étonner : je côtoie notre ministre des finances depuis plus longtemps que vous, puisque j'ai aussi l'honneur de diriger une commune, dans son exécutif, de 1994 à 2011. J'ai donc pratiqué durant toute cette période très délicate, où la mise en place d'un soutien exceptionnel au canton a été décrétée. Je vous garantis que c'était beaucoup plus simple d'aider le canton que le contraire. Il s'agissait de millions. Cela a créé des mécontents, car des débats n'ont pas eu lieu ; la situation était très périlleuse.

Je vais soutenir M. Lohri. Je viens de la région où beaucoup de communes sont aujourd'hui en souffrance, communes que l'on considère riches, à tort. Il y a des personnes à fort revenu qui sont domiciliées dans des communes à taux faible. Ce ne sont donc pas des communes riches, mais des contribuables qui participent à la richesse de la commune et du canton. Il faut donc arrêter de parler de communes riches dans ce canton ; cela n'existe pas !

J'ai participé dernièrement aux conseils communaux de quelques communes, soit des communes importantes de 5'000 habitants, soit des communes plus modestes de quelques centaines d'habitants. Quand l'exécutif voulait augmenter le taux d'imposition, le message était systématiquement le même : stop, ce n'est pas en augmentant l'impôt que l'on va résoudre le problème ; les calculs à l'appui démontraient que l'augmentation de l'impôt communal ne servait quasiment à rien puisqu'il partait entièrement en direction du canton. Le taux d'autofinancement au niveau des communes est quasiment nul. Ce matin, on a parlé d'un amendement de 24 millions pour le climat, mais les communes n'arrivent plus à investir dans des projets sur leur territoire et suppriment ces investissements. J'appuierai donc l'amendement de M. Lohri. Certains diront que cela ne doit pas figurer dans le budget, mais cela fait deux ans que l'on intervient par des motions, interpellations, postulats, etc., pour donner un ballon d'oxygène aux communes de ce canton, mais la mission est impossible ! Dès lors, pourquoi ne pas agir dans le budget ? C'est là que les communes discutent de leur taux d'impôt, etc., pourquoi ne pas le faire au niveau du canton ? L'intervention de M. Buffat était intéressante, et nous devrions tous la retenir : aujourd'hui, le débat canton-communes pourrit le Parlement ; on ne peut plus avoir de discussions sereines, car il n'y a plus d'équilibre. Je soutiendrai, en étant un peu le Winkelried de mon parti, l'amendement Lohri.

Mme Dominique-Ella Christin (V'L) : — Les communes vaudoises de Crans-près-Céligny et de Rolle refusent de payer leur facture sociale et appellent d'autres communes à en faire de même. Cette relation extrêmement tendue entre les communes et les cantons, qui concerne le financement de la prestation de la politique sociale de l'Etat, est inédite et explosive. Face à cette situation exceptionnelle, l'amendement Didier Lohri propose une mesure exceptionnelle. L'aide envisagée de 150 millions en 2020 permettra de diminuer d'autant la facture sociale à la charge des communes, qui s'élève à environ 825 millions. Elle provoquera une réduction d'environ 20 % de la part fixe de la facture sociale, et ce, pour l'ensemble des communes vaudoises, dans le cadre du décompte péréquatif qu'elles recevront l'année prochaine. En conclusion, dans l'attente que la réforme du système actuel comprenant une mesure, une proposition très attendue de reprise totale par l'Etat des charges de la facture sociale, soit tranchée au sein de ce Grand Conseil, je vous invite à soutenir l'amendement Didier Lohri, afin de soulager les finances communales en 2020.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — On innove dans ce Grand Conseil. En préambule à ce budget, les chefs de groupe ont dit que l'on allait voter le budget, comme d'habitude — les médias ont même titré « Les députés commencent leurs débats plan-plan sur le budget ». L'innovation majeure est les cours *ex cathedra*, ou devrais-je dire *next cathedra*, où l'on vient avec des amendements et une toute série de diapositives pour expliquer à quel point on a raison et à quel point le Conseil d'Etat se trompe. J'avais eu l'outrecuidance, vis-à-vis de ce Grand Conseil, de déposer un texte demandant que l'on dépose les amendements relatifs au budget dix jours avant les débats. Je me suis pris une volée de bois vert et j'ai finalement retiré mon texte. On a parlé de l'AVASAD, de l'aide sociale, etc., et on peut dire que le débat entre les relations financières et fiscales entre le canton et les communes pourrit les discussions sur différents objets. Il faut maintenant passer des paroles aux actes. Je le dis clairement, tout aussi clairement que je ne soutiendrai pas l'amendement Lohri : nous attendons du côté du PLR une réaction ferme, décidée et aboutie du Conseil d'Etat pour apporter des solutions dès le 1^{er} trimestre 2020. Il n'est pas tolérable que l'on vive encore des psychodrames du genre : «deux tiers des communes vaudoises n'adaptent pas le taux d'impôt à la baisse » alors que cela a été signé et acté. Je n'approuve pas cette façon de faire, mais je comprends. En effet, malheureusement, ce débat n'est pas achevé. Je voulais profiter de ce débat pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur cette problématique, pour arriver avec des solutions. Mais, je le dis : par exemple, sur l'AVASAD, on a peut-être eu tort de le confier au canton, on aurait peut-être dû laisser cela aux communes, puisque cela pose déjà des difficultés. Dans ce canton, il faudrait avoir le courage de faire table rase de l'entier de cette problématique. Je défendrai corps et âme l'indépendance et l'autonomie des communes, ce qui implique aussi une sorte de responsabilité administrative, politique et fiscale. Il faut aller de l'avant pour trouver des solutions et un partenariat avec le Conseil d'Etat. Je refuserai l'amendement Didier Lohri, car l'on ne refait pas toute la politique cantonale dans le cadre du budget, en particulier la question complexe du canton et des communes.

M. Pierre Dessemontet (SOC) : — Si j'ai bien compris, à travers les nombreuses diapositives montrées par M. Lohri, ce dernier propose de rendre 4,18 points d'impôts sur la facture sociale, c'est-à-dire qu'il s'imagine que les 150 millions qu'il demande seront transférés en faisant baisser le taux de la facture sociale, ce qui a un intérêt différent selon les communes. Les communes qui ont un fort point d'impôt, par exemple Coppet — 95 francs de points d'impôt par habitant — toucheraient 4 ou 5 fois plus qu'une commune qui aurait un point d'impôt par habitant à 17 francs, comme c'est le cas, par exemple, de Moudon ou de Sainte-Croix. La commune de Coppet a un taux d'imposition communal à 53 points ; c'est 15 points en dessous de la moyenne cantonale et quasiment 30 points en dessous de la commune la plus taxée du canton. A travers cet amendement, on nous demande donc une péréquation à l'envers. On va demander à l'ensemble de la communauté de payer, de façon disproportionnée, en faveur des communes riches. Cette péréquation à l'envers est une violation crasse du principe de solidarité entre les différentes collectivités territoriales de ce canton. Nous ne la soutiendrons pas.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Le débat sur les communes se résume à «blablabla», de manière infinie. J'espère que nous parviendrons un jour à convaincre ce Parlement qu'il est temps de prendre une décision. M. Rapaz nous a fait une proposition avec sa motion, qui n'a toujours pas été traitée. Il y a eu moult interventions, l'opération Charlemagne, etc., à droite comme à gauche, dans ce plénum, mais nous ne prenons toujours pas de décision et nous continuons à ne pas défendre les communes. Le député Lohri vous en donne encore l'occasion aujourd'hui : saisissez cette chance !

M. Jean-Daniel Carrard (PLR) : — Il est temps que les communes et le canton se parlent sérieusement, parce que l'on va avoir moult fois ce débat qui pourrait les discussions. On entend des voix dans ce Parlement dire que « les communes commencent à nous gonfler ; cela suffit ! » Il est vrai qu'il y a un certain ras-le-bol et l'intervention de M. Lohri va dans ce sens. Il souhaite forcer le Gouvernement à entendre ce ras-le-bol. Les communes ou les représentants des communes peuvent, par le biais du budget, intervenir. Et en effet, s'il y avait une modification de 150 millions, le budget aurait une drôle d'allure.

Je regrette que l'intervention précédente ne soit pas passée, non pas parce que je ne veux pas respecter le fait que le budget, rien que le budget, mais l'on est là pour en discuter et débattre des problèmes. J'invite le Conseil d'Etat à entendre ceci et à résoudre rapidement ces problèmes. Les dernières séances qu'il y a eu au niveau canton-communes ont simplement été annulées. Ce n'est pas ainsi que l'on fera avancer le débat et que l'on résoudra les problèmes. Plus on attend, plus il y aura des énervements et plus on risque d'avoir un clash. Un jour ou l'autre, on risque de le regretter, que ce soit via le budget ou via d'autres voies parlementaires. Il faut prendre l'intervention de M. Didier Lohri au sérieux, quel que soit le résultat de la votation. En effet, un jour ou l'autre, on risque de tous le regretter.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Il est assez truculent de vous entendre vous battre pour les communes, alors que c'est exactement ce que j'ai fait lors de l'entrée en matière, la semaine passée. Qui nous a suivis dans mon groupe et dans ce plénum ? Dix personnes... Et aujourd'hui, on souhaite apporter plus de 150 millions dans l'autre escarcelle. Des fois, les choses m'échappent. Si les gens qui nous écoutent se disent « c'est cela la politique, je ne vais plus m'investir ni dans ma commune ni au niveau cantonal », c'est mal fait.

Monsieur Lohri, je vous comprends, j'étais là mardi dernier et c'est exactement l'entrée en matière que j'ai faite. Au final, j'ai récupéré des miettes. Monsieur Lohri, je vous parie 100 francs que vous récupérez des miettes. Vous n'aurez rien des 150 millions que vous demandez. En revanche, j'appelle à un rééquilibrage à tous les niveaux — facture sociale, péréquation. Chers collègues, il faut faire presser le pas aux communes et à vous-mêmes. Je souhaite qu'il y ait un état d'esprit constructif, afin que l'on puisse trouver rapidement des solutions qui sont équivalentes à ce que l'on avait, en particulier, en 2004.

Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) : — J'assiste aux négociations entre le canton et les communes depuis 2011. Je déclare mes intérêts : je suis présidente de l'Association des communes vaudoises (AdCV). A plusieurs reprises, nous avons pris d'importantes décisions pour les finances des communes de ce canton sur la base d'informations incomplètes. Tout d'abord, ce fût les discussions sur la facture sociale en 2013. A la fin des négociations, l'UCV a signé un accord avec les cantons qui

prévoyait un soulagement de l'ordre de 252 millions pour les communes entre 2013 et 2020. Force est de constater que ce cadeau aura déjà fondu de 184 millions en 2019, avec la progression cumulée de la facture sociale. En 2015, lors de la préparation de la loi sur la RIE III, l'impact d'un élément de la facture sociale à la charge des communes a été largement sous-estimé : il s'agit de la participation des communes aux subsides LAMal. Ils étaient estimés, en 2015, à 14,3 millions. Or, en 2015, la facture définitive était de 72 millions et, dans les acomptes 2019, ils étaient estimés à 117 millions — soit une augmentation de 45 millions. L'année suivante, il a fallu encore négocier sur la péréquation intercommunale, afin d'augmenter la solidarité entre les communes. Mon collègue de comité, Jean-Christophe de Mestral, avait proposé une mesure transitoire pour permettre plus de solidarités entre les communes. Sa proposition n'a pas été comprise et nous nous sommes irrémédiablement retrouvés devant des cas de rigueur en 2017 ; il a donc fallu modifier la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC). Tout cela a fait augmenter la pression sur les communes durant toutes ces années, pour culminer l'an dernier sur les négociations des 50 millions à répartir, en lien avec les pertes de la RIE III. On a ensuite eu la discussion sur l'AVASAD. En effet, le jour de cette décision, j'ai joué le paratonnerre, car la décision était impopulaire, mais j'avais le choix entre la peste et le choléra, étant donné que le Conseil d'Etat menaçait de financer l'AVASAD en valeur de points d'impôt, ce qui aurait une couche péréquative supplémentaire pour les communes — ce qui était impossible à accepter par l'AdCV. Le canton a donc repris l'équivalent de 70 millions par année pour l'AVASAD et, à peine l'encre avait séché sur l'accord, que l'on apprenait que la subvention des primes d'assurance-maladie pour les communes augmentait de 149 millions entre 2018 et 2019. Il n'est donc pas étonnant que les communes membres de nos associations s'agacent du fait que nous n'obtenons pas un réel rééquilibrage financier entre le canton et les communes — ce que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années. Je salue le signal politique que M. Lohri envoie au Conseil d'Etat aujourd'hui, avec sa proposition d'amendement. J'espère que ces signaux feront comprendre au Conseil d'Etat que la situation devient vraiment critique pour les communes et que nous devrions travailler ensemble pour trouver des solutions.

M. Julien Cuérel (UDC) : — Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de l'UCV et syndic d'une commune. Bien entendu, il faut se parler, négocier et trouver un chemin ensemble. Pour négocier et se parler, il faut être deux partenaires et que les deux partenaires acceptent de régler une problématique posée. Quand j'entends que l'on aimerait des garanties de la part du Conseil d'Etat, pour qu'au premier trimestre il y ait des décisions claires, je n'ai pas un doute. Je pense que ce sera impossible d'avoir, au premier trimestre, des décisions clairement prises. Les communes paient un peu moins de 50 % de la facture sociale, car c'est juste une décision du Grand Conseil ; cela n'a pas été décidé suite à une négociation. L'Etat encaisse deux tiers des recettes fiscales et les communes encaissent un tiers des recettes fiscales sur la globalité du canton. La répartition des charges de la facture sociale devrait peut-être être deux tiers-un tiers comme à l'époque, mais il s'agit d'une décision du Grand Conseil de passer à 50-50, pour aider le canton. Cela a été fait sans négociation.

Revenir avec la question des communes à chaque fois peut agacer certains dans cette salle, mais il faut comprendre que, pour mettre en place des politiques publiques décidées par le Grand Conseil, les écoles, la petite enfance, etc., les communes doivent investir. Le dernier communiqué du Conseil d'Etat sur les finances communales montre bien que la marge d'autofinancement des communes est en train de diminuer, alors que l'on a des investissements massifs auxquels on doit pourvoir pour mettre en place les politiques publiques qu'on a décidées. Mais si les communes ne peuvent pas construire ces bâtiments, cela va poser de gros problèmes. Je soutiendrai l'amendement de M. Lohri, qui n'aura aucune influence sur le résultat du budget. Le Parlement donnerait un signal au Conseil d'Etat, en lui demandant de prendre les choses en mains. Il faut avancer et rééquilibrer les finances entre le canton et les communes, afin que les politiques publiques votées puissent être mises en place par les communes, notamment tout ce qui est lié à la politique de l'enfance.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Si le budget n'est plus un acte politique, le député 2019 n'a plus lieu de siéger. Avant de déposer un amendement qui demande de voter le budget en bloc, j'aimerais que le président de la Commission des finances réponde à mes questions de ce matin. Quelles sont les projections et probabilités de rentrées fiscales au 1^{er} décembre 2019 ? Quel est le montant probable

versé par la Banque nationale suisse (BNS) ? Quel est le bénéfice probable des comptes 2019, avant amortissements, préfinancements et autres déductions spéciales ?

M. Didier Lohri (VER) : — Monsieur Buffat... Ah, il s'est absenté... Il ne sert donc à rien que je réponde à sa leçon d'expression. Si, lors d'un débat sur le budget, je ne peux pas m'exprimer, j'aimerais que, quand il nous explique des choses en tant qu'avocat, il mette un peu moins de temps à nous l'expliquer, afin que l'on aille directement dans le vif du sujet.

M. Dessemontet dit que les communes les plus riches seront encore favorisées par ce système. Je suis effaré... Ma fibre sociale, équitable ou juste est énorme. Dire que les communes ne sont pas solidaires sur les 15,4 points d'impôt est une erreur ! C'est la démonstration que cette péréquation n'est même pas comprise dans notre hémicycle. Lorsqu'on parle d'un retour de 4,18 points d'impôt, je rappelle que c'est pour chaque commune. Si une commune contribue à 15,4 points d'impôt, qu'elle soit riche ou pauvre, les 15,4 points d'impôt sont pris pour payer la facture sociale. Si cela revient, c'est 4,18 points d'impôt. C'est donc tout à fait équitable. Je ne parle pas des conjoncturels et des écrêtages. Cette explication repose sur un tas d'incompréhensions dans les postulats, interpellations, motions, etc. S'il y a 4,18 points d'impôt qui reviennent, c'est indépendamment de la richesse ou de la pauvreté. C'est un système parfaitement équitable et juste. Cette demande ne nécessite aucun changement de la LPIC. Elle s'inscrit dans un système de paix de vouloir trouver des avantages pour les communes et le canton à relancer le débat de la péréquation. Depuis le temps que l'on vous dit qu'il y a un problème avec la péréquation... On vous énerve avec cela, mais on a aussi des concitoyens. Et nos concitoyens nous molestent beaucoup plus que le Conseil d'Etat n'est molesté par les députés. Nous avons le contact de proximité à devoir justifier. Lorsqu'on dit qu'il faut investir dans une UAP ; un tas de petites communes l'a fait depuis 2003, mais on doit prendre sur notre budget communal. Les extensions sur les UAP seront prises où ? Ce n'est pas la subvention de la FAJE qui va nous permettre de le faire. Ce sont bien les deniers communaux qui vont devoir permettre de financer cela. Pour ne pas agacer tout le monde, je vais en rester là. Evidemment, on va perdre, mais ce n'est pas grave. Mieux vaut perdre 9 fois et gagner au moins une fois. Le Conseil d'Etat se rendra compte qu'il y a urgence, parce que les communes et les citoyens ont besoin de prestations. Ce n'est pas le canton qui met des prestations dans les villages et dans les villes, mais les communes. Je vous prie de mettre ces 150 millions dans le budget, car on ne sait plus où les mettre autrement. Il n'y aura aucun changement sur la LPIC. Je l'ai dit monsieur le conseiller d'Etat : j'ai beaucoup d'estime pour vous. Mais il faut maintenant renvoyer l'ascenseur aux communes qui vous ont soutenu et qui défendent la position. Je vous rappelle, monsieur Jobin, que vos 100 francs ne sont pas 100 francs, puisque l'Etat va nous en piquer 29. Vous n'aurez donc forcément que des miettes, monsieur Jobin, ne vous fâchez pas ! Cela ne sert à rien. Vous avez été le précurseur de ce qu'on relevait au mois de septembre sur la présentation du budget. Monsieur Jobin, soyez de notre côté et dites qu'il faut donner un signal fort, afin que le Conseil d'Etat écoute les 528'000 Vaudois qui sont dans une situation d'insuffisance financière.

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Ce débat n'a peut-être pas sa place dans le cadre du budget, mais on doit prendre ce dossier et en parler. Beaucoup de choses doivent être dites sur cette relation canton-communes. Je vais proposer un sous-amendement à l'amendement Lohri. En effet, dans un budget, on ne connaît pas les chiffres exacts et donc les montants des rentrées fiscales pour 2020. Je souhaite que l'on prenne des précautions et que l'on connaisse les chiffres avant de débloquent des budgets. Ce sont des prévisions que l'on fait souvent, dans beaucoup de domaines du privé.

« 4260 *Remboursements et participations de tiers* : Le montant de 150 millions en faveur des communes sera réparti en 3 phases pour autant que les chiffres du budget cantonal se confirment avant chaque phase :

- première phase 50 millions – avril 2020
- deuxième phase 50 millions – juillet 2020
- troisième phase 50 millions – octobre 2020. »

M. Alexandre Berthoud (PLR) : — Madame Meldem, le résultat des comptes 2019 ne provient pas d'un problème de la Commission des finances. Le Gouvernement va faire un point de situation sur les comptes au début de l'année. Ensuite, au mois d'avril, on va recevoir le résultat des comptes 2019,

tout en sachant que cette année, il y a une particularité au niveau des personnes morales, puisque le taux d'impôt est devenu de 24 à 13,79. Ces résultats seront connus relativement tard, soit mi-2020. Nous pourrons voir à ce moment quels sont les montants, les attributions de préfinancement et d'amortissement dans le cadre des comptes. Au même titre que le budget 2020, en ce qui concerne la BNS, les 62 millions ont été introduits dans les comptes 2019 cette année, puisque c'est le résultat du dividende de la BNS.

Concernant l'amendement de M. Lohri, que je respecte. C'est un sujet qui interpelle énormément la Commission des finances, puisque le Bureau du Grand Conseil a décidé, ces deux dernières années, de remettre tous les textes en rapport avec la péréquation ou la facture sociale. On les a traités et on a beaucoup discuté de ce dossier. Avant la fin de l'année, nous allons devoir traiter le plafond d'effort au niveau de la LPIC — de 45 à 48 — qui sera accompagné par une résolution, qui a été approuvée par l'unanimité de la Commission des finances, qui demande au Conseil d'Etat et aux partenaires — les faïtières, l'UCV et l'AdCV — de nous faire un point de situation trimestriel sur cette péréquation et la facture sociale. Il y a également une motion qui a été traitée par la Commission des finances, à quasiment l'unanimité du Parlement, qui demandait quelle politique publique pouvait être descendue aux communes et ce qu'on pouvait remonter au niveau de la facture sociale. Mais couper 150 millions, et monter les recettes du même montant, signifie que le travail de la Commission des finances au niveau du Département des finances n'a pas été fait correctement. Aujourd'hui, nous sommes en période de RIE III, nous avons dans le budget 2020 126 millions qui sont le préfinancement qui a été fait sur la RIE III sur les comptes 2018. On a 62 millions qui ont été rajoutés de la BNS, et ce, pour la troisième année consécutive. J'ai une certaine crainte de l'effet ciseaux. Les charges sont pérennes, mais les revenus ne sont pas si solides que cela. Oui, il est bien d'en parler. Oui, le Gouvernement doit prendre des positions claires. Il faut que les gens se mettent autour de la table. Le souhait de l'ensemble de la Commission des finances est que ce dossier avance, pour que, au plus tard, en 2022, la nouvelle péréquation soit mise en place, car chaque fois que l'on modifie la péréquation, cela crée des drames entre les communes et le canton. Il faut soutenir le citoyen contribuable et respecter celui qui paie des impôts. Il reçoit un bulletin de versement et il n'est pas nécessaire pour lui de savoir s'il paie au nom du canton ou au nom de la commune. On l'a vu dans le cadre de la bascule faite pour l'AVASAD : beaucoup de communes ont profité de cet aspect pour avoir un peu plus de cashflow pour pouvoir payer leurs investissements. Cela n'est plus acceptable en 2019 ! Je demande à ce plénum de soutenir sans réserve la résolution qui sera déposée demain ou la semaine prochaine, pour mettre la pression, afin que les faïtières et le Conseil d'Etat se mettent autour de la table et que l'on trouve la solution la plus acceptable pour l'ensemble des communes et des contribuables de ce canton.

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Il y a trois phases : la connaissance des montants du 1^{er} trimestre — une projection peut être faite. Un montant de 50 millions est débloqué pour avril 2020 — soit les 150 millions en trois phases — puis en juillet, puis en octobre, en connaissance chaque fois des chiffres confirmés au niveau du budget cantonal. Si cela n'est pas le cas, on pourrait revenir devant ce Parlement pour dire que l'amendement Lohri ne peut pas être atteint si les chiffres proposés par M. Lohri ne se confirment pas. C'est prendre ceinture, bretelles et pinces à vélo.

M. Didier Lohri (VER) : — Monsieur Berthoud, le problème, c'est que quand on va discuter à la Commission des finances, c'est liquidé en 15 minutes. Il n'y a pas de débat de fond qui est amené à la Commission des finances. La Commission des finances doit prendre beaucoup plus de temps pour comprendre le mécanisme de la péréquation, car si un député dit des choses qui s'avèrent fausses, cela influence tout le monde sur une erreur — ce serait grave. La Commission des finances, lorsqu'on s'est réuni sur les motions Rapaz et Lohri, a eu un communiqué de presse du Conseil d'Etat une heure avant notre arrivée. Comment voulez-vous que l'analyse et l'attention soit portées sur la motion ? Il faut que les dés ne soient pas pipés au moment de la réflexion. C'est pour cette raison que j'ai entendu tout le monde : on me dit une fois qu'il faut faire une motion ou interpellation, car c'est là qu'on avance, mais on me dit ensuite qu'il faut arriver par le budget. Ce n'est jamais le bon timing. Je rappelle que l'opération est blanche pour le Conseil d'Etat, c'est une répartition des impôts entre communes et canton, uniquement. Nous sortons de 14 ans où le canton a rétabli la situation financière. Maintenant, le canton ne doit plus attendre, et renvoyer l'ascenseur aux communes avec un acte fort, pour que tout le monde ait confiance au Conseil d'Etat et en notre Grand Conseil. Je vous demande de soutenir le

sous-amendement proposé par M. Romanens. Il faut que ce sous-amendement et mon amendement soient acceptés, par la gauche et la droite. Il faut comprendre que des citoyens vaudois sont dans une situation difficile avec cette péréquation, parce que ce ne sont pas des gens aguerris à la politique. Eux ne voient que ce que les autorités de proximité promettent.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Le Conseil d'Etat combat l'amendement et le sous-amendement. Madame Meldem, vous nous interpellez sur la fiabilité de nos estimations fiscales. Elles sont solides et réelles. Monsieur Lohri, vos chiffres 2018 sont justes et on voit bien, entre 2017 et 2018, qu'il n'y a déjà plus de progression dans le bouclage des comptes. Maintenant, on n'est plus qu'à 60 % des du total des rentrées de l'Etat. De plus, vous oubliez un paramètre essentiel : en 2019, il y a 285 millions de rentrées fiscales en moins avec la baisse fiscale. Le président de la Commission des finances a été très clair : nous connaissons la vérité en 2021, voire 2022. Une entreprise boucle ses comptes de 2019 en 2020 et le contrôle est effectué en 2021. Monsieur Keller, nous pouvons assurer que les chiffres qui ont été calculés sur l'incidence dans les comptes de l'Etat ou des communes sont solides et devraient être meilleurs. Mais il faut être devin pour savoir ce qu'il va se passer au 31 décembre 2020. C'est à cette date que nous pourrions commencer à savoir ce qu'il se passe dans notre situation.

La semaine dernière, avec M. Leuba, nous avons rencontré une entreprise d'environ 140 collaborateurs qui souhaite quitter le territoire vaudois. Comme pour Novartis, nous essayons de trouver des solutions. Le Conseil d'Etat a pris des engagements publics, en disant vouloir mettre en avant tout notre arsenal et notre image en matière de hautes écoles, de structures. L'objectif clair est de continuer à avoir un tissu économique diversifié.

Le budget 2020 tient compte de la baisse de 2019, mais les comptes 2019 ne sont pas encore bouclés. Dire, à la hache, que l'on va mettre 150 millions et que l'on verra ensuite... Il n'y a pas de rubrique qui peut engranger 150 millions. Cela veut dire qu'il faudrait à faire les fonds de tiroir dans plusieurs impôts. Il y a aussi les impôts conjoncturels, même si certains veulent le supprimer : l'impôt sur les successions, qui dépasse largement les 100 millions. Il y a également l'impôt sur les gains immobiliers, qui est le beurre dans les épinards, mais il n'y a pas 150 millions d'écart. Concernant les personnes physiques, aujourd'hui, nous sommes dans le tir. On commence à voir les écarts positifs à partir des mois de septembre à novembre. On ne peut pas le savoir aujourd'hui, puisqu'il faut attendre le bouclage des comptes et connaître les acomptes. Aujourd'hui, on peut dire que notre budget est solide et réel.

Concernant l'AVASAD, le Conseil d'Etat fera un bilan au travers du travail de Mme Métraux. Le canton a repris intégralement la charge dynamique et cela décharge la facture sociale, mais les communes n'ont pas baissé le taux d'impôt. Pour le contribuable, cela signifie une hausse d'impôts. D'autres sont allés plus loin : ils ont utilisé la baisse fiscale cantonale pour augmenter les impôts. Le canton est quasiment pomme avec le bour. D'un côté, il souhaitait alléger un peu la charge fiscale, mais les communes l'augmentent. Mieux encore, on voulait reprendre une charge dynamique, mais les communes ont utilisé l'entier de la bascule. Il faut garder cela à l'esprit.

Vous aurez à débattre très prochainement sur la péréquation intercommunale. Le Conseil d'Etat est resté fidèle à la négociation avec les faïtières, puisqu'il y avait un amendement qui proposait d'augmenter le taux d'effort à 53 ; nous l'avons combattu. Au bout de la chaîne, il y a des gens qui ont aussi besoin de solidarité sur la facture sociale. La facture sociale n'est que le reflet de la dépense utile pour la cohésion de ce canton. Que ceux qui pensent que la politique en matière d'EMS est disproportionnée se lèvent et disent clairement que nous gaspillons l'argent des contribuables pour s'occuper de nos parents vieillissants. La facture sociale est un acte de solidarité et de cohésion sociale qui garantit la paix et l'équilibre dans le canton. C'est pour cela que, pour l'AVASAD, le Conseil d'Etat a accepté de prendre une charge dynamique importante dont on sait qu'elle va continuer à augmenter.

Vous aurez à débattre des péréquations intercommunales (PIC). Il y a également eu une proposition parlementaire que le décret dure une année. Le Conseil d'Etat a dit que ce serait bien de se garder un espace de négociations en 2020 et 2021, pour avoir un peu de calme ; c'est un acte fondateur important. Le Conseil d'Etat est favorable à ce qu'a relevé M. Berthoud au nom de la Commission

des finances et ne combattra pas la résolution. Il considère qu'elle amène une obligation des deux faitières, des communes et du Conseil d'Etat de continuer à rechercher une solution dans la péréquation horizontale ou verticale.

Monsieur Lohri, vous avez fait une démonstration remarquable sur les couches thématiques, en relevant qu'il y avait des difficultés, mais si l'on avait suivi votre texte, la grosse difficulté aujourd'hui serait une tension maximale entre les communes à haute capacité rétributive et celles à plus faible capacité rétributive. Et il ne nous semblait pas très sain d'aborder le dialogue sous cette forme. C'est pour cela que le Conseil d'Etat souhaite travailler par approche, pas à pas, afin d'avoir une vision d'ensemble. La première approche est les PIC telles que négociées entre l'Etat et les communes. Je rappelle qu'il y a une proposition pour faire passer le taux d'effort à 53. La deuxième proposition est de le faire que pour une année.

Monsieur Rapaz, bien sûr, nous aurons à répondre à votre texte. Il n'y a pas de raison que le Conseil d'Etat le sous-estime ou le méprise, mais nous aurons aussi à tenir compte de cette solidarité. Votre texte est dans un panier qui doit être examiné dans sa composante complète.

Monsieur Romanens, concernant votre sous-amendement, vous faites preuve d'une créativité totale. Vous nous demandez de venir devant le Grand Conseil quatre fois par année avec un bouclement des comptes. Comme les entreprises planifient leur situation jusqu'au 31 décembre et déposent leur déclaration dans les six mois, après leur assemblée générale, elles peuvent dire « nous avons payé 50 millions d'acomptes, nous aimerions être remboursés, car notre résultat n'est plus conforme à notre planification fiscale » — cela est déjà arrivé. Faire un bilan trimestriel devant le Parlement... je vous laisse imaginer la discussion.

Dans le projet de budget 2020, nous avons déjà engendré certaines sommes à la hausse. Nous avons pris le dividende de la BCV intégralement — 201 millions. Il ne peut pas être affecté. Il permet de financer le social, les écoles ou les prisons, par exemple. Il n'y a pas d'affectation, puisque nous sommes sur le principe de l'universalité du capital de la BCV, qui se verse dans le pot commun. Donc, plein pot pour la BCV !

Ensuite, et c'est là que nous prenons un risque, nous avons mis un risque comptable budgétairement engrangé de 128 millions. Ce montant avait mis de côté pour la RIE III, si elle ne trouvait pas ses quartiers au 1^{er} janvier 2020. Nous l'utilisons en 2020, mais en 2021, ces 128 millions ne sont plus dans les comptes — nous ne l'avons qu'une fois ! Dans le département de Mme Ruiz, il y a des choses que nous devons stabiliser ; il y a eu un débat sur le CHUV, sur les salaires. L'année 2020 est une année d'observation, de stabilisation, pour voir si nos chiffres sont conformes. Dans le domaine du RI, je souhaite que nos chiffres continuent de naviguer dans une situation équilibrée et maîtrisée. Pour ce faire, il faut un environnement économique qui fonctionne, qui utilise les gens de 50 ans et plus ou qui sont fragilisés pour les réinsérer dans le collectif. Autrement, c'est aussi la facture sociale qui augmente — deux tiers pour le canton et un tiers pour les communes.

En conclusion, les deux amendements n'ont pas de base légale : on ferait un aguillage incroyable. Il faut être honnête et voter un amendement de 150 millions, mais sans dire que l'on fait de l'aguillage sur les revenus ; on aurait ainsi un déficit assumé. Mais ce n'est pas comme cela que l'on va rétablir la base de négociations entre l'Etat et les communes. Cette base découlera de la résolution de la Commission des finances et 2020 sera l'année où l'on devra trouver le chemin, autant pour la péréquation horizontale que verticale, pour les couches thématiques ou pour l'ensemble des dossiers. On sera obligé d'avoir un débat entre gens de bonne compagnie pour trouver un chemin multiple. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter ces amendements.

M. Didier Lohri (VER) : — Ce serait malhonnête et cela n'amènerait rien. Une fois de plus, on noie le poisson avec de la péréquation. Les deux amendements que je proposais portaient uniquement sur la rubrique 066. C'était un équilibre et le financement était pris sur les impôts. Tout ce qui est dit sur la péréquation n'est pas le sujet de mon amendement.

Le sous-amendement Pierre-André Romanens est refusé par 86 voix contre 33 et 15 abstentions.

L'amendement Didier Lohri (4260) est refusé par 58 voix contre 57 et 21 abstentions.

Plusieurs députés demandent un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

Le président : — Si vous acceptez l'amendement Didier Lohri, vous votez oui, si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement Didier Lohri (4260) est refusé par 69 voix contre 57 et 13 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

M. Didier Lohri (VER) : — Il est évident que l'amendement suivant n'a pas de sens. Il faut donc le retirer, puisqu'il était conditionné au premier vote.

L'amendement Didier Lohri (4612) est retiré.

Le service publié 066 est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Le service publié 067 est accepté à l'unanimité.

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Les services publiés 039, 040, 041, 042 et 023 sont acceptés.

044. Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Mme Florence Gross (PLR) : — J'ai une question tant en lien avec ce service qu'avec le service publié 041 : quels sont les projets, notamment en lien avec la promotion de la viticulture ? J'ai pu constater quelques baisses dans le budget par rapport à ce point. Or, cette profession connaît actuellement une période compliquée. Je ne cautionne pas l'action des « raisins de la colère », mais est-il prévu de soutenir la viticulture qui représente une part importante de l'économie de notre canton ?

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat : — Comme vous le constatez, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) voit son budget global croître. Les moyens dévolus à la promotion des produits du terroir, dont le vin, ne sont pas impactés par le projet de Marque Vaud. En effet, pour répondre aux soucis de la Commission de gestion, ce projet vise à utiliser de manière plus efficace les promotions de l'image cantonale et non la promotion des campagnes en faveur du terroir. Les moyens dévolus à la promotion, notamment de la viticulture, ne sont pas impactés par Marque Vaud qui est un projet fédérant les énergies en faveur de notre canton.

Le service publié 044 est accepté avec 1 avis contraire.

Département des infrastructures et des ressources humaines

Le service publié 045 est accepté avec 1 avis contraire.

046. Direction générale de la mobilité et des routes

M. Vincent Keller (EP) : — Dans le développement de la position du groupe, j'avais indiqué que nous devons faire face à l'urgence climatique de manière beaucoup plus ambitieuse. Nous ne sommes pas partisans des croyances de la clique des climato-sceptiques. En effet, nous préférons à ces fous qui ne veulent pas voir la méthode scientifique. Nous écoutons alors les 11'000 scientifiques qui ont récemment déclaré que notre terre faisait face à une urgence climatique claire et non équivoque.

Lors des débats sur l'amendement Chapuisat, nous avons mentionné trois producteurs de gaz à effet de serre. Après avoir parlé du chauffage des bâtiments, j'aimerais évoquer les émissions produites par les transports individuels motorisés. Il s'agit d'un secteur en pleine croissance, puisqu'en quinze ans, le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 22% dans ce canton. La tendance n'est malheureusement pas à la baisse. Pour favoriser un transfert

modal, il y a plusieurs axes d'action. Le premier consiste à augmenter massivement les investissements en matière de transport public partout dans le canton et c'est ce que nous votons dans ce plénum. Le second vise à encourager la population à prendre les transports publics au lieu de leur voiture. Pour beaucoup, cela signifie souvent se rendre compte que les arguments type « café du commerce » — deux heures en train, mais dix minutes en bagnole — sont erronés. Cela signifie aussi faire des économies, le kilomètre parcouru en voiture étant actuellement plus cher que celui parcouru en train. Encourager la population à prendre les transports publics doit se faire dès le plus jeune âge, celui où les fins de mois sont les plus difficiles, parce que l'on est en formation. Nous vous proposons donc l'amendement suivant :

« 3635 *Subventions accordées aux entreprises privées* : augmentation de 40 millions de francs. »

Cet amendement a pour objectif de subventionner l'abonnement de transport public régional pour les écoliers dès 6 ans et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans habitant dans le canton. Une initiative demandant la gratuité des transports publics pour tous les Vaudois est dans les tiroirs et nous ne doutons pas qu'elle sera acceptée par ce plénum qui a déjà reconnu l'urgence climatique. Cet amendement propose une montée en puissance, en se concentrant uniquement sur les jeunes en formation. Je vous demande de soutenir cet amendement.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Voilà une nouvelle mesure qui propose de concrétiser la lutte contre les changements climatiques et, de surcroît, une mesure en faveur des communes mises en difficulté et saignées par l'Etat. Vous avez refusé jusqu'à présent toutes les mesures dans ces deux domaines. Cette proposition répond donc à la fois à l'urgence climatique et au SOS des communes. Deux thèmes qui devraient vous préoccuper. Le groupe PDC-Vaud Libre soutiendra cet amendement et vous invite à en faire de même.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Cet amendement a été proposé à la Commission des finances, par l'intermédiaire du rapporteur de minorité, et il a été refusé par 13 voix contre 1 et 1 abstention. Je vous remercie de suivre le rapport de majorité.

L'amendement Hadrien Buclin est refusé par 65 voix contre 18 et 33 abstentions.

Le service publié 046 est accepté avec 1 avis contraire.

047. Direction générale du numérique et des systèmes d'information

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Voici un amendement technique qui a déjà été présenté ce matin. Cet amendement est en rapport avec un montant de 380'000 francs et il a été proposé par le Conseil d'Etat. La Commission des finances l'a accepté à l'unanimité.

« 3158 *Entretien des immobilisations incorporelles* : augmentation de 380'000 francs. »

L'amendement de la majorité de la commission est accepté à l'unanimité.

Le service publié 047 est accepté à l'unanimité.

Les services publiés 054, 050 et 056 sont acceptés à l'unanimité.

Département des finances et des relations extérieures

Le service publié 051 est accepté.

052. Direction générale de la fiscalité

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — J'avais préparé un amendement pour la rubrique 4022 « Impôts sur les gains en capital ». Cet amendement proposait d'augmenter cet impôt à

hauteur de 24 millions. Il s'agissait du contrepoids au premier amendement que j'avais déposé. Etant donné que ce dernier a été refusé, je retire mon amendement.

M. Hadrien Buclin (EP) : — Je vais tenir des propos similaires à ceux de M. Chapuisat. J'avais également déposé trois amendements destinés à réévaluer les recettes fiscales pour financer l'ensemble de nos autres amendements. Etant donné que ces derniers ont été refusés, je ne maintiendrai pas ces trois amendements. Je continue toutefois à penser que les réévaluations proposées sont plus proches de la réalité des comptes que ce qui est budgété. Il s'agit de la troisième année consécutive où nous proposons des réévaluations des recettes fiscales. Or, systématiquement, les comptes sont plus proches de nos réévaluations que de ce qui a été budgété. J'espère que le Parlement reconnaîtra un jour que l'expertise du groupe Ensemble à Gauche et POP en matière de prévision de recettes fiscales est supérieure à celle du Département des finances et du Conseil d'Etat.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Il est important d'avoir un peu de marge dans le cadre d'une estimation solide et réelle des revenus. Sans cela, il y aurait un « effet ciseau ». Il faut déjà pouvoir financer des crédits supplémentaires en cours d'année et, à chaque fois, il faut trouver des solutions. La tâche d'un Etat et de l'ensemble du gouvernement est d'avoir des rentrées fiscales solides. Je ne comprends d'ailleurs pas l'indicateur de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). En effet, si les recettes fiscales sont correctement et solidement construites, cela permet d'avoir une marge de manœuvre. La dette et les déficits sont des dangers pour un état démocratique, car cela crée implicitement des tensions.

Nous avons actuellement des articles constitutionnels qui nous obligent à avoir un équilibre budgétaire. Au bouclage des comptes en 2021, nous aurons forcément entre deux à trois écarts positifs. Je l'ai rappelé pour les entreprises : nous savons actuellement que les 50 millions seront supérieurs, mais nous en aurons la réelle confirmation que lorsque l'entreprise bouclera ses comptes, c'est-à-dire en mai-juin 2021 pour la période fiscale 2020. Nous avons donc mis 50 millions dans le budget et si c'est 10, 20 ou 30 millions de plus, tant mieux ! Je vous rappelle que notre budget représente 10 milliards de dépenses et même s'il y avait 100 millions de plus, cela aurait une très faible influence dans le global de l'Etat. Cet état de fait permet à l'Etat de ne pas se déchirer sur des situations budgétaires et des comptes déficitaires. Il faut trouver un équilibre pour l'ensemble des prestations et c'est dans cet état d'esprit que le gouvernement travaille et essaie de convaincre le gouvernement. Je remercie mes deux préopinants d'avoir retiré leurs amendements.

Le service publié 052 est accepté avec 3 abstentions.

Les services publiés 053, 048 et 059 sont acceptés à l'unanimité.

Ordre judiciaire vaudois

Le service publié 057 est accepté à l'unanimité.

Secrétariat général du Grand Conseil

Le service publié 058 est accepté à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement 2020 est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

La séance est levée à 17 h 30.

TEXTE PROVISOIRE

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

Date	10.12.2019
Début	11:12:10
Fin	11:12:31
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9.1 168, suite du 1er débat, DTE, SP 005, RB 3637, amdt Chapuisat (+24 mio), appel nominal
Description	

Résultat

[+] Oui	41/41
[0] abst.	20/20
[-] Non	81/81
Total des votants (participants/ pondération)	142/142
Total des non-votants (participants/ pondération)	3/3
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	145/145

Conclusion du vote

- Non

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
105		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
11		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
18		Marion Axel	AdC		Oui[+]	1
103		Melly Serge	AdC		abst.[0]	1
107		Radice Jean-Louis	AdC		Oui[+]	1
78		Buclin Hadrien	EP		Oui[+]	1
127		Keller Vincent	EP		Oui[+]	1
120		Luccarini Yvan	EP		Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

32	Misiego Céline	EP	Oui[+]	1
27	Vuilleumier Marc	EP	Oui[+]	1
84	Aschwanden Sergei	PLR	Non[-]	1
148	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
147	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[-]	1
87	Bezençon Jean-Luc	PLR	Non[-]	1
68	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
96	Bovay Alain	PLR	Non[-]	1
51	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
99	Byrne Garelli Josephine	PLR	Non[-]	1
139	Cachin Jean-François	PLR	Non[-]	1
82	Cardinaux François	PLR	Non[-]	1
42	Carrard Jean-Daniel	PLR	Non[-]	1
92	Chevalley Christine	PLR	Non[-]	1
151	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
81	Clerc Aurélien	PLR	Non[-]	1
47	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[-]	1
162	Creteigny Laurence	PLR	Non[-]	1
52	Croci Torti Nicolas	PLR	Non[-]	1
85	Devaud Grégory	PLR	Non[-]	1
91	Develey Daniel	PLR	Non[-]	1
97	Dubois Carole	PLR	Non[-]	1
142	Gay Maurice	PLR	Non[-]	1
77	Genton Jean-Marc	PLR	Non[-]	1
79	Germain Philippe	PLR	Non[-]	1
88	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
50	Jaquier Rémy	PLR	Non[-]	1
89	Labouchère Catherine	PLR	Non[-]	1
76	Luisier Brodard Christelle	PLR		1
44	Masson Stéphane	PLR	abst.[0]	1
61	Matter Claude	PLR	Non[-]	1
156	Meienberger Daniel	PLR	Non[-]	1
160	Meystre Gilles	PLR	Non[-]	1
155	Mojon Gérard	PLR	Non[-]	1
141	Mottier Pierre-François	PLR	Non[-]	1
43	Neyroud Maurice	PLR	Non[-]	1
140	Petermann Olivier	PLR	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

64	Rezso Stéphane	PLR	Non[-]	1
59	Rime Anne-Lise	PLR	Non[-]	1
60	Romanens Pierre-André	PLR	Non[-]	1
41	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Non[-]	1
158	Ruch Daniel	PLR		1
74	Schelker Carole	PLR	Oui[+]	1
137	Simonin Patrick	PLR	Non[-]	1
80	Sonnay Eric	PLR	Non[-]	1
56	Suter Nicolas	PLR	Oui[+]	1
75	Volet Pierre	PLR	abst.[0]	1
53	Vuillemin Philippe	PLR	Non[-]	1
152	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
133	Aminian Taraneh	SOC	Oui[+]	1
129	Attinger Doepper Claire	SOC	abst.[0]	1
104	Balet Stéphane	SOC	Non[-]	1
14	Betschart Anne Sophie	SOC	Non[-]	1
40	Bouverat Arnaud	SOC	Non[-]	1
118	Butera Sonya	SOC	abst.[0]	1
25	Cala Sébastien	SOC	abst.[0]	1
38	Carvalho Carine	SOC	Non[-]	1
130	Cherbuin Amélie	SOC	Non[-]	1
123	Cherubini Alberto	SOC	Non[-]	1
39	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	abst.[0]	1
33	Démétriadès Alexandre	SOC	abst.[0]	1
122	Desarzens Eliane	SOC	Non[-]	1
31	Dessemontet Pierre	SOC	Non[-]	1
134	Dupontet Aline	SOC	abst.[0]	1
121	Freymond Isabelle	SOC	abst.[0]	1
1	Gander Hugues	SOC	Non[-]	1
34	Gfeller Olivier	SOC	abst.[0]	1
119	Glardon Jean-Claude	SOC	Non[-]	1
24	Induni Valérie	SOC	Non[-]	1
124	Jaccoud Jessica	SOC	Non[-]	1
117	Jaques Vincent	SOC	Non[-]	1
28	Meyer Keller Roxanne	SOC	abst.[0]	1
26	Montangero Stéphane	SOC	Non[-]	1
131	Neumann Sarah	SOC	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

30	Paccaud Yves	SOC	Non[-]	1
29	Probst Delphine	SOC	Non[-]	1
132	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	abst.[0]	1
37	Rydlo Alexandre	SOC	abst.[0]	1
35	Ryf Monique	SOC	Non[-]	1
136	Schwaar Valérie	SOC	abst.[0]	1
135	Schwab Claude	SOC	abst.[0]	1
125	Thalmann Muriel	SOC	abst.[0]	1
126	Trolliet Daniel	SOC	Non[-]	1
128	Tschopp Jean	SOC	abst.[0]	1
57	Baux Céline	UDC	abst.[0]	1
71	Bolay Nicolas	UDC	Non[-]	1
159	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Non[-]	1
150	Chollet Jean-Luc	UDC	Non[-]	1
72	Cuérel Julien	UDC	Non[-]	1
69	Deillon Fabien	UDC	Non[-]	1
73	Ducommun Philippe	UDC	Non[-]	1
101	Durussel José	UDC	abst.[0]	1
66	Favrod Pierre-Alain	UDC	Non[-]	1
163	Freymond Sylvain	UDC	Oui[+]	1
67	Glauser Nicolas	UDC	Non[-]	1
54	Glayre Yann	UDC	Non[-]	1
46	Jobin Philippe	UDC	Non[-]	1
48	Liniger Philippe	UDC	Non[-]	1
154	Pahud Yvan	UDC	Non[-]	1
161	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[-]	1
145	Rapaz Pierre-Yves	UDC	Non[-]	1
100	Ravenel Yves	UDC		1
90	Rey-Marion Alette	UDC	Non[-]	1
157	Riesen Werner	UDC	Non[-]	1
98	Rubattel Denis	UDC	Non[-]	1
45	Sordet Jean-Marc	UDC	Non[-]	1
70	Thuillard Jean-François	UDC	Non[-]	1
49	Treboux Maurice	UDC	Non[-]	1
86	Weissert Cédric	UDC	Non[-]	1
102	Baehler Bech Anne	VER	Oui[+]	1
15	Epars Olivier	VER	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

109	Evéquoz Séverine	VER	Oui[+]	1
8	Ferrari Yves	VER	Oui[+]	1
4	Genoud Alice	VER	Oui[+]	1
17	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[+]	1
114	Jaccard Nathalie	VER	Oui[+]	1
116	Joly Rebecca	VER	Oui[+]	1
5	Jungclaus Delarze Susanne	VER	Oui[+]	1
113	Lohri Didier	VER	Oui[+]	1
7	Mahaim Raphaël	VER	Oui[+]	1
111	Mayor Olivier	VER	Oui[+]	1
2	Métraux-Botteron Anne- Laure	VER	Oui[+]	1
3	Mischler Maurice	VER	Oui[+]	1
108	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[+]	1
112	Räss Etienne	VER	Oui[+]	1
6	Stürner Felix	VER	Oui[+]	1
110	van Singer Christian	VER	Oui[+]	1
20	Venizelos Vassilis	VER	Oui[+]	1
16	Wüthrich Andreas	VER	Oui[+]	1
10	Zwahlen Pierre	VER	Oui[+]	1
19	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[+]	1
9	Christin Dominique-Ella	V'L	Oui[+]	1
21	Courdesse Régis	V'L	Oui[+]	1
153	Meldem Martine	V'L	Oui[+]	1
12	Miéville Laurent	V'L	Oui[+]	1
115	Pointet Cloé	V'L	Oui[+]	1
106	Richard Claire	V'L	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

Date	10.12.2019
Début	12:00:08
Fin	12:00:29
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9.3 168, suite du 1er débat, DFJC, SP 017, RB 3636.1.1, amdt min. (+1'500'000.-), appel nominal
Description	

Résultat

[+] Oui	34/34
[0] abst.	36/36
[-] Non	55/55
Total des votants (participants/ pondération)	125/125
Total des non-votants (participants/ pondération)	6/6
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	131/131

Conclusion du vote

- Non

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
105		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
11		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
18		Marion Axel	AdC		Oui[+]	1
103		Melly Serge	AdC		Oui[+]	1
107		Radice Jean-Louis	AdC		Oui[+]	1
78		Buclin Hadrien	EP		Oui[+]	1
127		Keller Vincent	EP		Oui[+]	1
120		Luccarini Yvan	EP		Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

32	Misiego Céline	EP	Oui[+]	1
27	Vuilleumier Marc	EP	Oui[+]	1
84	Aschwanden Sergei	PLR	Non[-]	1
148	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
147	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[-]	1
87	Bezençon Jean-Luc	PLR	Non[-]	1
68	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
96	Bovay Alain	PLR	Non[-]	1
51	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
99	Byrne Garelli Josephine	PLR	abst.[0]	1
139	Cachin Jean-François	PLR	Non[-]	1
42	Carrard Jean-Daniel	PLR	Non[-]	1
92	Chevalley Christine	PLR	abst.[0]	1
151	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
81	Clerc Aurélien	PLR	Non[-]	1
47	Cornamusaz Philippe	PLR		1
162	Creteigny Laurence	PLR	Non[-]	1
52	Croci Torti Nicolas	PLR	Non[-]	1
91	Develey Daniel	PLR	Non[-]	1
97	Dubois Carole	PLR	Non[-]	1
142	Gay Maurice	PLR	Non[-]	1
77	Genton Jean-Marc	PLR	Non[-]	1
79	Germain Philippe	PLR	Non[-]	1
88	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
50	Jaquier Rémy	PLR	Non[-]	1
89	Labouchère Catherine	PLR	Non[-]	1
76	Luisier Brodard Christelle	PLR		1
61	Matter Claude	PLR	Non[-]	1
156	Meienberger Daniel	PLR	Non[-]	1
160	Meystre Gilles	PLR	Non[-]	1
155	Mojon Gérard	PLR	Non[-]	1
141	Mottier Pierre-François	PLR	Non[-]	1
43	Neyroud Maurice	PLR	Non[-]	1
140	Petermann Olivier	PLR	Non[-]	1
64	Rezso Stéphane	PLR	Non[-]	1
59	Rime Anne-Lise	PLR	Non[-]	1
60	Romanens Pierre-André	PLR	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

41	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Non[-]	1
74	Schelker Carole	PLR	Non[-]	1
137	Simonin Patrick	PLR	Non[-]	1
56	Suter Nicolas	PLR	Non[-]	1
75	Volet Pierre	PLR	Non[-]	1
152	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
133	Aminian Taraneh	SOC	Oui[+]	1
129	Attinger Doepper Claire	SOC	abst.[0]	1
104	Balet Stéphane	SOC	Oui[+]	1
14	Betschart Anne Sophie	SOC	abst.[0]	1
40	Bouverat Arnaud	SOC	abst.[0]	1
118	Butera Sonya	SOC	abst.[0]	1
38	Carvalho Carine	SOC	abst.[0]	1
130	Cherbuin Amélie	SOC	Non[-]	1
123	Cherubini Alberto	SOC	abst.[0]	1
39	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	abst.[0]	1
33	Démétriadès Alexandre	SOC	abst.[0]	1
122	Desarzens Eliane	SOC	abst.[0]	1
31	Dessemontet Pierre	SOC	abst.[0]	1
134	Dupontet Aline	SOC	Oui[+]	1
121	Freymond Isabelle	SOC	abst.[0]	1
1	Gander Hugues	SOC		1
34	Gfeller Olivier	SOC	abst.[0]	1
119	Glardon Jean-Claude	SOC	abst.[0]	1
24	Induni Valérie	SOC	Non[-]	1
124	Jaccoud Jessica	SOC	abst.[0]	1
117	Jaques Vincent	SOC	abst.[0]	1
28	Meyer Keller Roxanne	SOC	Oui[+]	1
26	Montangero Stéphane	SOC	abst.[0]	1
131	Neumann Sarah	SOC	abst.[0]	1
30	Paccaud Yves	SOC	abst.[0]	1
29	Probst Delphine	SOC	abst.[0]	1
132	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	abst.[0]	1
37	Rydlo Alexandre	SOC	abst.[0]	1
35	Ryf Monique	SOC	abst.[0]	1
136	Schwaar Valérie	SOC	abst.[0]	1
135	Schwab Claude	SOC	abst.[0]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

125	Thalmann Muriel	SOC	abst.[0]	1
126	Trolliet Daniel	SOC	abst.[0]	1
128	Tschopp Jean	SOC	abst.[0]	1
57	Baux Céline	UDC	Non[-]	1
71	Bolay Nicolas	UDC	Non[-]	1
159	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Non[-]	1
72	Cuérel Julien	UDC	abst.[0]	1
69	Deillon Fabien	UDC	Non[-]	1
66	Favrod Pierre-Alain	UDC	Non[-]	1
163	Freymond Sylvain	UDC		1
67	Glauser Nicolas	UDC	Non[-]	1
46	Jobin Philippe	UDC	Non[-]	1
48	Liniger Philippe	UDC	Non[-]	1
161	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[-]	1
145	Rapaz Pierre-Yves	UDC	Non[-]	1
100	Ravenel Yves	UDC		1
90	Rey-Marion Alette	UDC	Non[-]	1
157	Riesen Werner	UDC	Non[-]	1
98	Rubattel Denis	UDC	Non[-]	1
45	Sordet Jean-Marc	UDC	Non[-]	1
70	Thuillard Jean-François	UDC	Non[-]	1
49	Treboux Maurice	UDC		1
86	Weissert Cédric	UDC	Non[-]	1
102	Baehler Bech Anne	VER	Oui[+]	1
15	Epars Olivier	VER	Oui[+]	1
109	Évéquoz Séverine	VER	Oui[+]	1
8	Ferrari Yves	VER	Oui[+]	1
4	Genoud Alice	VER	Oui[+]	1
17	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[+]	1
114	Jaccard Nathalie	VER	Oui[+]	1
116	Joly Rebecca	VER	Oui[+]	1
5	Jungclaus Delarze Susanne	VER	Oui[+]	1
113	Lohri Didier	VER	Oui[+]	1
7	Mahaim Raphaël	VER	Oui[+]	1
111	Mayor Olivier	VER	Oui[+]	1
2	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

3	Mischler Maurice	VER	Oui[+]	1
108	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[+]	1
112	Räss Etienne	VER	Oui[+]	1
6	Stürner Felix	VER	Oui[+]	1
110	van Singer Christian	VER	Oui[+]	1
20	Venizelos Vassilis	VER	abst.[0]	1
16	Wüthrich Andreas	VER	Oui[+]	1
10	Zwahlen Pierre	VER	Oui[+]	1
19	Chapuisat Jean-François	V'L	abst.[0]	1
9	Christin Dominique-Ella	V'L	abst.[0]	1
21	Courdesse Régis	V'L	abst.[0]	1
153	Meldem Martine	V'L	abst.[0]	1
115	Pointet Cloé	V'L	abst.[0]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

Date	10.12.2019
Début	15:29:10
Fin	15:29:30
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9.5 168, suite du 1er débat, DSAS, SP 065, RB 4612, amdt Rapaz (- 3'337'800.-), appel nominal
Description	

Résultat

[+] Oui	51/51
[0] abst.	19/19
[-] Non	68/68
Total des votants (participants/ pondération)	138/138
Total des non-votants (participants/ pondération)	3/3
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	141/141

Conclusion du vote

- Non

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
105		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
11		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
18		Marion Axel	AdC		abst.[0]	1
103		Melly Serge	AdC		Non[-]	1
107		Radice Jean-Louis	AdC		abst.[0]	1
78		Buclin Hadrien	EP		abst.[0]	1
127		Keller Vincent	EP		Oui[+]	1
120		Luccarini Yvan	EP		abst.[0]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

32	Misiego Céline	EP	abst.[0]	1
27	Vuilleumier Marc	EP	abst.[0]	1
84	Aschwanden Sergei	PLR	Oui[+]	1
148	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
147	Bettschart-Narbel Florence	PLR	abst.[0]	1
87	Bezençon Jean-Luc	PLR	Oui[+]	1
68	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
96	Bovay Alain	PLR	Oui[+]	1
51	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
99	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[+]	1
139	Cachin Jean-François	PLR	abst.[0]	1
82	Cardinaux François	PLR	Non[-]	1
42	Carrard Jean-Daniel	PLR	Oui[+]	1
92	Chevalley Christine	PLR	Oui[+]	1
151	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
81	Clerc Aurélien	PLR	Oui[+]	1
47	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[-]	1
162	Creteigny Laurence	PLR	Oui[+]	1
52	Croci Torti Nicolas	PLR	Oui[+]	1
85	Devaud Grégory	PLR	Oui[+]	1
91	Develey Daniel	PLR	abst.[0]	1
97	Dubois Carole	PLR	abst.[0]	1
65	Gaudard Guy	PLR	Oui[+]	1
142	Gay Maurice	PLR	Non[-]	1
77	Genton Jean-Marc	PLR	Oui[+]	1
79	Germain Philippe	PLR	Oui[+]	1
88	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
50	Jaquier Rémy	PLR	Non[-]	1
89	Labouchère Catherine	PLR	abst.[0]	1
76	Luisier Brodard Christelle	PLR	Oui[+]	1
44	Masson Stéphane	PLR	abst.[0]	1
61	Matter Claude	PLR	abst.[0]	1
156	Meienberger Daniel	PLR	abst.[0]	1
160	Meystre Gilles	PLR	Non[-]	1
155	Mojon Gérard	PLR	Oui[+]	1
141	Mottier Pierre-François	PLR	Non[-]	1
43	Neyroud Maurice	PLR	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

140	Petermann Olivier	PLR	Non[-]	1
64	Rezso Stéphane	PLR	Oui[+]	1
59	Rime Anne-Lise	PLR	Oui[+]	1
60	Romanens Pierre-André	PLR	abst.[0]	1
41	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Oui[+]	1
74	Schelker Carole	PLR	abst.[0]	1
137	Simonin Patrick	PLR		1
80	Sonnay Eric	PLR	Non[-]	1
56	Suter Nicolas	PLR	Oui[+]	1
75	Volet Pierre	PLR	Oui[+]	1
53	Vuillemin Philippe	PLR	Non[-]	1
152	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
133	Aminian Taraneh	SOC	Non[-]	1
129	Attinger Doepper Claire	SOC	Non[-]	1
104	Balet Stéphane	SOC	Non[-]	1
14	Betschart Anne Sophie	SOC	Non[-]	1
40	Bouverat Arnaud	SOC	Non[-]	1
118	Butera Sonya	SOC	Non[-]	1
25	Cala Sébastien	SOC	Non[-]	1
38	Carvalho Carine	SOC	Non[-]	1
130	Cherbuin Amélie	SOC	Non[-]	1
39	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Non[-]	1
33	Démétriadès Alexandre	SOC	Non[-]	1
122	Desarzens Eliane	SOC	Non[-]	1
31	Dessemontet Pierre	SOC	Non[-]	1
134	Dupontet Aline	SOC	Non[-]	1
23	Echenard Cédric	SOC	Non[-]	1
121	Freymond Isabelle	SOC	Non[-]	1
1	Gander Hugues	SOC	Non[-]	1
34	Gfeller Olivier	SOC	Non[-]	1
119	Glardon Jean-Claude	SOC	Non[-]	1
24	Induni Valérie	SOC	Non[-]	1
124	Jaccoud Jessica	SOC	Non[-]	1
117	Jaques Vincent	SOC	Non[-]	1
28	Meyer Keller Roxanne	SOC	Non[-]	1
26	Montangero Stéphane	SOC	Non[-]	1
30	Paccaud Yves	SOC	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

29	Probst Delphine	SOC	Non[-]	1
132	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Non[-]	1
37	Rydlo Alexandre	SOC	Non[-]	1
35	Ryf Monique	SOC	Non[-]	1
136	Schwaar Valérie	SOC	Non[-]	1
135	Schwab Claude	SOC	Non[-]	1
125	Thalmann Muriel	SOC	Non[-]	1
128	Tschopp Jean	SOC	Non[-]	1
57	Baux Céline	UDC	Oui[+]	1
71	Bolay Nicolas	UDC	Oui[+]	1
159	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[+]	1
150	Chollet Jean-Luc	UDC	Oui[+]	1
72	Cuérel Julien	UDC	Oui[+]	1
69	Deillon Fabien	UDC	Oui[+]	1
101	Durussel José	UDC	Oui[+]	1
66	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[+]	1
163	Freymond Sylvain	UDC	Oui[+]	1
67	Glauser Nicolas	UDC	Oui[+]	1
54	Glayre Yann	UDC	Oui[+]	1
46	Jobin Philippe	UDC	Oui[+]	1
48	Liniger Philippe	UDC	Oui[+]	1
154	Pahud Yvan	UDC	Oui[+]	1
161	Pernoud Pierre-André	UDC	Oui[+]	1
145	Rapaz Pierre-Yves	UDC	Oui[+]	1
100	Ravenel Yves	UDC		1
90	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[+]	1
157	Riesen Werner	UDC	Oui[+]	1
98	Rubattel Denis	UDC	Oui[+]	1
45	Sordet Jean-Marc	UDC	Oui[+]	1
70	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[+]	1
49	Treboux Maurice	UDC	Oui[+]	1
86	Weissert Cédric	UDC	Oui[+]	1
102	Baehler Bech Anne	VER	Non[-]	1
15	Epars Olivier	VER	Non[-]	1
109	Evéquoze Séverine	VER	Non[-]	1
8	Ferrari Yves	VER	Non[-]	1
4	Genoud Alice	VER	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

17	Glauser Krug Sabine	VER	Non[-]	1
114	Jaccard Nathalie	VER	Non[-]	1
116	Joly Rebecca	VER	Non[-]	1
5	Jungclaus Delarze Susanne	VER	Non[-]	1
113	Lohri Didier	VER	abst.[0]	1
7	Mahaim Raphaël	VER	Non[-]	1
111	Mayor Olivier	VER	Non[-]	1
2	Métraux-Botteron Anne- Laure	VER	Non[-]	1
3	Mischler Maurice	VER	Non[-]	1
108	Nicolet Jean-Marc	VER	Non[-]	1
112	Räss Etienne	VER	Non[-]	1
110	van Singer Christian	VER	abst.[0]	1
20	Venizelos Vassilis	VER	Non[-]	1
16	Wüthrich Andreas	VER	Non[-]	1
10	Zwahlen Pierre	VER	Non[-]	1
19	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[+]	1
9	Christin Dominique-Ella	V'L	Oui[+]	1
21	Courdesse Régis	V'L		1
153	Meldem Martine	V'L	Oui[+]	1
12	Miéville Laurent	V'L	Oui[+]	1
115	Pointet Cloé	V'L	abst.[0]	1
106	Richard Claire	V'L	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

Date	10.12.2019
Début	16:45:05
Fin	16:45:26
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 9.8 168, suite du 1er débat, DSAS, SP 066, RB 4260, amdt Lohri (+150 mios), appel nominal
Description	

Résultat

[+] Oui	57/57
[0] abst.	13/13
[-] Non	69/69
Total des votants (participants/ pondération)	139/139
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	140/140

Conclusion du vote

- Non

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
105		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
11		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
18		Marion Axel	AdC		Oui[+]	1
103		Melly Serge	AdC		Oui[+]	1
107		Radice Jean-Louis	AdC		Oui[+]	1
78		Buclin Hadrien	EP		Non[-]	1
127		Keller Vincent	EP		abst.[0]	1
120		Luccarini Yvan	EP		Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

32	Misiego Céline	EP	abst.[0]	1
27	Vuilleumier Marc	EP	Non[-]	1
84	Aschwanden Sergei	PLR	Oui[+]	1
148	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
147	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[-]	1
87	Bezençon Jean-Luc	PLR	Oui[+]	1
68	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
96	Bovay Alain	PLR	Non[-]	1
51	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
99	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[+]	1
139	Cachin Jean-François	PLR	Non[-]	1
82	Cardinaux François	PLR	Non[-]	1
42	Carrard Jean-Daniel	PLR	Oui[+]	1
92	Chevalley Christine	PLR	Oui[+]	1
151	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
47	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[-]	1
162	Creteigny Laurence	PLR	abst.[0]	1
52	Croci Torti Nicolas	PLR	Oui[+]	1
85	Devaud Grégory	PLR	abst.[0]	1
91	Develey Daniel	PLR	Non[-]	1
97	Dubois Carole	PLR	Non[-]	1
65	Gaudard Guy	PLR	Oui[+]	1
142	Gay Maurice	PLR	Oui[+]	1
77	Genton Jean-Marc	PLR	Oui[+]	1
79	Germain Philippe	PLR	Non[-]	1
88	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
50	Jaquier Rémy	PLR	Oui[+]	1
89	Labouchère Catherine	PLR	abst.[0]	1
76	Luisier Brodard Christelle	PLR	abst.[0]	1
44	Masson Stéphane	PLR	abst.[0]	1
61	Matter Claude	PLR	Non[-]	1
156	Meienberger Daniel	PLR	Non[-]	1
160	Meystre Gilles	PLR	Non[-]	1
155	Mojon Gérard	PLR	Non[-]	1
141	Mottier Pierre-François	PLR	Oui[+]	1
43	Neyroud Maurice	PLR	Oui[+]	1
140	Petermann Olivier	PLR	Oui[+]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

64	Rezso Stéphane	PLR	Oui[+]	1
59	Rime Anne-Lise	PLR	Non[-]	1
60	Romanens Pierre-André	PLR	Oui[+]	1
41	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Non[-]	1
74	Schelker Carole	PLR	Non[-]	1
137	Simonin Patrick	PLR	Non[-]	1
80	Sonnay Eric	PLR	Non[-]	1
56	Suter Nicolas	PLR	abst.[0]	1
75	Volet Pierre	PLR	Oui[+]	1
53	Vuillemin Philippe	PLR	Non[-]	1
152	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
133	Aminian Taraneh	SOC	abst.[0]	1
129	Attinger Doepper Claire	SOC	Non[-]	1
104	Balet Stéphane	SOC	Non[-]	1
14	Betschart Anne Sophie	SOC	Non[-]	1
40	Bouverat Arnaud	SOC	Non[-]	1
118	Butera Sonya	SOC	Non[-]	1
25	Cala Sébastien	SOC	Non[-]	1
38	Carvalho Carine	SOC	Non[-]	1
130	Cherbuin Amélie	SOC	Non[-]	1
39	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Non[-]	1
33	Démétriadès Alexandre	SOC	Non[-]	1
122	Desarzens Eliane	SOC	Non[-]	1
31	Dessemontet Pierre	SOC	Non[-]	1
134	Dupontet Aline	SOC	Non[-]	1
23	Echenard Cédric	SOC	abst.[0]	1
121	Freymond Isabelle	SOC	Non[-]	1
1	Gander Hugues	SOC	Non[-]	1
34	Gfeller Olivier	SOC	Non[-]	1
119	Gardon Jean-Claude	SOC	Non[-]	1
24	Induni Valérie	SOC	Non[-]	1
124	Jaccoud Jessica	SOC	Non[-]	1
117	Jaques Vincent	SOC	Non[-]	1
28	Meyer Keller Roxanne	SOC	abst.[0]	1
26	Montangero Stéphane	SOC	Non[-]	1
30	Paccaud Yves	SOC	Non[-]	1
29	Probst Delphine	SOC	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

132	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Non[-]	1
37	Rydlo Alexandre	SOC	Non[-]	1
35	Ryf Monique	SOC	Non[-]	1
136	Schwaar Valérie	SOC	Non[-]	1
135	Schwab Claude	SOC	Non[-]	1
125	Thalmann Muriel	SOC	Non[-]	1
128	Tschopp Jean	SOC	Non[-]	1
57	Baux Céline	UDC	Oui[+]	1
71	Bolay Nicolas	UDC	Oui[+]	1
159	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Non[-]	1
150	Chollet Jean-Luc	UDC	Oui[+]	1
72	Cuérel Julien	UDC	Oui[+]	1
69	Deillon Fabien	UDC	Oui[+]	1
73	Ducommun Philippe	UDC	Oui[+]	1
101	Durussel José	UDC	Oui[+]	1
66	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[+]	1
163	Freymond Sylvain	UDC	Oui[+]	1
67	Glauser Nicolas	UDC	abst.[0]	1
54	Glaysre Yann	UDC	Oui[+]	1
46	Jobin Philippe	UDC	Oui[+]	1
48	Liniger Philippe	UDC	Oui[+]	1
154	Pahud Yvan	UDC	Oui[+]	1
161	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[-]	1
145	Rapaz Pierre-Yves	UDC	Oui[+]	1
100	Ravenel Yves	UDC		1
90	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[+]	1
157	Riesen Werner	UDC	Non[-]	1
98	Rubattel Denis	UDC	Oui[+]	1
45	Sordet Jean-Marc	UDC	abst.[0]	1
70	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[+]	1
49	Treboux Maurice	UDC	Oui[+]	1
86	Weissert Cédric	UDC	Oui[+]	1
102	Baehler Bech Anne	VER	Non[-]	1
15	Epars Olivier	VER	Non[-]	1
109	Evéquoze Séverine	VER	Non[-]	1
8	Ferrari Yves	VER	Non[-]	1
4	Genoud Alice	VER	Non[-]	1

Titre de la séance: ODJ_2019-12-10_09-30

17	Glaser Krug Sabine	VER	Oui[+]	1
114	Jaccard Nathalie	VER	Oui[+]	1
116	Joly Rebecca	VER	Non[-]	1
5	Jungclaus Delarze Susanne	VER	Oui[+]	1
113	Lohri Didier	VER	Oui[+]	1
7	Mahaim Raphaël	VER	Oui[+]	1
111	Mayor Olivier	VER	Oui[+]	1
3	Mischler Maurice	VER	Oui[+]	1
108	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[+]	1
112	Räss Etienne	VER	Non[-]	1
110	van Singer Christian	VER	Oui[+]	1
20	Venizelos Vassilis	VER	Non[-]	1
16	Wüthrich Andreas	VER	Oui[+]	1
10	Zwahlen Pierre	VER	Oui[+]	1
19	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[+]	1
9	Christin Dominique-Ella	V'L	Oui[+]	1
21	Courdesse Régis	V'L	Oui[+]	1
153	Meldem Martine	V'L	Oui[+]	1
12	Miéville Laurent	V'L	Oui[+]	1
115	Pointet Cloé	V'L	Oui[+]	1
106	Richard Claire	V'L	Non[-]	1